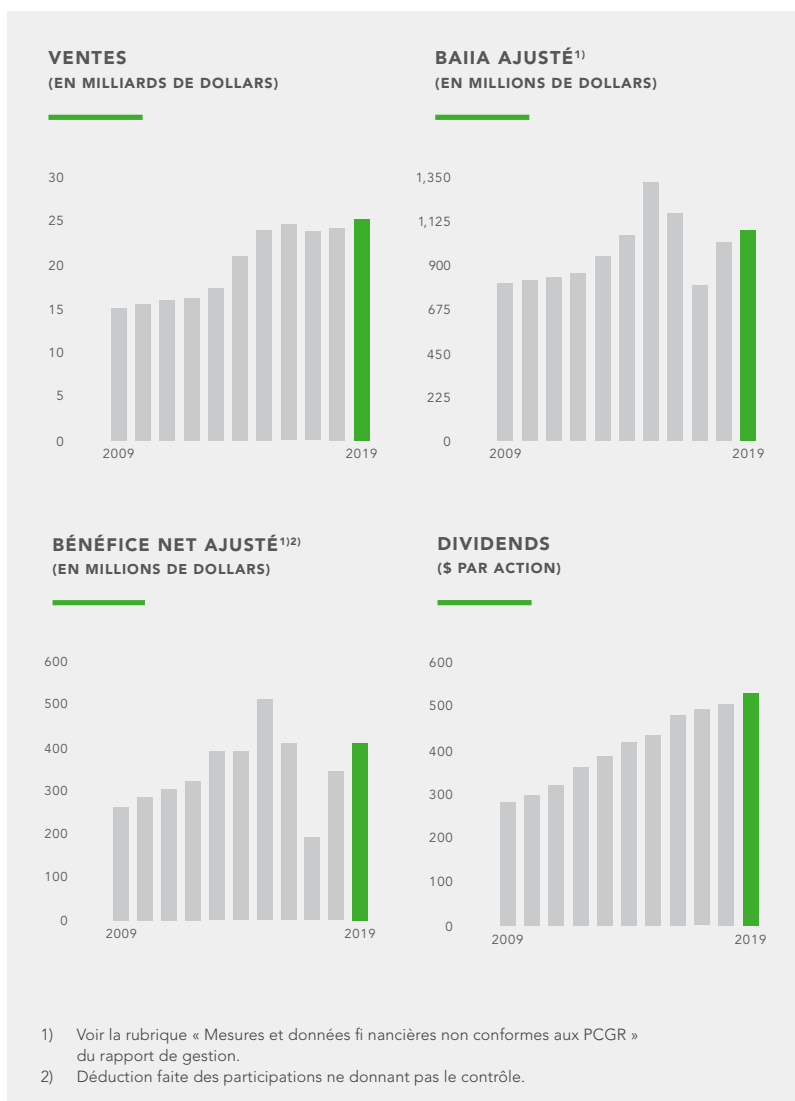


# Des idées nouvelles



## Faits saillants financiers

Empire Company Limited (TSX : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes s'établissent à environ 25,1 G\$ et qui comptent pour 9,6 G\$ d'actifs, emploient environ 123 000 personnes.



(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines		
	clos le 4 mai 2019	clos le 6 mai 2018	clos le 7 mai 2017
Ventes	\$ 25 142,0	\$ 24 214,6	\$ 23 806,2
Bénéfice (perte) d'exploitation	652,3	346,5	333,0
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	683,6	601,7	378,5
BAIIA <sup>(1)</sup>	1 069,5	785,7	777,2
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	1 076,2	1 014,7	796,9
Bénéfice net (perte nette) <sup>2)</sup>	387,3	159,5	158,5
par action (après dilution)	1,42	0,59	0,58
Bénéfice net ajusté <sup>1)2)</sup>	410,0	344,3	191,3
par action (après dilution)	1,50	1,27	0,70
Valeur comptable par action ordinaire <sup>1)</sup>	14,72	13,62	13,40
Dividendes par action	0,44	0,42	0,41



Deux ans après le début du plan triennal de transformation adopté dans le cadre du projet Sunrise, Empire Company Limited a franchi des étapes importantes et dépassé ses objectifs. L'équipe continue de prendre des décisions difficiles et d'assumer ses choix. Elle passe d'une vision tournée vers l'intérieur, axée sur l'amélioration de ses données fondamentales, à une vision tournée vers l'extérieur, et centrée sur les clients, qui vise à innover pour atteindre un but et faire preuve d'une plus grande rapidité dans l'exécution.



# Message du président du conseil d'administration



Au cours de l'exercice 2019, deuxième année de l'ambitieux plan de transformation d'Empire et de retour à une position de force, la Société a honoré ses engagements envers ses actionnaires. Je suis ravi d'annoncer que le rendement a dépassé les attentes du conseil, notamment en ce qui concerne des indicateurs clés comme les économies découlant du projet Sunrise, la croissance des ventes et des ventes unitaires, et l'amélioration des marges. Depuis l'arrivée en poste de notre président et chef de la direction, Michael Medline, le résultat par action et le cours de l'action d'Empire ont tous deux plus que doublé.

Au fil des trimestres, grâce à sa ténacité et à sa ferme détermination à réaliser son plan stratégique, la Société a jeté les bases d'un nouvel Empire – une plateforme plus solide qui accroît sa capacité à soutenir la concurrence, à faire preuve d'innovation et à être au premier rang de la prochaine génération de détaillants en alimentation au Canada.

Parmi les bases jetées, mentionnons les progrès considérables accomplis dans le cadre de grandes initiatives stratégiques comme l'expansion, dans l'Ouest canadien, de l'enseigne FreshCo, dont les premiers magasins en Colombie-Britannique et au Manitoba ont ouvert leurs portes et suscité les éloges des clients. Par ailleurs, l'entente exclusive que nous avons conclue avec Ocado pour lancer au Canada la meilleure plateforme d'épicerie en ligne intégrée du monde – que nous avons baptisée Voilà – devrait permettre d'assurer la livraison, à compter du printemps 2020, des premières commandes à domicile dans la région du Grand Toronto, notre deuxième site marchand étant déjà en construction à Montréal.

Ces initiatives ciblées ont en outre compris l'acquisition de Farm Boy, un projet audacieux et pleinement mûri qui nous permet de combler notre absence dans les centres urbains de l'Ontario et de propulser notre croissance sur ce marché stratégique.

Nous avons parallèlement réalisé d'autres progrès appréciables, sans doute moins concrets, mais peut-être encore plus décisifs pour l'avenir d'Empire. Le remaniement de l'équipe de direction, amorcé sous la gouverne de Michael Medline, la collaboration et le travail remarquable de nos collègues de partout au pays, de même que le regain de confiance et de dynamisme au sein de l'équipe en général nous ont permis de passer d'une entreprise qui luttait pour être concurrentielle à une entreprise qui lutte pour la première place.

Dans la foulée de ce changement, nous avons réaffirmé notre engagement envers le développement durable en affectant davantage de ressources à la recherche de solutions pratiques pour nos clients, notre Société et nos partenaires commerciaux, solutions qui produiront des avantages à long terme et des retombées pour notre génération et les générations futures.

Petite parenthèse concernant nos progrès – et pour souligner les efforts colossaux déployés par toute l'équipe d'Empire – nous avons eu le plaisir de célébrer la reconnaissance accordée à Michael Medline qui, en décembre, a été nommé chef de la direction de l'année du Canada pour 2018 par le magazine *Report on Business* du Globe and Mail.

Forte d'un chiffre d'affaires enviable, d'une gestion rigoureuse des marges et du capital, et d'une capacité à tirer parti des retombées du projet Sunrise pour accroître le bénéfice net pour l'exercice 2019, la Société peut compter à nouveau sur des flux de trésorerie solides et stables. Ce dynamisme nous a permis d'augmenter de 9 % le dividende trimestriel d'Empire pour le quatrième trimestre.

En plus du programme de rachat d'actions que nous avons annoncé, nous procéderons, au cours de l'exercice 2020, à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'actions d'Empire d'un montant maximal de 100 millions de dollars.

### Une gouvernance efficace

Compte tenu de la bonne progression du projet Sunrise et de son avance à maints égards sur le calendrier, le conseil a décidé que le plan de transformation devait revenir à la supervision de la part du conseil et des sous-comités permanents. Le succès en profondeur du plan de transformation est grandement attribuable au travail du comité de surveillance de la transformation, formé il y a deux ans et dirigé avec beaucoup d'efficacité par l'une de nos administratrices, Sue Lee. Le mandat du comité de surveillance de la transformation étant admirablement exécuté et pratiquement achevé, le conseil prodiguera, avec le concours des comités d'audit, des ressources humaines et de gouvernance, des recommandations pour aider la direction à concrétiser le projet Sunrise.

Nous avons la chance extraordinaire de pouvoir compter sur un conseil d'administration engagé, expérimenté et diversifié. La liste de candidats que nous présentons aux élections de l'assemblée générale cette année compte des personnes fortes d'une expérience dans les domaines de l'alimentation, du commerce de détail, de la finance, du commerce électronique, de la consommation et du développement durable. Tous les administrateurs sont indépendants, sauf le chef de la direction. Dix de nos administrateurs indépendants se sont joints au conseil au cours des sept dernières années. Nous sommes toujours aussi fiers de la présence de cinq femmes parmi les 14 membres du conseil d'administration, ce qui dépasse notre objectif de 30 % de candidates hautement compétentes au sein du conseil. Par ailleurs, le conseil se réjouit de compter également cinq membres de la famille Sobey qui ont tous déjà occupé des postes de direction au sein d'Empire ou de Sobey's.

Le solide engagement de tous les membres de l'équipe, marchands affiliés et franchisés à réaliser les activités d'Empire et de Sobey's, les efforts acharnés du chef de la direction et des dirigeants de la Société pour conquérir le marché des magasins d'alimentation, ainsi que le dévouement et l'inflexible volonté de la famille Sobey de créer de la valeur à long terme sont autant de facteurs qui vont nous permettre de continuer à nous démarquer. Ce sont les piliers inébranlables sur lesquels repose notre succès depuis 112 ans et sur lesquels nous continuerons à bâtir notre avenir.

Sincèrement,

signé « James M. Dickson »

### James M. Dickson

Président du conseil d'administration,  
Empire Company Limited

Le 26 juin 2019



Message du  
président et chef  
de la direction

**Passer à  
l'attaque. Faire  
place à l'avenir.**



Empire poursuit sur sa lancée et gagne même en vitesse. Grâce à une exécution optimisée et à une meilleure capacité d'innovation, nous sommes en bonne position pour prendre la première place.

**Q** Vous avez déclaré qu'Empire était en avance par rapport aux attentes à ce stade du plan triennal de transformation. Quelles sont vos réalisations les plus marquantes?

Nos progrès sont évidents sur de nombreux plans. Au cours de l'exercice 2019, nous avons augmenté les ventes de près de 1 milliard de dollars grâce à la vigueur des ventes des magasins comparables. Nos marges sont solides et en hausse. Nous avons réduit les coûts de l'entreprise de 300 millions de dollars à ce jour et nous allons dépasser les cibles de réduction prévues dans le cadre du projet Sunrise. Enfin, nous comblons l'écart du BAIIA par rapport à celui de nos concurrents.

Au-delà de ces données clés, la réalisation qui m'encourage le plus est la solide base que nous avons établie au cours des deux dernières années. Il ne s'agit pas de la même société qu'il y a deux ans, ni même qu'il y a un an. Nous avons une envergure nationale. Nous sommes centrés sur la marque. Nous progressons rapidement afin de répondre aux besoins en constante évolution de nos clients. Nous mettons en œuvre des stratégies pour prendre le premier rang de la prochaine génération de détaillants.

Nous avons jeté les bases sur lesquelles nous pouvons tabler pour poursuivre l'expansion de la Société de manière confiante et résolue. Nous travaillons déjà sur le prochain plan stratégique triennal qui sera tout aussi audacieux que notre plan actuel. Les Canadiens et les Canadiennes nous font confiance et font confiance à notre marque. Les bases que nous avons jetées aujourd'hui feront en sorte que l'innovation demeurera au cœur de tout ce que nous entreprendrons à l'avenir. Nos employés ont travaillé d'arrache-pied à la transformation de notre merveilleuse Société au cours des dernières années. Je suis si fier de faire partie de leur équipe.

Il nous reste encore une année pour atteindre nos objectifs de transformation dans le cadre du projet Sunrise, mais nous nous tournons déjà vers l'avenir et sommes fin prêts à prendre de l'expansion.



#### MAGASINAGE SENSORIEL

Lori Rhyno, responsable de district chez Sobeys pour le comté de Pictou et la ville de Truro, et Jenny Tyler (à gauche), de l'organisme Autism Nova Scotia, sont dans la bibliothèque de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse après avoir été honorées par le gouvernement de la province. Lori Rhyno et Tammy MacPhee, responsable de district chez Sobeys pour l'Île-du-Prince-Édouard, ont été maintes fois récompensées pour avoir lancé le concept de magasinage sensoriel où les lumières sont tamisées et les bruits assourdis pour offrir un environnement plus accueillant aux personnes ayant des troubles sensoriels. L'initiative est mise en œuvre à l'échelle du pays.

#### Q Comment poursuivez-vous l'innovation pour faire progresser les priorités stratégiques d'Empire?

Nous avons la responsabilité de ne jamais cesser de nous efforcer d'être le détaillant le plus innovateur et le plus performant au Canada. C'est un élément central de notre vision, qui doit se refléter dans tous les aspects de nos activités. Cet élément se manifeste sur une multitude de plans. Par exemple, nous poursuivons des initiatives ciblées dans les domaines de l'analyse de données et de l'intelligence artificielle. Nous entendons ainsi prendre des décisions plus judicieuses en matière de marchandisage, en plus d'améliorer la pertinence de nos communications avec les clients, ce qui vient appuyer directement notre capacité à réaliser des gains dans nos magasins et à renforcer la marque. Nous mettons à profit les innovations en matière de développement durable pour éliminer le plastique, limiter le gaspillage alimentaire et réduire les coûts énergétiques. Nous nous associons à des chefs de file mondiaux en matière d'innovation pour tirer parti de la plateforme d'épicerie en ligne la plus avancée au monde et lancer notre solution de commerce électronique Voilà dans la région du Grand Toronto, en 2020, puis ensuite au Québec. Nous exploitons l'esprit d'innovation de nos 123 000 employés en adoptant et en valorisant des idées comme

le magasinage sensoriel, une initiative primée mise au point par deux responsables de magasins des provinces de l'Atlantique, qui est maintenant lancée à l'échelle nationale. La route vers l'innovation sera longue, mais nous sommes sur la bonne voie.

#### Q Lorsque vous parlez de combler notre absence dans les centres urbains, Farm Boy fait partie de la stratégie dans la région du Grand Toronto. La performance de ces magasins et les projets d'expansion de Farm Boy répondent-ils à vos attentes?

Oui et oui. Les chefs de la direction Jean-Louis Bellemare et Jeff York ont réalisé un travail remarquable pour mener à bien les plans d'expansion de Farm Boy en Ontario, et plus particulièrement dans la région du Grand Toronto. Les ventes de Farm Boy au cours de l'exercice 2019 ont dépassé nos attentes, validant l'adéquation exceptionnelle de cette bannière au sein du groupe Empire. Nous avons une formule gagnante qui nous permettra d'accélérer notre croissance dans les marchés urbains et périphériques de l'Ontario. Les activités des magasins Farm Boy resteront séparées de celles de Sobeys, mais des milliers de fidèles clients du Grand Toronto pourront commander leurs produits préférés de marque Farm Boy sur le site de commerce en ligne Voilà dès le printemps prochain.

#### VOILÀ LIVRE CHEZ VOUS

Les camions de livraison Voilà sillonneront les routes de la région du Grand Toronto à compter du printemps 2020, une fois qu'Empire aura lancé au Canada la meilleure plateforme d'épicerie en ligne intégrée du monde. La marque a été dévoilée en mai 2019, alors que l'équipe travaillait aux préparatifs de lancement.





**FARM BOY LAKESHORE**

Jean-Louis Bellemare et Jeff York, cochefs de la direction de Farm Boy, sont aux côtés de Michael Medline (au centre) à l'extérieur du magasin Farm Boy Lakeshore de Toronto. À l'extrême gauche et à l'extrême droite, ce sont les vice-présidents principaux de Farm Boy, Donny Milito et Shaun Linton.

**Q Le réseau de magasins à bas prix FreshCo est également en expansion – dans ce cas-ci, dans l'Ouest canadien. Où en sont rendus les plans à cet égard?**

Nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements, mais nous sommes extrêmement satisfaits de la performance des magasins et de la réaction des clients jusqu'à maintenant. Nous avons ouvert les premiers magasins FreshCo dans l'Ouest canadien en avril 2019, soit trois magasins en Colombie-Britannique, suivis de deux magasins à Winnipeg en mai et de nos deux premiers Chalo! Les magasins FreshCo ont ouvert leurs portes en Colombie-Britannique en juillet. Onze autres magasins FreshCo devraient ouvrir leurs portes dans l'Ouest canadien au cours de l'exercice 2020, alors que nous continuons à convertir 25 % de nos magasins Safeway et Sobeys moins performants en magasins FreshCo dans des marchés mieux adaptés aux bas prix.

Les magasins de l'Ouest arborent tous la nouvelle image de marque distinctive FreshCo 2.0 et bénéficient d'un nouveau programme de merchandising, qui est également déployé dans les 95 magasins FreshCo de l'Ontario et suscite une réaction positive constante des clients.

**Q Vous accordez une grande importance à l'image de marque et tirez parti de la force de la marque pour établir des liens solides avec les clients. Quels progrès l'équipe a-t-elle réalisés au cours de la dernière année?**

Depuis l'ouverture de notre premier magasin Sobeys en 1907, nous avons maintenu un engagement inébranlable envers les Canadiens et les Canadiennes. Et je crois que nous sommes l'une des rares marques emblématiques au Canada qui incarnent toujours les liens et les aspirations des familles modernes. Cet été, par exemple, nous avons relancé la marque de la bannière Sobeys et diffusé le nouveau slogan « Canada's family grocery store » à la télévision et sur les médias sociaux. Ce slogan a été bien reçu par nos clients et s'arrime aux caractéristiques qui différencient les magasins Sobeys de ceux de nos principaux concurrents à l'échelle nationale. Ce travail se poursuit pour l'ensemble de nos grandes bannières en vue de créer une famille de marques qui sont uniques, mais qui partagent des liens communs – tout comme une vraie famille.

Dans presque toutes les collectivités du pays, les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que nous soyons là pour eux. Ils nourrissent de grandes attentes à notre égard et nous continuerons de nous engager à répondre à ces attentes dans chacune de nos bannières. Nous continuerons aussi à faire évoluer notre marque et nous nous assurerons de faire tout notre possible pour donner aux clients des raisons convaincantes de magasiner d'abord chez nous.

**Q En parlant de collectivité, qu'est-ce qui ressort selon vous de la façon dont la Société investit dans les collectivités?**

Le soutien aux collectivités s'inscrit dans les moindres fibres d'Empire. Ce sentiment émane de la grande famille Sobeys depuis 112 ans d'histoire. Je pense aux gestes extraordinaires que posent nos collègues des magasins, des entrepôts et des bureaux pour redonner à la collectivité : ils amassent et versent des dons sans hésiter à tendre une main secourable. Servir fièrement les Canadiens et Canadiennes est l'une de nos valeurs les plus chères. Qu'il s'agisse des millions de dollars que les franchisés, les clients et les fournisseurs de nos magasins IGA du Québec amassent au profit de la Fondation Charles-Bruneau, du premier programme de saines habitudes alimentaires du genre au monde issu de notre partenariat avec les Jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada ou du soutien communautaire que nous offrons toute l'année à des banques alimentaires et à des programmes de repas locaux, nous agissons de mille et une façons pour changer les choses semaine après semaine, année après année.

**Q En conclusion, avez-vous quelque chose à ajouter?**

L'innovation et l'exécution sont inextricablement liées dans notre recette pour réussir. Nous pouvons compter sur les meilleures idées et innovations au monde, mais si nous ne mettons pas tout autant l'accent sur l'exécution, nous ne serons tout simplement pas à la hauteur. Nous travaillons d'arrache-pied pour nous doter des infrastructures, des systèmes et des dirigeants, ainsi que pour mobiliser les investissements requis, de façon à réaliser nos projets avec détermination et rapidité, conformément à notre vision. À présent que nous sommes bien positionnés pour prendre de l'expansion, nous instaurons une culture axée sur l'amélioration continue et centrée sur les besoins en constante évolution de nos clients. Nos équipes n'ont jamais été aussi fortes ni aussi prêtes à faire face aux changements qui sont en train de façonner notre secteur. L'avenir de l'alimentation au détail se trouve à la ligne d'arrivée marquant la fin de ce processus. À Empire, nous comptons y arriver en premier.

Je crois sincèrement que nous avons le meilleur conseil d'administration au pays et le meilleur président pour le diriger, Jim Dickson. Leur passion pour notre entreprise, leur capacité à nous aider à tenir nos engagements, leur appui dans la prise de décisions difficiles et l'accueil qu'ils réservent à l'innovation ont ouvert la voie à nos récents succès. Je tiens également à remercier les millions de clients fidèles qui font leur épicerie chez nous chaque semaine. Ils sont la raison pour laquelle nous devons poursuivre sur la voie de l'innovation et de l'exécution.

signé « Michael Medline »

**Michael Medline**

Président et chef de la direction  
Empire Company Limited  
Le 26 juin 2019



# Conseil d'administration d'Empire Company Limited



**Cynthia Devine**<sup>2)5)7)</sup>

Toronto, Ontario  
Administratrice depuis 2013  
Chef des finances de  
Maple Leaf Sports &  
Entertainment



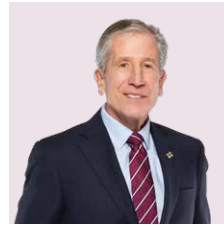
**James M. Dickson**

Halifax, Nouvelle Écosse  
Administrateur depuis 2015  
Président du conseil  
d'Empire Company Limited  
Conseiller au sein du  
cabinet d'avocats,  
Stewart McKelvey



**Sharon Driscoll**<sup>1)</sup>

Vancouver,  
Colombie-Britannique  
Administratrice depuis 2018  
Chef de la direction  
financière des Encans  
Ritchie Bros. Inc.



**Gregory Josefowicz**<sup>3)</sup>

Fennville, Michigan, USA  
Administrateur depuis 2016  
Administrateur de société



**Sue Lee**<sup>3)</sup>

Vancouver,  
Colombie-Britannique  
Administratrice depuis 2014  
Administratrice de société



**William Linton**<sup>4)5)7)</sup>

Toronto, Ontario  
Administrateur depuis 2015  
Administrateur de société



**Michael Medline**

Toronto, Ontario  
Administrateur depuis 2017  
Président et chef de la  
direction, Empire Company  
Limited et Sobeys Inc.



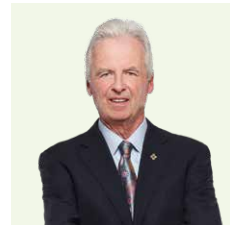
**Martine Reardon**<sup>1)5)7)</sup>

New York, New York, USA  
Administratrice depuis 2017  
Administratrice de société



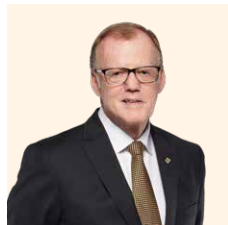
**Frank C. Sobey**<sup>5)</sup>

Pictou County,  
Nouvelle Écosse  
Administrateur depuis 2007  
Administrateur de société



**John R. Sobey**<sup>1)</sup>

Pictou County,  
Nouvelle Écosse  
Administrateur depuis 1979  
Administrateur de société



**Karl R. Sobey**<sup>3)</sup>

Halifax, Nouvelle Écosse  
Administrateur depuis 2001  
Administrateur de société



**Paul D. Sobey**<sup>5)</sup>

Pictou County,  
Nouvelle Écosse  
Administrateur depuis 1993  
Administrateur de société



**Rob G.C. Sobey**<sup>3)5)</sup>

Stellarton, Nouvelle Écosse  
Administrateur depuis 1998  
Administrateur de société



**Martine Turcotte**<sup>1)6)8)</sup>

Verdun, Québec  
Administratrice depuis 2012  
Présidente, Direction  
du Québec, BCE Inc.  
et Bell Canada

- 1) Membre du comité d'audit
- 2) Présidente du comité d'audit
- 3) Membre du comité des ressources humaines
- 4) Président du comité des ressources humaines

- 5) Membre du comité de gouvernance
- 6) Présidente du comité de gouvernance
- 7) Membre du comité des mises en candidature
- 8) Présidente du comité des mises en candidature



Pour en savoir davantage, visitez le  
[www.empireco.ca/fr/governance](http://www.empireco.ca/fr/governance)



# Rapport de gestion

## TABLE DES MATIÈRES

Renseignements prospectifs	9
Survol de la Société	10
Vente au détail de produits alimentaires	10
Placements et autres activités	11
Sommaire des résultats du quatrième trimestre	11
Ventes	12
Profit brut	12
Bénéfice d'exploitation	12
BAIIA	13
Charges financières	13
Impôt sur le résultat	13
Bénéfice net	13
Résultats d'exploitation de l'exercice complet	14
Ventes	14
Profit brut	15
Bénéfice d'exploitation	15
BAIIA	15
Charges financières	16
Impôt sur le résultats	16
Bénéfice net	16
Performance financière sectorielle	16
Vente au détail de produits alimentaires	16
Placements et autres activités	17
Résultats d'exploitation trimestriels	18
Situation de trésorerie et sources de financement	18
Activités d'exploitation	18
Activités d'investissement	19
Activités de financement	20
Flux de trésorerie disponibles	20
Obligations au titre des avantages sociaux futurs	20
Garanties et engagements	21
Situation financière consolidée	21
Principales mesures de la situation financière	21
Capitaux propres	22
Offre publique de rachat dans les cours normal des activités	23
Normes et méthodes comptables	24
Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2019	24
Normes futures	25
Estimations comptables critiques	27
Contrôles et procédures de communication de l'information	29
Contrôle interne à l'égard de l'information financière	29
Transactions entre parties liées	29
Rémunération des principaux dirigeants	30
Indemnités	30
Éventualités	30
Gestion du risque	30
Désignation des dividendes déterminés	35
Mesures et données financières non conformes aux PCGR	35
Mesures financières	35
Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires	37
Données financières	38

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 4 mai 2019 et pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019 et l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou le site Web de la Société à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca).

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 26 juin 2019, à moins d'indication contraire.

## Renseignements prospectifs

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficacités résultant de cette initiative de transformation, le moment prévu de réalisation des avantages supplémentaires pour l'exercice 2020 et pour l'ensemble de la période, ainsi que les avantages supplémentaires prévus de 50 M\$ comparativement à la cible initiale de 500 M\$, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment l'exécution et l'achèvement de la restructuration des catégories de produits, le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque »;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, ainsi que le nombre, le lieu, la faisabilité et le moment des conversions, sur lesquels les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- Les attentes de la Société concernant la mise en place de son service d'achat en ligne de produits d'épicerie pouvant être livrés à domicile, sur laquelle le lancement des services, l'intérêt général des clients pour les services et la performance de son partenaire commercial, Ocado Group plc (« Ocado »), pourraient avoir des répercussions;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture économique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation;
- Les estimations de la Société à l'égard de ses dépenses d'investissement futures, y compris dans les acquisitions d'immobilisations corporelles et les immeubles de placement ainsi que dans les acquisitions d'immobilisations incorporelles, qui pourraient subir l'incidence des résultats d'exploitation et de la conjoncture économique;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment à la rubrique « Gestion du risque ».

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.



## Survol de la Société

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 25,1 G\$ et qui comptent pour 9,6 G\$ d'actifs, emploient environ 123 000 personnes.

### VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fière entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 500 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy ainsi que Lawtons Drugs, et plus de 350 postes d'essence.

#### Orientation stratégique<sup>1)</sup>

La Société s'appuie sur des fondations solides et travaille à jeter les bases stratégiques qui assureront sa réussite à moyen et à long terme. Cette stratégie se développera au fil de l'évolution du secteur du commerce de détail et de la poursuite de la transformation de la Société.

##### i) Jeter de nouvelles bases

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation complète visant à simplifier la structure organisationnelle et à réduire les coûts. La transformation devait générer des avantages annualisés de 500 M\$ d'ici la clôture de l'exercice 2020. La Société a réalisé environ 100 M\$ de ces avantages au cours de l'exercice 2018, grâce aux réductions de coûts en matière de conception organisationnelle et d'approvisionnement stratégique, ainsi que grâce aux améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins. Au cours de l'exercice 2019, la Société a réalisé des avantages supplémentaires de 200 M\$, en raison de la restructuration initiale des catégories de produits et à des réductions de coût dans d'autres domaines.

Pour l'exercice 2020, dernière année de la transformation, la direction s'attend à réaliser des avantages d'au moins 250 M\$, pour un total d'au moins 550 M\$, ce qui permettra à la Société de dépasser ses projections initiales pour le programme de trois ans. Ces avantages dégagés au cours de l'exercice 2020 devraient découler de la fin du déploiement du programme de restructuration des catégories de produits, au début de l'automne, et de la poursuite des réductions de coûts et des améliorations au chapitre de l'exploitation.

##### ii) Renforcer la marque

La Société met l'accent sur l'amélioration de la relation des clients avec les marques de ses bannières et sur la différenciation de ces marques dans un marché fortement concurrentiel. Au cours de l'exercice 2019, le renouvellement de l'image de marque, des emballages et des slogans s'est achevé pour la bannière Sobeys; toutes les modifications requises à l'approche en matière de marketing et d'image de marque des magasins Safeway seront apportées en 2020.

##### iii) Réaliser des gains dans nos magasins

Les épiceries à gamme complète de services de la Société sont un secteur privilégié pour la direction. Dans le cadre de la restructuration des catégories de produits, élément clé du projet Sunrise, la Société a procédé à l'évaluation de toutes les catégories de produits à l'échelle nationale afin d'offrir les articles les plus recherchés par les clients. La restructuration des catégories de produits va bon train dans les magasins et devrait se terminer d'ici l'automne 2019. La direction a procédé à de nombreuses améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins et la chaîne d'approvisionnement connexe au cours de l'exercice 2019. Elle prévoit continuer sur cette lancée en 2020 afin d'améliorer encore davantage l'expérience client dans ses magasins, notamment sur le plan de l'exécution, de l'offre de produits, des taux de freinte de stock, du merchandising et du marketing.

##### iv) Accroître le nombre de magasins à bas prix

Les magasins à bas prix demeurent un secteur à croissance relativement élevée au sein de l'industrie de la vente au détail de produits alimentaires. Au cours de l'exercice 2018, Sobeys a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % de ses 255 épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins à bas prix FreshCo au cours des cinq prochaines années. Dans l'Ouest canadien, les cinq premières épiceries FreshCo ont ouvert leurs portes au cours du printemps 2019 – trois en Colombie-Britannique et deux au Manitoba. En outre, 13 autres épiceries devraient ouvrir leurs portes en Colombie-Britannique au cours de l'exercice 2020.

##### v) Conquérir le secteur du commerce électronique

Le 9 mai 2019, la Société a lancé *Voilà by Sobeys* et *Voilà par IGA*, l'appellation et la marque de son service de livraison d'épicerie en ligne dans la région du Grand Toronto, à Ottawa et dans les grandes villes de la province de Québec. Sobeys, en partenariat avec Ocado, un leader de l'industrie de l'épicerie en ligne, met actuellement sur pied son premier centre de traitement des commandes clients dans la région du Grand Toronto, dont la livraison aux clients devrait être mise à l'essai et lancée préalablement au printemps 2020.

Empire a également dévoilé son intention de lancer *Voilà par IGA*, ainsi que son deuxième centre de traitement des commandes clients à Montréal en 2021. La Société louera les installations nécessaires du Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie »), lequel aura le mandat de les aménager selon les indications d'Empire.

### Autres éléments importants

#### Acquisition d'une entreprise

Le 24 septembre 2018, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale, une convention visant l'acquisition des activités de Farm Boy, un détaillant en alimentation constitué d'un réseau de 26 magasins situés en Ontario, pour un prix d'achat total de 800 M\$. Les exigences d'ordre réglementaire ayant été remplies, la clôture de la transaction a pu avoir lieu, le 10 décembre 2018.

1) Les paragraphes suivants renferment des renseignements prospectifs, lesquels sont expliqués sous la rubrique « Renseignements prospectifs » du présent rapport de gestion.

Farm Boy est gérée comme une entreprise distincte faisant partie d'Empire, et les co-chefs de la direction de Farm Boy, conjointement avec des membres de la haute direction de Farm Boy, ont réinvesti dans les activités poursuivies de l'entreprise un montant leur conférant une participation de 12 %. Parallèlement au réinvestissement, les parties impliquées ont conclu des options d'achat et de vente, dont des options permettant à Sobeyes la possibilité d'acquiescer, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Par conséquent, une participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée à la date d'acquisition, ainsi qu'un passif financier de 70 M\$, fondé sur la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice du passif au titre de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle selon IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Le passif au titre de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle est calculé en fonction du montant qui sera à payer à l'exercice de l'option, selon la meilleure estimation de la direction quant au bénéfice futur de Farm Boy à une date préétablie. L'évaluation de la juste valeur initiale et subséquente du passif au titre de l'option de vente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs prescrite par IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. Toute réévaluation ultérieure sera comptabilisée dans les résultats non distribués.

La Société a financé la transaction au moyen de fonds en caisse et d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400 M\$.

#### Départs volontaires

Le 29 janvier 2019, la Société a exécuté une décision en matière de main-d'œuvre qui a été rendue par un agent spécial du gouvernement de la Colombie-Britannique. La décision concernant les relations de travail établit des conditions permettant à la Société d'offrir un programme de départ volontaire aux employés de Safeway en Colombie-Britannique. Ce programme accroît la souplesse et la stabilité dont la Société a besoin pour mieux gérer les coûts de main-d'œuvre et les coûts d'exploitation. Par conséquent, la Société a passé en charges un montant de 35 M\$ lié au coût des départs volontaires au troisième trimestre de l'exercice 2019 dans les frais de ventes et charges administratives.

#### PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

En date du 4 mai 2019, le secteur des placements et autres activités d'Empire comprenait ce qui suit :

1. Une participation de 41,5 % (participation de 41,5 % après dilution) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie, fonds de placement immobilier à capital variable enregistré en Ontario. Le FPI Crombie est l'un des plus importants propriétaires d'immeubles commerciaux du pays, sa stratégie étant de détenir, d'exploiter et d'élaborer un portefeuille de haute qualité composé de centres commerciaux ayant une épicerie ou une pharmacie comme locataire pilier, d'immeubles commerciaux à magasins autonomes et d'aménagements polyvalents essentiellement dans les principaux marchés urbains et de banlieue du Canada;
2. Des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, respectivement de 40,7 % dans Genstar Development Partnership, de 48,6 % dans Genstar Development Partnership II, de 39,0 % dans GDC Investments 4, L.P., de 42,1 % dans GDC Investments 6, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 7, L.P., de 37,1 % dans GDC Investments 8, L.P. et de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (appelées collectivement « Genstar »). Genstar est un promoteur immobilier résidentiel qui exerce ses activités dans des secteurs choisis de l'Ontario, de l'Ouest canadien et des États-Unis.

## Sommaire des résultats du quatrième trimestre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Variation en %
	4 mai 2019	5 mai 2018		
Ventes	6 220,4 \$	5 886,1 \$	334,3 \$	5,7 %
Profit brut <sup>1)</sup>	1 577,5	1 451,3	126,2	8,7 %
Bénéfice d'exploitation	194,2	110,6	83,6	75,6 %
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	200,3	139,7	60,6	43,4 %
BAlIA <sup>1)</sup>	300,1	217,8	82,3	37,8 %
BAlIA ajusté <sup>1)</sup>	300,1	240,4	59,7	24,8 %
Charges financières, montant net	21,2	25,4	(4,2)	(16,5) %
Charge d'impôt sur le résultat	44,1	11,7	32,4	276,9 %
Participations ne donnant pas le contrôle	6,8	2,5	4,3	172,0 %
Bénéfice net <sup>2)</sup>	122,1	71,0	51,1	72,0 %
Bénéfice net ajusté <sup>1)2)</sup>	126,5	93,0	33,5	36,0 %
<b>Résultat par action, de base</b>				
Bénéfice net <sup>2)</sup>	0,45 \$	0,26 \$		
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	0,47 \$	0,35 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,9	271,8		
<b>Résultat par action, après dilution</b>				
Bénéfice net <sup>2)</sup>	0,45 \$	0,26 \$		
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	0,46 \$	0,35 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,8	272,2		
Dividende par action	0,1100 \$	0,1050 \$		

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

## RAPPORT DE GESTION

Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes	Périodes de 13 semaines closes les	
	4 mai 2019	5 mai 2018
Marge brute <sup>1)</sup>	25,4 %	24,7 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	3,2 %	2,4 %
BAlIA	4,8 %	3,7 %
BAlIA ajusté	4,8 %	4,1 %
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	2,0 %	1,6 %

	Périodes de 13 semaines closes les	
	4 mai 2019 <sup>3)</sup>	5 mai 2018
Croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup>	3,2 %	0,5 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	3,8 %	0,0 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant et des pharmacies	4,2 %	0,3 %
Taux d'impôt effectif	25,5 %	13,7 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

3) Pour l'exercice considéré, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS D'EMPIRE COMPANY LIMITED

Les résultats d'Empire pour le quatrième trimestre clos le 4 mai 2019 comprennent les activités de Farm Boy. Toutes les mesures, y compris les ventes des magasins comparables, reflètent la consolidation des activités de Farm Boy.

### Ventes

Pour le quatrième trimestre, les ventes ont augmenté de 5,7 %, grâce aux meilleurs résultats obtenus à l'échelle de l'entreprise et à l'inclusion des résultats de Farm Boy. L'inflation interne des prix des produits alimentaires et les ventes unitaires ont affiché une hausse pour le quatrième trimestre consécutif, la plus élevée en près de neuf ans. Ces hausses ont été en partie contrebalancées par l'incidence de la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien, par l'effet déflationniste de la réforme des soins de santé sur les ventes des pharmacies et par la baisse des prix du carburant.

### Profit brut

Le profit brut a augmenté de 8,7 % pour le trimestre, en raison principalement des ventes plus élevées, de l'inclusion des résultats de Farm Boy et des avantages liés à la restructuration des catégories de produits. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien ainsi que par la diminution des marges sur les activités des pharmacies de la Société. La marge brute a augmenté pour passer à 25,4 % pour le trimestre, alors qu'elle était de 24,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, grâce aux avantages liés à la restructuration des catégories de produits et à l'incidence positive qu'a eue l'inclusion des résultats de Farm Boy sur le taux de marge.

### Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	164,0 \$	95,2 \$	68,8 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	22,9	10,8	12,1
Genstar	1,5	3,3	(1,8)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	5,8	1,3	4,5
	30,2	15,4	14,8
Bénéfice d'exploitation	194,2 \$	110,6 \$	83,6 \$
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	6,1 \$	6,5 \$	
Coûts liés au projet Sunrise	–	22,3	
Fermetures de magasins de l'Ouest canadien	–	0,3	
	6,1	29,1	(23,0)
Bénéfice d'exploitation ajusté	200,3 \$	139,7 \$	60,6 \$

Le bénéfice d'exploitation du trimestre clos le 4 mai 2019 s'est accru, en raison principalement de l'augmentation du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires qui a résulté de la hausse des ventes et de l'amélioration des marges, partiellement contrebalancée par l'accroissement des frais de vente et charges administratives. L'accroissement des frais de vente et charges administratives est attribuable à l'inclusion des résultats de Farm Boy, à l'augmentation des charges de rémunération incitative dans les magasins et les services administratifs et à la hausse des frais de commercialisation. La hausse des coûts de main-d'œuvre du secteur de la vente au détail qui a résulté de l'accroissement du volume des ventes a également donné lieu à un accroissement des frais de vente et charges administratives d'un exercice à l'autre. Cet accroissement des frais de vente et charges administratives a été compensé par les économies de coûts réalisées grâce au projet Sunrise.



## RAPPORT DE GESTION

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a augmenté, ce qui s'explique par la vente d'un portefeuille de 26 immeubles réalisée par le FPI Crombie, le profit connexe ayant donné lieu à une augmentation de 8,4 M\$ comptabilisée par la Société dans la quote-part du bénéfice du FPI Crombie et un montant de 6,4 M\$ comptabilisé dans les autres activités, ce qui rend compte de la reprise de profits différés sur cessions à l'égard d'immeubles précédemment vendus au FPI Crombie.

### BAIIA

Le BAIIA a augmenté au quatrième trimestre, en raison essentiellement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
BAIIA	300,1 \$	217,8 \$	82,3 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	–	22,3	
Fermetures de magasins de l'Ouest canadien	–	0,3	
	–	22,6	(22,6)
BAIIA ajusté	300,1 \$	240,4 \$	59,7 \$

### Charges financières

Pour le quatrième trimestre clos le 4 mai 2019, les charges financières nettes ont diminué en raison de la hausse des produits d'intérêts attribuable à l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de la baisse de la charge de désactualisation liée aux provisions. La diminution a été partiellement contrebalancée par les intérêts sur la nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie d'un montant de 400,0 M\$ conclue à compter de la date de clôture de l'acquisition de Farm Boy.

### Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,5 % pour le quatrième trimestre clos le 4 mai 2019, contre 13,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des gains en capital sur la sortie d'immeubles, y compris l'incidence fiscale de la cession d'un portefeuille de 26 immeubles par le FPI Crombie et des différences entre les taux d'impôt des diverses entités. Le taux d'impôt effectif de la période correspondante de l'exercice précédent avait été inférieur au taux prévu par la loi en raison d'une réorganisation interne que la Société avait entreprise pour simplifier sa structure organisationnelle.

### Bénéfice net

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
Bénéfice net <sup>1)</sup>	122,1 \$	71,0 \$	51,1 \$
RPA <sup>2)</sup> (après dilution)	0,45 \$	0,26 \$	
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,4	4,8	
Coûts liés au projet Sunrise	–	17,0	
Fermetures de magasins de l'Ouest canadien	–	0,2	
	4,4	22,0	(17,6)
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	126,5 \$	93,0 \$	33,5 \$
RPA ajusté <sup>3)</sup> (après dilution)	0,46 \$	0,35 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,8	272,2	

1) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

2) Résultat par action (« RPA »).

3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

## Résultats d'exploitation de l'exercice complet

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Comparaison entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	25 142,0 \$	24 214,6 \$	23 806,2 \$	927,4 \$	3,8 %
Profit brut	6 083,6	5 900,5	5 707,2	183,1	3,1 %
Bénéfice d'exploitation	652,3	346,5	333,0	305,8	88,3 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	683,6	601,7	378,5	81,9	13,6 %
BAlIA	1 069,5	785,7	777,2	283,8	36,1 %
BAlIA ajusté	1 076,2	1 014,7	796,9	61,5	6,1 %
Charges financières, montant net	91,6	110,5	118,0	(18,9)	(17,1) %
Charge d'impôt sur le résultat	144,3	56,2	42,5	88,1	156,8 %
Participations ne donnant pas le contrôle	29,1	20,3	14,0	8,8	43,3 %
Bénéfice net <sup>1)</sup>	387,3	159,5	158,5	227,8	142,8 %
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	410,0	344,3	191,3	65,7	19,1 %
<b>Résultat par action, de base</b>					
Bénéfice net <sup>1)</sup>	1,42 \$	0,59 \$	0,58 \$		
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	1,51 \$	1,27 \$	0,70 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,9	271,8	271,9		
<b>Résultat par action, après dilution</b>					
Bénéfice net <sup>1)</sup>	1,42 \$	0,59 \$	0,58 \$		
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	1,50 \$	1,27 \$	0,70 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,6	272,1	272,0		
Dividende par action	0,44 \$	0,42 \$	0,41 \$		

	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017
Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes			
Marge brute	24,2 %	24,4 %	24,0 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	2,7 %	2,5 %	1,6 %
BAlIA	4,3 %	3,2 %	3,3 %
BAlIA ajusté	4,3 %	4,2 %	3,3 %
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	1,6 %	1,4 %	0,8 %

	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019 <sup>2)</sup>	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables	2,8 %	0,8 %	(2,1) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	2,7 %	0,5 %	(2,2) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant et des pharmacies	3,2 %	0,7 %	(2,4) %
Taux d'impôt effectif	25,7 %	23,8 %	19,8 %

1) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

2) Pour l'exercice considéré, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.

### RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS D'EMPIRE COMPANY LIMITED

Les résultats d'Empire pour l'exercice clos le 4 mai 2019 comprennent les activités de Farm Boy au 10 décembre 2018. Toutes les mesures, y compris les ventes des magasins comparables, reflètent la consolidation des activités de Farm Boy.

#### Ventes

Pour l'exercice clos le 4 mai 2019, les ventes ont augmenté de 3,8 %, grâce aux meilleurs résultats obtenus à l'échelle de l'entreprise, à l'inclusion des résultats de Farm Boy et à la hausse des prix du carburant. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'incidence de la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien et par l'effet déflationniste de la réforme des soins de santé.

## RAPPORT DE GESTION

### Profit brut

Le profit brut a augmenté de 3,1 % pour l'exercice clos le 4 mai 2019, en raison principalement des ventes plus élevées, de l'inclusion des résultats de Farm Boy et des avantages liés à la restructuration des catégories de produits. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien, ainsi que par la diminution des marges sur les activités des pharmacies qui a découlé de l'effet déflationniste de la réforme des soins de santé. La marge brute a diminué pour s'établir à 24,2 %, alors qu'elle était de 24,4 % pour l'exercice précédent, en raison de la hausse des ventes de carburant à faible marge et de l'effet de la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières.

### Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Périodes de 52 semaines closes les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	561,8 \$	273,6 \$	288,2 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	63,6	39,5	24,1
Genstar	23,4	33,9	(10,5)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	3,5	(0,5)	4,0
	90,5	72,9	17,6
Bénéfice d'exploitation	652,3 \$	346,5 \$	305,8 \$
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	24,6 \$	26,2 \$	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	6,7	-	
Coûts liés au projet Sunrise	-	207,8	
Fermetures de magasins de l'Ouest canadien	-	21,2	
	31,3	255,2	(223,9)
Bénéfice d'exploitation ajusté	683,6 \$	601,7 \$	81,9 \$

Le bénéfice d'exploitation du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a augmenté pour l'exercice clos le 4 mai 2019, en raison principalement de l'accroissement des ventes et des marges et de la baisse des frais de vente et des charges administratives. La baisse des frais de vente et des charges administratives découle de l'augmentation des coûts engagés pour le projet Sunrise au cours de l'exercice précédent, de l'incidence positive des avantages retirés du projet Sunrise au cours de l'exercice considéré, de la reprise de la perte de valeur sur des actifs auparavant dépréciés dans l'Ouest canadien, de la baisse des charges de rémunération incitative et de la diminution de la dotation aux amortissements. Ces facteurs positifs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation du salaire minimum, par l'inclusion des résultats de Farm Boy et des coûts d'acquisition connexes, par les coûts liés au programme de départs volontaires pour les employés de Safeway admissibles en Colombie-Britannique et par les coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins dans le cadre de l'expansion en cours des magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a également augmenté pour l'exercice clos le 4 mai 2019, en raison surtout de l'incidence de la vente d'un portefeuille de 26 immeubles par le FPI Crombie, contrebalancée par la diminution de la quote-part du bénéfice attribuable aux partenariats immobiliers dont il est question à la rubrique « Placements et autres activités ».

### BAIIA

Le BAIIA a augmenté pour l'exercice clos le 4 mai 2019, en raison essentiellement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation, sauf en ce qui concerne la diminution de charge d'amortissement.

(en millions de dollars)	Périodes de 52 semaines closes les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
BAIIA	1 069,5 \$	785,7 \$	283,8 \$
Ajustements :			
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	6,7	-	
Coûts liés au projet Sunrise	-	207,8	
Fermetures de magasins de l'Ouest canadien	-	21,2	
	6,7	229,0	(222,3)
BAIIA ajusté	1 076,2 \$	1 014,7 \$	61,5 \$



## RAPPORT DE GESTION

### Charges financières

Pour l'exercice clos le 4 mai 2019, les charges financières nettes ont diminué en raison principalement de la baisse de la charge d'intérêts et de la hausse des produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie découlant de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, et la dette à intérêts plus élevés a été remboursée. La charge d'intérêts a diminué en raison i) du remboursement de 500,0 M\$ sur les billets de série 2013-1 à même la facilité de crédit de Sobeys qui porte intérêt à un taux moins élevé et ii) du remboursement de 100,0 M\$ sur les billets à moyen terme, série C, effectué au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette baisse de la charge d'intérêts a été en partie contrebalancée par les intérêts sur la nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$ conclue à compter de la date de clôture de l'acquisition de Farm Boy.

### Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a augmenté pour s'établir à 25,7 % pour l'exercice clos le 4 mai 2019, contre 23,8 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des gains en capital sur la sortie d'immeubles, y compris l'incidence fiscale de la cession d'un portefeuille de 26 immeubles par le FPI Crombie, et de la diminution des passifs d'impôt découlant des économies d'impôt non comptabilisées. Le taux d'impôt effectif de l'exercice précédent avait été inférieur au taux prévu par la loi en raison d'une réorganisation interne que la Société avait entreprise pour simplifier sa structure organisationnelle.

### Bénéfice net

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 52 semaines closes les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
Bénéfice net <sup>1)</sup>	387,3 \$	159,5 \$	227,8 \$
RPA (après dilution)	1,42 \$	0,59 \$	
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	17,8	19,2	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	4,9	–	
Coûts liés au projet Sunrise	–	150,1	
Fermetures de magasins de l'Ouest canadien	–	15,5	
	22,7	184,8	(162,1)
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	410,0 \$	344,3 \$	65,7 \$
RPA ajusté (après dilution)	1,50 \$	1,27 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,6	272,1	

1) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

## Performance financière sectorielle

### VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, y compris les résultats consolidés de Sobeys Inc., pour les exercices clos le 4 mai 2019, le 5 mai 2018 et le 6 mai 2017.

L'information financière suivante représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir la rubrique « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Comparaison entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	25 142,0 \$	24 214,6 \$	23 806,2 \$	927,4 \$	3,8 %
Profit brut	6 083,6	5 900,5	5 707,2	183,1	3,1 %
Bénéfice d'exploitation	561,8	273,6	259,3	288,2	105,3 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	593,1	528,8	304,8	64,3	12,2 %
BAIIA	978,7	712,5	703,2	266,2	37,4 %
BAIIA ajusté	985,4	941,5	722,9	43,9	4,7 %
Bénéfice net <sup>1)</sup>	316,5	116,5	112,7	200,0	171,7 %
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	339,2	301,3	145,5	37,9	12,6 %

1) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

## RAPPORT DE GESTION

Pour évaluer la performance et la situation financière, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019 <sup>1)</sup>	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 <sup>2)</sup>	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017
Croissance (diminution) des ventes	3,8 %	1,7 %	(3,3) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables	2,8 %	0,8 %	(2,1) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	2,7 %	0,5 %	(2,2) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant et des pharmacies	3,2 %	0,7 %	(2,4) %
Rendement des capitaux propres <sup>3)</sup>	11,6 %	5,4 %	4,9 %
Ratio de la dette consolidée sur le capital total <sup>3)</sup>	40,2 %	37,0 %	39,5 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté <sup>3)</sup>	2,1 x	1,7 x	2,4 x
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles <sup>4)</sup>	434,6 \$	287,8 \$	524,6 \$

1) Pour l'exercice considéré, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.

2) Certains chiffres ont été ajustés de façon rétrospective par suite de l'adoption d'IFRS 9. Voir la rubrique « Normes et méthodes comptables » pour plus de précisions.

3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

4) Ce montant reflète les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles par Sobeys, compte non tenu des montants pour les acquisitions faites auprès de la Société et de ses filiales entièrement détenues.

## PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

(en millions de dollars)	Périodes de 52 semaines closes les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
FPI Crombie	63,6 \$	39,5 \$	24,1 \$
Genstar	23,4	33,9	(10,5)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	3,5	(0,5)	4,0
	90,5 \$	72,9 \$	17,6 \$

Pour l'exercice clos le 4 mai 2019, le bénéfice tiré des placements et autres activités a augmenté en raison de la hausse de la quote-part du bénéfice du FPI Crombie qui a résulté des profits plus élevés réalisés à la cession d'immeubles de placement par rapport à l'exercice précédent, plus particulièrement la vente de 26 immeubles réalisée au cours du quatrième trimestre, laquelle a représenté un apport supplémentaire de 8,4 M\$ à la quote-part du bénéfice revenant à la Société. L'incidence positive de ce facteur a toutefois été atténuée par la baisse des ventes de terrains résidentiels dans l'Ouest canadien et par la vente en bloc de biens immobiliers destinés à l'aménagement réalisée aux États-Unis au cours de l'exercice précédent, qui ne s'est pas reproduite.

### Portefeuille de placements

Au 4 mai 2019, le portefeuille de placements d'Empire, y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie et dans Genstar, se composait de ce qui suit :

(en millions de dollars)	4 mai 2019			5 mai 2018		
	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent
<b>Participation dans des entreprises associées</b>						
FPI Crombie <sup>1)</sup>	904,7 \$	466,5 \$	438,2 \$	777,1 \$	448,5 \$	328,6 \$
Partenariats immobiliers canadiens Genstar <sup>2)</sup>	94,6	94,6	–	90,7	90,7	–
Partenariats immobiliers américains Genstar <sup>2)</sup>	20,3	20,3	–	23,2	23,2	–
Participation dans des coentreprises <sup>2)</sup>	8,0	8,0	–	9,4	9,4	–
	1 027,6 \$	589,4 \$	438,2 \$	900,4 \$	571,8 \$	328,6 \$

1) La juste valeur est établie en fonction du cours de clôture des parts du FPI Crombie négociées à la Bourse de Toronto le 3 mai 2019.

2) Dans l'hypothèse où la juste valeur correspond à la valeur comptable.

## Résultats d'exploitation trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2019				Exercice 2018			
	T4 (13 semaines) 4 mai 2019	T3 (13 semaines) 2 févr. 2019	T2 (13 semaines) 3 nov. 2018	T1 (13 semaines) 4 août 2018	T4 (13 semaines) 5 mai 2018	T3 (13 semaines) 3 févr. 2018	T2 (13 semaines) 4 nov. 2017	T1 (13 semaines) 5 août 2017
Ventes	6 220,4 \$	6 247,3 \$	6 214,0 \$	6 460,3 \$	5 886,1 \$	6 029,2 \$	6 026,1 \$	6 273,2 \$
Bénéfice d'exploitation	194,2	110,0	173,4	174,7	110,6	108,1	2,6	125,2
BAIIA <sup>1)</sup>	300,1	214,6	276,1	278,7	217,8	216,1	113,0	238,8
Bénéfice net (perte nette) <sup>2)</sup>	122,1	65,8	103,8	95,6	71,0	58,1	(23,6)	54,0
<b>Résultat par action, de base</b>								
Bénéfice net (perte nette) <sup>2)</sup>	0,45 \$	0,24 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,26 \$	0,21 \$	(0,09) \$	0,20 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,9	271,9	271,8	271,8	271,8	271,7	271,8	271,5
<b>Résultat par action, après dilution</b>								
Bénéfice net (perte nette) <sup>2)</sup>	0,45 \$	0,24 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,26 \$	0,21 \$	(0,09) \$	0,20 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,8	272,5	272,2	272,3	272,2	272,2	271,8	271,6

1) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net (de la perte nette) de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

3) Pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

Au cours des huit derniers trimestres, les résultats ont dans l'ensemble fluctué conformément aux ventes, qui ont affiché une progression constante pour chaque trimestre de l'exercice écoulé par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les résultats de la Société comprennent les résultats de Farm Boy depuis le 10 décembre 2018.

Les ventes comprennent les fluctuations attribuables aux pressions inflationnistes et déflationnistes du marché d'un trimestre à l'autre. La Société enregistre des fluctuations saisonnières, comme en témoignent les résultats présentés dans le tableau précédent, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA, et le bénéfice net (la perte nette), déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, ont subi l'incidence des ajustements inhabituels, des autres activités d'investissement, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, du prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque ».

## Situation de trésorerie et sources de financement

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice clos le 4 mai 2019.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines closes les		
	4 mai 2019	5 mai 2018	Variation en \$	4 mai 2019	5 mai 2018	Variation en \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	373,8 \$	313,5 \$	60,3 \$	885,6 \$	879,7 \$	5,9 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(182,2)	33,1	(215,3)	(1 094,0)	(39,4)	(1 054,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(65,1)	(176,8)	111,7	133,8	(419,7)	553,5
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	126,5 \$	169,8 \$	(43,3) \$	(74,6) \$	420,6 \$	(495,2) \$

### Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour le quatrième trimestre ont augmenté, en raison essentiellement d'une hausse des flux de trésorerie provenant du bénéfice et d'une augmentation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par des distributions plus élevées reçues des partenaires immobiliers Genstar au cours de l'exercice précédent.

## RAPPORT DE GESTION

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour l'exercice ont augmenté en raison d'une hausse des flux de trésorerie provenant du bénéfice. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par des distributions plus élevées reçues des partenaires immobiliers Genstar au cours de l'exercice précédent, par une diminution des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et par des prélèvements sur les provisions pour restructuration en raison du projet Sunrise et de la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien.

### Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement de la Société pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 4 mai 2019 comparativement aux périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines closes les		
	4 mai 2019	5 mai 2018	Variation en \$	4 mai 2019	5 mai 2018	Variation en \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(227,1) \$	(84,0) \$	(143,1) \$	(434,6) \$	(288,0) \$	(146,6) \$
Produit de la sortie d'actifs	28,9	113,2	(84,3)	89,7	217,2	(127,5)
Prêts et autres créances	6,0	(0,4)	6,4	12,0	6,1	5,9
Autres actifs et autres passifs non courants	6,9	3,7	3,2	9,2	2,9	6,3
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(0,8)	(0,6)	(0,2)	(778,6)	(3,8)	(774,8)
Intérêts reçus	3,9	1,2	2,7	8,3	1,9	6,4
Produit du rachat de placements	–	–	–	–	24,3	(24,3)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(182,2) \$</b>	<b>33,1 \$</b>	<b>(215,3) \$</b>	<b>(1 094,0) \$</b>	<b>(39,4) \$</b>	<b>(1 054,6) \$</b>

Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté pour le quatrième trimestre, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses d'investissement et d'une baisse du produit de la sortie d'actifs qui a découlé de la signature par Sobeys d'une convention avec le FPI Crombie au cours de l'exercice précédent visant la vente de 11 immeubles, qui ne s'est pas reproduite au cours de l'exercice écoulé.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 4 mai 2019 ont augmenté en raison de la hausse de la trésorerie affectée aux acquisitions d'entreprises, notamment l'acquisition de Farm Boy et celle de Kim Phat. L'augmentation des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement s'explique aussi par l'augmentation des dépenses d'investissement et par la diminution du produit de la cession d'actifs immobiliers par rapport à l'exercice précédent dont il est question ci-dessus. Le produit de 24,3 M\$ du rachat de débetures détenues par le FPI Crombie au cours de l'exercice précédent a également contribué à la variation négative des flux de trésorerie d'un exercice à l'autre.

La Société a investi 434,6 M\$ dans des dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2019. Compte non tenu de l'incidence des dépenses d'investissement engagées par les entreprises acquises au cours de l'exercice, principalement Farm Boy, la Société a investi 427,3 M\$, ce qui avoisine l'estimation de 425,0 M\$ déjà annoncée par la direction. La Société prévoit affecter environ 600,0 M\$ à ses activités d'exploitation au cours de l'exercice 2020; ce chiffre inclut des dépenses estimatives d'environ 70,0 M\$ relatives à l'extension du réseau de magasins Farm Boy en Ontario.

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours des périodes de 13 et de 52 semaines closes le 4 mai 2019 comparativement aux périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018.

Nombre de magasins	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines closes les	
	4 mai 2019	5 mai 2018	4 mai 2019	5 mai 2018
Ouvertures/relocalisations/acquisitions	11	9	37	41
Agrandissements	–	3	1	11
Changements de bannière/réaménagements	1	2	5	24
Fermetures	6	8	28	40
Ouvertures – FreshCo <sup>1)</sup>	3	–	3	–
Fermetures – magasins convertis ou en attente d'une conversion en magasins FreshCo <sup>1)</sup>	–	–	7	–
Ouvertures – Farm Boy	–	–	2	–
Acquisitions – Farm Boy	–	–	26	–

1) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien.

Il a été annoncé que 11 magasins Safeway supplémentaires fermeront leurs portes et seront convertis en magasins à bas prix FreshCo au cours de l'exercice 2020.



## RAPPORT DE GESTION

Le tableau qui suit indique la variation de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activité pour le trimestre et l'exercice clos le 4 mai 2019 :

Superficie (en milliers de pieds carrés)	Période de 13 semaines close le 4 mai 2019	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019
Ouvertures	117	307
Relocalisations	31	95
Acquisitions	–	77
Agrandissements	–	14
Fermetures	(40)	(375)
Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'acquisition de Farm Boy et de l'expansion de FreshCo	108	118
Ouvertures – FreshCo <sup>1)</sup>	(33)	(33)
Ouvertures – Farm Boy	–	43
Acquisitions – Farm Boy	–	413
Variation nette compte tenu de l'incidence de l'acquisition de Farm Boy et de l'expansion de FreshCo	75	541

1) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien.

Au 4 mai 2019, Sobeys occupait une superficie totale de 40,0 millions de pieds carrés, en hausse de 1,5 % par rapport aux 39,4 millions de pieds carrés occupés au 5 mai 2018. Compte non tenu de l'incidence de Farm Boy, la superficie nette en pieds carrés des magasins a augmenté de 0,3 %.

### Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le quatrième trimestre ont diminué, en raison essentiellement du remboursement d'emprunts à long terme durant l'exercice précédent, particulièrement le remboursement de billets à moyen terme, série C, d'un montant de 100,0 M\$.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté pour l'exercice clos le 4 mai 2019 en raison des entrées de trésorerie liées à la nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$ contractée aux fins du financement de l'acquisition de Farm Boy.

### Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	4 mai 2019	5 mai 2018	Variation en \$	4 mai 2019	5 mai 2018	Variation en \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	373,8 \$	313,5 \$	60,3 \$	885,6 \$	879,7 \$	5,9 \$
Ajouter : produit de la sortie d'actifs	28,9	113,2	(84,3)	89,7	217,2	(127,5)
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(227,1)	(84,0)	(143,1)	(434,6)	(288,0)	(146,6)
Flux de trésorerie disponibles	175,6 \$	342,7 \$	(167,1) \$	540,7 \$	808,9 \$	(268,2) \$

Les flux de trésorerie disponibles du trimestre et de l'exercice clos le 4 mai 2019 ont diminué, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'investissement, notamment celles liées aux rénovations, à la construction de nouveaux magasins, à la construction d'un centre de traitement des commandes client passées en ligne et à l'expansion de la bannière FreshCo dans l'Ouest canadien, de même que par la diminution du produit tiré de la vente d'immeubles. Ces facteurs ont été contrebalancés par la hausse des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

### Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2019, la Société a versé des cotisations de 19,5 M\$ (9,3 M\$ en 2018) à ses régimes enregistrés à prestations définies. L'augmentation est attribuable à une évaluation actuarielle déposée au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 12,1 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2020.

## RAPPORT DE GESTION

### Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 4 mai 2019 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
<b>Engagements</b>							
Dettes à long terme <sup>1)</sup>	30,0 \$	908,7 \$	7,2 \$	6,4 \$	505,9 \$	538,0 \$	1 996,2 \$
Passifs au titre des contrats de location-financement <sup>2)</sup>	6,5	4,2	2,7	1,7	1,5	12,5	29,1
Contrats de location simple conclus avec des tiers, à titre de preneur <sup>3)</sup>	286,6	267,8	243,8	214,9	189,0	1 204,5	2 406,6
Contrats de location simple conclus avec des parties liées, à titre de preneur <sup>3)</sup>	162,9	163,6	164,0	164,7	166,6	1 596,8	2 418,6
Obligations contractuelles	486,0	1 344,3	417,7	387,7	863,0	3 351,8	6 850,5
Contrats de location simple, à titre de bailleur	(10,5)	(8,8)	(8,4)	(7,5)	(6,5)	(34,6)	(76,3)
Obligations contractuelles, montant net	475,5 \$	1 335,5 \$	409,3 \$	380,2 \$	856,5 \$	3 317,2 \$	6 774,2 \$

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

2) Valeur actualisée des paiements locatifs minimaux (paiements minimaux futurs moins les intérêts).

3) Déduction faite des revenus de sous-location.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 15 et 24 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 4 mai 2019.

## Situation financière consolidée

### Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	4 mai 2019 <sup>1)</sup>	5 mai 2018	6 mai 2017
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 003,3 \$	3 702,8 \$	3 644,2 \$
Valeur comptable par action ordinaire <sup>2)</sup>	14,72 \$	13,62 \$	13,40 \$
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	2 020,9 \$	1 666,9 \$	1 870,8 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total	33,5 %	31,0 %	33,9 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net <sup>2)</sup>	26,8 %	21,9 %	31,3 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté	1,9 x	1,6 x	2,3 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts <sup>2)</sup>	12,4 x	10,5 x	7,7 x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	1,0 x	0,8 x	0,9 x
Total de l'actif	9 602,4 \$	8 662,0 \$	8 695,5 \$
Total des passifs financiers non courants	2 838,1 \$	1 929,9 \$	2 502,1 \$

1) Pour l'exercice considéré, les principales mesures de la situation financière tiennent compte de l'acquisition de Farm Boy.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Au cours de l'exercice 2019, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a rehaussé la notation de Sobeys, la faisant passer de tendance stable à tendance positive. Les notations de crédit accordées par les deux agences de notation étaient les suivantes à la clôture de l'exercice :

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/ Perspective
DBRS	BB (élevée)	Positive
Standard & Poor's (« S&P »)	BB+	Stable

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 M\$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Au 8 août 2018, l'intégralité de la facilité de crédit avait été utilisée pour rembourser la dette à long terme.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Depuis le 10 décembre 2018, la facilité de crédit est utilisée en entier, le produit ayant servi à financer en partie l'acquisition de Farm Boy.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit bancaire disponibles et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier les sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 15 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 4 mai 2019.

## RAPPORT DE GESTION

### Capitaux propres

Au 4 mai 2019, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	4 mai 2019	5 mai 2018
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	768 105 849	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Actions émises et en circulation (en millions de dollars)	Nombre d'actions	4 mai 2019	5 mai 2018
Actions de catégorie A sans droit de vote	173 661 495	2 040,6 \$	2 038,2 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(271 968)	(5,3)	(6,0)
Total		2 042,6 \$	2 039,5 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 4 mai 2019, par rapport à l'exercice précédent :

(nombre d'actions)	Exercices de 52 semaines clos le	
	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Actions de catégorie A sans droit de vote</b>		
Émises et en circulation à l'ouverture	173 547 591	173 537 901
Émises au cours de l'exercice	113 904	9 690
Émises et en circulation à la clôture	173 661 495	173 547 591
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(308 504)	(555 409)
Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	40 313	252 588
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(3 777)	(5 683)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(271 968)	(308 504)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	173 389 527	173 239 087
<b>Actions ordinaires de catégorie B</b>		
Émises et en circulation à l'ouverture	98 138 079	98 138 079
Émises au cours de l'exercice	–	–
Total des actions émises et en circulation à la clôture	98 138 079	98 138 079

## RAPPORT DE GESTION

Les options sur actions en cours au 4 mai 2019 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 30,87 \$, expirent entre juin 2021 et juin 2026 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 4,88 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2019 et 2018 se présentent comme suit :

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 686 155	22,81 \$	4 949 863	24,27 \$
Attribuées	800 573	25,97	1 338 980	19,43
Exercées	(746 346)	22,30	(122 805)	22,26
Expirées	(250 116)	27,49	(749 971)	25,92
Annulées	(196 978)	20,63	(729 912)	23,45
Solde à la clôture	4 293 288	23,31 \$	4 686 155	22,81 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	2 201 160		2 301 032	

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2019, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 119,5 M\$ (114,0 M\$ en 2018) à ses détenteurs d'actions, ce qui représente un montant de 0,44 \$ par action pour les actionnaires ordinaires (0,42 \$ par action en 2018).

Au 25 juin 2019, la Société comptait 173 663 969 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 293 288 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 4 mai 2019 (4 686 155 au 5 mai 2018). Au 25 juin 2019, 4 276 914 options visant l'acquisition d'actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (4 659 355 au 26 juin 2018).

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par AST Trust Company (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	4 mai 2019	5 mai 2018
Solde à l'ouverture	(308 504)	(6,0) \$	(10,7) \$
Acquises	(3 777)	(0,1)	(0,1)
Émises	40 313	0,8	4,8
Solde à la clôture	(271 968)	(5,3) \$	(6,0) \$

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Après la clôture de l'exercice, le 27 juin 2019, la Société a déposé, auprès de la Bourse de Toronto, un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 3,5 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente environ 2,0 % des actions en circulation, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation. Les achats seront effectués par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou de tout autre système de négociation admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. Les achats pourront être effectués à compter du 2 juillet 2019, et cesseront au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il est possible d'obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention en communiquant avec la Société à l'adresse [investor.relations@empireco.ca](mailto:investor.relations@empireco.ca).

Le conseil d'administration et la haute direction d'Empire sont d'avis qu'à l'occasion, le rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans l'intérêt d'Empire et de ses actionnaires. Au cours des 12 derniers mois, Empire n'a acquis aucune de ses actions de catégorie A sans droit de vote en vertu d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A sans droit de vote s'est établie à 554 024 à la Bourse de Toronto pour les six derniers mois civils révolus. Par conséquent, conformément aux politiques de la Bourse de Toronto, Empire est autorisée à acheter, au cours de n'importe quel jour ouvrable, jusqu'à 138 506 actions de catégorie A sans droit de vote (soit 25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A sans droit de vote). Empire est également autorisée à acheter un plus grand nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote par semaine civile, sous réserve du nombre maximal d'actions pouvant être rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, si la transaction respecte l'exemption pour les achats en bloc en vertu des règles applicables de la Bourse de Toronto.



## Normes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés audités ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 5 mai 2018, à l'exception des suivantes :

### Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2019

#### i) Produits des activités ordinaires

La Société a adopté IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2019. IFRS 15 a été publiée en mai 2014 et remplace la Norme comptable internationale (« IAS ») 18 *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que les interprétations connexes. IFRS 15 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

IFRS 15 établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle de même qu'un cadre général en cinq étapes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, à l'exception des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. La Société a adopté IFRS 15 de façon rétrospective, conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme. L'application d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, et aucun montant n'a été reclassé ou retraité.

La Société a modifié ses méthodes comptables relatives à la comptabilisation des produits des activités ordinaires et a révisé la définition de « ventes », comme suit :

*Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les marchandises sont livrées et acceptées. Ils sont calculés selon la contrepartie prévue, déduction faite des escomptes et des remises. Ils comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société et des entités structurées consolidées ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur facturation.*

#### ii) Instruments financiers

La Société a adopté de façon rétrospective IFRS 9, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») ainsi que les modifications connexes d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2019. IFRS 9 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les exigences d'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers et à la dépréciation des actifs financiers ont été modifiées par IFRS 9. IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et un changement à la comptabilisation des modifications de la dette.

#### Classement et évaluation

Aux termes d'IFRS 9, les entités doivent classer et évaluer les actifs financiers en fonction du modèle économique qu'elles suivent pour les gérer et de la nature des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti et JVRN. L'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur les actifs et les passifs financiers est détaillée ci-après :

Actif/passif	Classement selon IAS 39	Évaluation selon IAS 39	Classement et évaluation selon IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Créances	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Prêts et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Actifs et passifs financiers dérivés	JVRN	Juste valeur	JVRN
Autres actifs non dérivés	JVRN	Juste valeur	JVRN
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti	Coût amorti

La modification des critères de classement et d'évaluation découlant de l'adoption d'IFRS 9 n'a pas entraîné de changement de la valeur comptable des instruments financiers de la Société.

La Société a modifié ses méthodes comptables pour le classement et l'évaluation des instruments financiers, comme suit :

*Les actifs financiers qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique ayant pour but de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.*

Les placements en titres de créance qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués à la JVAERG si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés et évalués à la JVRN.

Les actifs financiers qui ne sont classés ni au coût amorti ni à la JVAERG sont classés et évalués à la JVRN.

L'évaluation des passifs financiers demeure essentiellement la même qu'elle était selon IAS 39.

### Dépréciation

IFRS 9 instaure un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues (« PCA ») s'appliquant aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG, exception faite des placements en titres de capitaux propres. Le modèle de dépréciation fondé sur les PCA remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Il n'est plus nécessaire qu'un événement déclencheur ait eu lieu pour comptabiliser une perte de crédit.

Selon le modèle de dépréciation fondé sur les PCA d'IFRS 9, l'évaluation des corrections de valeur pour pertes se fonde sur i) les PCA des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture (les « PCA pour les 12 mois à venir ») ou sur ii) les PCA de la totalité des cas de défaillance dont un actif financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue (les « PCA pour la durée de vie »).

L'adoption du modèle de dépréciation fondé sur les PCA n'a pas eu d'incidence quantitative sur les états financiers consolidés de la Société.

La Société a modifié ses méthodes comptables pour la dépréciation des instruments financiers, comme suit :

*La Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients en se fondant sur les PCA pour la durée de vie. La comptabilisation des corrections de valeur pour pertes se fait selon les PCA pour les 12 mois à venir pour les prêts et autres créances dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit des prêts et autres créances a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes selon les PCA pour la durée de vie.*

*La Société tient compte des événements passés, de la situation actuelle et des prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, ou pour évaluer les PCA pour la durée de vie.*

### Comptabilité de couverture

IFRS 9 établit un nouveau modèle de comptabilité de couverture visant à aligner les relations de comptabilité de couverture sur les activités de gestion des risques correspondantes. Les nouvelles exigences relatives à la comptabilité de couverture n'ont pas donné lieu à un ajustement des états financiers consolidés de la Société.

### Changements apportés aux passifs financiers

En octobre 2017, l'IASB a publié *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* (modifications d'IFRS 9). Cette modification apporte des précisions au sujet du traitement comptable des changements apportés aux passifs financiers et exige qu'un passif financier soit évalué au coût amorti puis réévalué lorsqu'un changement survient. Tout profit ou perte en découlant doit être comptabilisé en résultat net à la date du changement. La modification est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société l'a adoptée de façon rétrospective avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2019, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9. L'application de cette modification n'a pas donné lieu à un ajustement des états financiers consolidés de la Société.

### Informations à fournir

Les informations à fournir au sujet des instruments financiers demeurent comprises dans le champ d'application d'IFRS 7. IFRS 7 a été modifiée par IFRS 9 de manière à englober des exigences supplémentaires en matière d'informations qualitatives et quantitatives à fournir. La Société a adopté ces modifications.

## Normes futures

### Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes.

IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les bailleurs continueront toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En vertu des dispositions transitoires d'IFRS 16, la Société adoptera la norme selon une approche rétrospective modifiée, et l'incidence cumulative de l'application initiale de la norme sera comptabilisée comme un ajustement des capitaux propres lors de la transition. Les chiffres des périodes comparatives ne seront pas retraités.

L'adoption d'IFRS 16 aura une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société, étant donné ses engagements actuels découlant de contrats de location simple immobiliers aux termes desquels elle est le preneur en vertu d'IAS 17.

## RAPPORT DE GESTION

Les états consolidés de la situation financière de la Société tiendront compte des obligations locatives à court et à long terme et des actifs au titre de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location visant des immobilisations corporelles aux termes desquels la Société est le preneur. Ces obligations locatives seront évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société lors de la transition. Les actifs au titre de droits d'utilisation seront évalués de façon rétrospective en appliquant le taux d'emprunt marginal de la Société à la date de transition. L'incidence prévue sur les états consolidés de la situation financière consistera en des hausses de l'ordre de 4,6 G\$ à 4,8 G\$ des passifs et des hausses de l'ordre de 4,0 G\$ à 4,2 G\$ des actifs. Ces estimations ont été mises à jour depuis le troisième trimestre afin de rendre compte des variations des taux d'actualisation du marché, ainsi que des nouveaux contrats de location conclus et des modifications apportées aux contrats de location existants. Le tableau qui suit présente les changements estimés aux états de la situation financière :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	
Augmentation (diminution) des actifs :	
Actifs courants, compte non tenu des créances au titre des contrats de location	(43,4) \$
Immobilisations corporelles	(22,3)
Immobilisations incorporelles	(126,7)
Actifs d'impôt différé	(43,1)
Créance au titre des contrats de location	520,0 à 570,0
Actifs au titre de droits d'utilisation	3,7 à 3,9 G
<b>Total de l'augmentation estimative des actifs</b>	<b>4,0 à 4,2 G\$</b>
(Augmentation) diminution des passifs :	
Provisions	32,1 \$
Dette	29,1
Autres passifs	164,4
Passifs d'impôt différé	34,5
Obligations locatives	(4,9) à (5,1) G
<b>Total de l'augmentation estimative des passifs</b>	<b>(4,6) à (4,8) G\$</b>
<b>Diminution estimative des résultats non distribués</b>	<b>0,5 à 0,9 G\$</b>

La Société continue de peaufiner les estimations et les données d'entrée qui seront utilisées aux fins des calculs. Le taux d'actualisation appliqué est fondé sur le taux d'emprunt marginal estimatif de la Société à la date de transition du 5 mai 2019.

À l'état du résultat net, la Société comptabilisera un amortissement lié aux actifs au titre des droits d'utilisation et des charges financières liées aux obligations locatives au lieu de l'actuelle charge locative au comptabilisée selon le mode linéaire. Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, des produits financiers liés aux produits gagnés sur les créances au titre des contrats de location seront comptabilisés au lieu des produits de sous-location au titre de ces contrats de location. L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux baux conclus à des taux hors marché sera remplacé par une dotation à l'amortissement sur la durée du contrat de location. D'après les estimations actuelles et l'information dont elle dispose, la Société ne s'attend pas à ce que ces changements aient une incidence significative sur le résultat net et le résultat par action de l'exercice 2020.

Le montant de trésorerie échangé dans le cadre des transactions de location ne changera pas. La charge totale comptabilisée sur la durée du contrat de location correspondra au total de la trésorerie versée sur la durée de celui-ci. Cependant, les charges inscrites aux termes d'IFRS 16 seront plus élevées au début de la durée du contrat de location étant donné que les charges financières seront comptabilisées au coût amorti et que la dotation aux amortissements sera comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Dans le tableau des flux de trésorerie, la Société classera les paiements de loyers tout comme les paiements sur les autres passifs financiers, et les paiements de capital et d'intérêts sur les obligations locatives seront classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement plutôt que dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les paiements de loyers versés en trésorerie sur les contrats de location touchés par IFRS 16 se sont chiffrés à 500,6 M\$ pour l'exercice 2019.

La Société est un bailleur intermédiaire aux termes de plusieurs contrats de location. En vertu des dispositions de la nouvelle norme IFRS 16, elle a évalué son classement des contrats de sous-location en fonction de l'actif au titre de droits d'utilisation lié au contrat de location principal et non en fonction de l'actif sous-jacent. En raison de ce changement, la Société s'attend à une hausse des créances à court et à long terme comptabilisées au titre des contrats de location qui devraient être classés comme des contrats de location-financement.

La Société se prévaut de mesures de simplification ci-dessous permises par IFRS 16 :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- s'appuyer sur une évaluation déjà faite pour déterminer si un contrat de location est déficitaire;
- comptabiliser les contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application comme des contrats de location à court terme;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori (par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prorogation ou de résiliation).

La Société a mis en œuvre un nouveau système national de gestion des contrats de location et poursuit la mise à jour des processus et des contrôles internes en prévision de l'application d'IFRS 16 dès le premier trimestre de l'exercice 2020.

En raison de ces changements, la nouvelle norme aura une incidence sur bon nombre de ratios financiers et de mesures de rendement couramment utilisés. Le tableau qui suit présente un résumé concis des répercussions qu'aura IFRS 16 sur les différents indicateurs de rendement clés et les ratios financiers qui représentent des mesures non conformes aux PCGR :

Mesure non conforme aux PCGR	Incidence prévue d'IFRS 16	Explication
Profit brut	Aucune incidence	IFRS 16 n'aura aucune incidence sur les ventes ou le coût des ventes.
Bénéfice d'exploitation ajusté	Augmentation	La charge locative ne sera plus prise en compte dans le bénéfice d'exploitation.
BAIIA	Augmentation	Les charges locatives ne seront plus prises en compte dans le BAIIA.
Charges financières	Augmentation	Des charges d'intérêts seront comptabilisées à l'égard des obligations locatives.
Bénéfice net ajusté	Augmentation/diminution	Le bénéfice net ajusté variera selon la durée résiduelle des contrats de location compris dans le portefeuille et le taux d'imposition.
RPA ajusté	Augmentation/diminution	Le RPA ajusté variera selon l'incidence sur le résultat net.
Flux de trésorerie disponibles	Aucune incidence	La Société prévoit que la définition sera modifiée de manière à inclure les paiements au titre de la location versés en trésorerie.
Dette consolidée; dette consolidée nette	Augmentation	Ces mesures augmenteront en raison des obligations locatives.
Capital total; capital total net	Augmentation/diminution	Ces mesures varieront en fonction de l'augmentation de la dette découlant des obligations locatives par rapport à la baisse des capitaux propres au moment de la transition.
Ventes des magasins comparables	Aucune incidence	IFRS 16 n'aura aucune incidence sur les ventes.
Marge brute	Aucune incidence	IFRS 16 n'aura aucune incidence sur les ventes ou le coût des ventes.
Ratio de la dette consolidée sur le capital total	Augmentation/diminution	Cette mesure variera en fonction de l'augmentation de la dette découlant des obligations locatives et de la baisse des capitaux propres au moment de la transition.
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net	Augmentation/diminution	Cette mesure variera en fonction de l'augmentation de la dette découlant des obligations locatives et de la baisse des capitaux propres.
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté	Augmentation/diminution	Cette mesure variera en fonction de l'ampleur de la hausse de la dette et du BAIIA.
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts	Augmentation	Le BAIIA augmentera, et cette augmentation sera plus importante que celle des intérêts.
Valeur comptable par action ordinaire	Diminution	Les capitaux propres diminueront au moment de la transition.

#### *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

L'IASB a publié IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux* afin de clarifier la façon d'appliquer les exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Société ne prévoit pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

#### **Estimations comptables critiques**

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### *Perte de valeur du goodwill et des actifs non courants*

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.



Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

#### *Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages*

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 17 des états financiers consolidés de la Société.

#### *Impôt sur le résultat*

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé. Compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement, la direction croit avoir comptabilisé adéquatement l'impôt sur le résultat.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

#### *Évaluation des stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications aux stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au résultat d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

#### *Provisions*

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

#### *Acquisitions d'entreprises*

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

#### *Contrats d'approvisionnement*

La Société a conclu divers contrats d'approvisionnement à long terme visant différents produits et dont certains sont assortis de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer : i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision fondée sur les flux de trésorerie futurs prévus qui découleront de l'exécution du contrat, la direction doit poser des hypothèses relatives aux événements ou aux circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimatifs.

### Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 4 mai 2019, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 4 mai 2019, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 3 février 2019 et close le 4 mai 2019 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

## Transactions entre parties liées

La Société effectue des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Elle détient une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés à environ 206,2 M\$ (199,7 M\$ en 2018).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Le 4 juillet 2017, le FPI Crombie a remboursé ses débetures de second rang non garanties convertibles de série D à 5,00 %. En contrepartie de son investissement dans les débetures convertibles de série D, la Société a reçu 24,3 M\$ à titre de paiement de capital et d'intérêts. Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé au moment du remboursement. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2019, la Société a reçu du FPI Crombie des intérêts de néant (0,2 M\$ en 2018).

Le 11 avril 2019, le FPI Crombie a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 26 immeubles à un tiers acheteur. Sobey's et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification de contrats de location visant des immeubles cédés lorsque Sobey's était preneur à bail afin d'établir des modalités contractuelles pour une période plus longue et de prolonger la validité des options aux différents emplacements. En guise de contrepartie pour ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobey's sur une période de trois ans. Ces conventions de modification sont entrées en vigueur le 25 avril 2019, soit à la date de clôture de la cession des immeubles. Sobey's a comptabilisé un total de 9,5 M\$ dans les créances à court et à long terme au titre de ces versements.

Le 28 septembre 2018, Sobey's a vendu un immeuble au FPI Crombie, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, pour une contrepartie en trésorerie de 3,7 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 M\$.

Le 29 juin 2018, Sobey's a vendu un immeuble au FPI Crombie puis l'a repris à bail, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, pour une contrepartie en trésorerie de 12,5 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 5,6 M\$.

Le 6 avril 2018, Sobey's et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de onze immeubles, dont neuf ont été repris à bail. Cette transaction a rapporté à la Société et à ses filiales entièrement détenues un produit en trésorerie total de 88,1 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 13,2 M\$.

Le 29 septembre 2017, Sobey's a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 6,4 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 0,2 M\$.

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos le	
	4 mai 2019	5 mai 2018
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	13,4 \$	13,3 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	3,4	1,5
Indemnités de fin de contrat de travail	2,8	0,8
Paielements fondés sur des actions	8,6	9,8
	28,2 \$	25,4 \$

### Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

## Éventualités

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités commerciales. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

## Gestion du risque

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation.

### Projet Sunrise

Le 4 mai 2017, la Société a annoncé une importante initiative de transformation qui lui permettra de simplifier l'entreprise et d'accroître l'efficacité de ses activités. Une incapacité à gérer les changements au cours de cette transition pourrait donner lieu à des interruptions d'activités ou nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie à long terme et d'en atteindre les objectifs. La mise en œuvre d'une importante initiative de transformation peut occasionner des conflits de travail, de la publicité négative et une interruption des activités.

Il est toutefois possible qu'une fois l'implantation du programme de réorganisation s'échelonnant sur trois ans terminée, soit en 2020, la Société ne réalise pas les économies annualisées prévues.

### Concurrence

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue le plus grand risque d'exploitation de Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Sobeys est d'avis que, pour demeurer concurrentielle, elle doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle est également d'avis qu'elle doit investir dans son réseau actuel de magasins, ainsi que dans le merchandising, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires et des solutions plus abordables. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour la Société.

#### **Salubrité des produits et sécurité**

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire et à la manutention des produits, y compris les produits pharmaceutiques. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution ou de l'étalage des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente. Les responsabilités relatives à la salubrité alimentaire sont prises en charge par le programme d'assurance de la Société. En outre, Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination ait lieu, et les assurances peuvent ne pas être suffisantes pour couvrir toute responsabilité financière qui en résulterait ou tout dommage qui serait causé à la réputation de la Société.

#### **Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé**

La Société exploite actuellement 352 pharmacies en magasin et 74 pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification aux modèles de remboursement des médicaments d'ordonnance, y compris la possible mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, ou violation de ces lois et règlements, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers, l'exploitation et la réputation de la Société. Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien, les déductions de distribution et, dans certaines provinces, la capacité à négocier la ristourne du fabricant. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Au cours de l'exercice 2019, les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés ont continué à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. La plus importante de ces mesures, adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2018, est la forte baisse du prix de près de 70 médicaments génériques à production importante par suite d'un accord conclu entre l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et l'Association canadienne du médicament générique au nom des régimes d'assurance-médicaments fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique, dont un bon nombre sont également appliquées au secteur privé. À l'automne 2017, les mesures prises par l'Alberta College of Pharmacy ont mené à l'interdiction, pour les pharmacies, d'offrir des avantages incitatifs visant à encourager l'achat de médicaments d'ordonnance. L'organisation s'est inspirée de mesures similaires prises dans nombre d'autres provinces au pays. Au cours des années à venir, d'autres provinces pourraient être tentées de leur emboîter le pas.

On s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

#### **Libre-échange**

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, notamment les États-Unis. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

#### **Programme de fidélisation**

La Société utilise un programme de fidélisation offert par un tiers afin d'offrir une valeur ajoutée aux clients. Les décisions prises par ce tiers peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées aux éventuels changements des programmes de fidélisation doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi, la réputation de la Société pourrait être entachée.



### *Ressources humaines*

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la renégociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

Un leadership efficace est très important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. La capacité de la Société à former, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée peut avoir une incidence sur son rendement futur.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

La santé et la sécurité en milieu de travail sont au cœur des priorités de la Société, qui a mis en place de solides programmes et mécanismes de signalement conçus pour assurer la conformité avec la réglementation et atténuer les risques de blessures et de maladies liées au travail.

### *Exploitation*

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 52 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourraient nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

### *Technologie*

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité. La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités.

### *Gestion de l'information*

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles ou encore un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates ou encore la fuite d'informations sensibles. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion de l'information est géré à l'échelle régionale et nationale au moyen de l'élaboration de politiques et de procédures relatives à la sécurité d'accès, au développement de systèmes, à la gestion du changement ainsi qu'à la gestion des problèmes et des incidents.

### *Chaîne d'approvisionnement*

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. L'omission d'instaurer et de maintenir une sélection des fournisseurs et des pratiques d'approvisionnement efficaces pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

### *Coûts des produits*

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où Sobeys ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

**Contexte économique**

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les taux de change, les taux d'intérêt, l'inflation, les taux d'emploi et les marchés financiers. Selon la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

**Risque de liquidité**

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

**Fluctuation des taux d'intérêt**

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

**Continuité des activités**

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, une interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risquent d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société a travaillé avec des représentants du gouvernement et du secteur d'activité afin d'établir des plans de préparation aux urgences. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

**Assurance**

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

**Éthique et déontologie**

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auxquels ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

**Environnement**

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris de multiples postes d'essence. Chacun de ces endroits pourrait connaître une contamination environnementale ou d'autres problèmes par suite des activités de la Société ou des activités de tiers, y compris les propriétés avoisinantes.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société peut devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts peuvent être élevés.

Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement.

Ces activités atténuent, mais n'éliminent pas les risques environnementaux de la Société; par conséquent, il demeure un risque de modifications des exigences réglementaires existantes en matière de protection environnementale ainsi qu'un risque de répercussions financières et d'incidences sur l'exploitation néfastes pour la Société au cours des années à venir.

**Santé et sécurité au travail**

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

**Immobilier**

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

**Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable**

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

**Prix des services publics et du carburant**

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et du carburant, lesquels ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

**Notation du crédit**

Rien ne garantit que les notations du crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée, ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations du crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

**Risque de change**

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,5 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

**Répartition du capital**

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital.

**Caractère saisonnier**

Les activités de la Société relatives aux produits alimentaires, surtout au niveau des stocks, au volume des ventes et aux gammes de produits sont touchées dans une certaine mesure par certaines périodes de fêtes au cours de l'exercice.

**Activités à l'étranger**

La Société exerce certaines activités à l'étranger. Les activités de la Société à l'étranger sont limitées à une activité d'approvisionnement en produits maraîchers et à des partenariats immobiliers résidentiels établis aux États-Unis.

**Régimes de retraite**

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises, offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 16 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conversions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

#### Risque lié à l'endettement

Le degré d'endettement de la Société pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variables, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

## Désignation des dividendes déterminés

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

## Mesures et données financières non conformes aux PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance plus comparables d'un exercice à l'autre que les mesures de base, la direction ajuste ces mesures et données, notamment le BAIIA et le bénéfice net, en excluant certains éléments. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

#### Mesures financières

Les mesures et données financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice d'exploitation à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. L'exclusion de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles élimine en partie l'incidence hors trésorerie du bénéfice d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	4 mai 2019	5 mai 2018	4 mai 2019	5 mai 2018
Bénéfice net	128,9 \$	73,5 \$	416,4 \$	179,8 \$
Charge d'impôt sur le résultat	44,1	11,7	144,3	56,2
Charges financières, montant net	21,2	25,4	91,6	110,5
Bénéfice d'exploitation	194,2	110,6	652,3	346,5
Amortissement des immobilisations corporelles	84,7	85,6	333,0	351,8
Amortissement des immobilisations incorporelles	21,2	21,6	84,2	87,4
BAIIA	300,1 \$	217,8 \$	1 069,5 \$	785,7 \$

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le BAIIA ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du BAIIA à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorée des pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu du total des produits financiers correspondant.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	4 mai 2019	5 mai 2018	4 mai 2019	5 mai 2018
Charges financières, montant net	21,2 \$	25,4 \$	91,6 \$	110,5 \$
Plus : produits financiers	5,3	2,3	12,6	6,0
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(3,1)	(3,2)	(12,0)	(11,9)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(0,7)	(2,9)	(5,7)	(7,7)
Charge d'intérêts	22,7 \$	21,6 \$	86,5 \$	96,9 \$

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise des activités commerciales sous-jacentes sur une base comparative. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice net ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice net à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires et la dette à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure par excellence du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la dette consolidée donne une mesure plus précise des obligations financières de la Société, alors que l'intégralité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déduite de l'obligation totale.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

## RAPPORT DE GESTION

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement de la dette consolidée, de la dette consolidée nette, du capital total net et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 4 mai 2019, au 5 mai 2018 et au 6 mai 2017.

(en millions de dollars)	4 mai 2019	5 mai 2018	6 mai 2017
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	36,5 \$	527,4 \$	134,0 \$
Dette à long terme	1 984,4	1 139,5	1 736,8
Dette consolidée	2 020,9	1 666,9	1 870,8
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(553,3)	(627,9)	(207,3)
Dette consolidée nette	1 467,6	1 039,0	1 663,5
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 003,3	3 702,8	3 644,2
Capital total net	5 470,9 \$	4 741,8 \$	5 307,7 \$

(en millions de dollars)	4 mai 2019	5 mai 2018	6 mai 2017
Dette consolidée	2 020,9 \$	1 666,9 \$	1 870,8 \$
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 003,3	3 702,8	3 644,2
Capital total	6 024,2 \$	5 369,7 \$	5 515,0 \$

### Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement de l'apport de Sobeys au bénéfice d'exploitation, au BAIIA et au bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, pour tenir compte de certains éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance sous-jacente au chapitre de l'exploitation. Ces ajustements se sont traduits par une représentation économique plus précise sur une base comparative.

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
Bénéfice d'exploitation	561,8 \$	273,6 \$	288,2 \$
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	24,6	26,2	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	6,7	-	
Coûts liés au projet Sunrise	-	207,8	
Fermetures de magasins de l'Ouest canadien	-	21,2	
	31,3	255,2	(223,9)
Bénéfice d'exploitation ajusté	593,1 \$	528,8 \$	64,3 \$

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
BAIIA	978,7 \$	712,5 \$	266,2 \$
Ajustements :			
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	6,7	-	
Coûts liés au projet Sunrise	-	207,8	
Fermetures de magasins de l'Ouest canadien	-	21,2	
	6,7	229,0	(222,3)
BAIIA ajusté	985,4 \$	941,5 \$	43,9 \$

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	4 mai 2019	5 mai 2018	
Bénéfice net	316,5 \$	116,5 \$	200,0 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	17,8	19,2	
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	4,9	-	
Coûts liés au projet Sunrise	-	150,1	
Fermetures de magasins de l'Ouest canadien	-	15,5	
	22,7	184,8	(162,1)
Bénéfice net ajusté	339,2 \$	301,3 \$	37,9 \$



Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. Pour l'exercice considéré, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important du contrôle des coûts et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- Le rendement des capitaux propres, tel qu'il est présenté par Sobeyes, s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée divisée par le capital total.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée sur le capital total et le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net représentent des mesures qui peuvent permettre d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Des ratios croissants indiqueraient que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital pour financer ses activités.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA ajusté généré.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA ajusté plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 4 mai 2019, au 5 mai 2018 et au 6 mai 2017.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	4 mai 2019	5 mai 2018	6 mai 2017
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 003,3 \$	3 702,8 \$	3 644,2 \$
Actions en circulation (de base)	271,9	271,8	271,9
Valeur comptable par action ordinaire	14,72 \$	13,62 \$	13,40 \$

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Approuvé par le conseil d'administration le 26 juin 2019  
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada

# États financiers consolidés

---

## TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction	
à l'égard de l'information financière	40
Rapport de l'auditeur indépendant	41
États financiers consolidés	43
États consolidés de la situation financière	43
États consolidés du résultat net	44
États consolidés du résultat global	45
États consolidés des variations des capitaux propres	46
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	47
Notes annexes	48

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de préparer les états financiers consolidés compris dans le présent rapport annuel et d'y inclure toute autre information. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière ou les principes comptables généralement reconnus et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Toutes les autres informations financières dans le rapport sont conformes à celles que contiennent les états financiers consolidés.

La direction de la Société a établi et elle maintient un système de contrôle interne qui fournit l'assurance raisonnable quant à l'intégrité des états financiers consolidés, la protection des actifs de la Société, ainsi que la prévention et la détection de l'information financière frauduleuse.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, dont le président et les membres sont uniquement des administrateurs indépendants de la Société, et n'ayant aucun lien avec celle-ci, rencontre les dirigeants chargés de la gestion financière et les auditeurs externes à intervalles réguliers afin de s'assurer de la présentation fidèle et de l'intégrité de l'information financière ainsi que de la protection des actifs. Le comité d'audit soumet ses constatations au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en tenir compte au moment d'approuver les états financiers consolidés annuels destinés aux actionnaires.

Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité d'audit.

signé « Michael Medline »

signé « Michael Vels »

**Michael Medline**  
Président et chef de la direction  
Le 26 juin 2019

**Michael Vels**  
Chef des finances  
Le 26 juin 2019

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Aux actionnaires de Empire Company Limited

### NOTRE OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Empire Company Limited et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 4 mai 2019 et au 5 mai 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2019 et le 5 mai 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 4 mai 2019 et au 5 mai 2018;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2019 et le 5 mai 2018;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2019 et le 5 mai 2018;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2019 et le 5 mai 2018;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2019 et le 5 mai 2018;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

### AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Donald M. Flinn.

(signé) *PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 26 juin 2019

# États consolidés de la situation financière

Aux (en millions de dollars canadiens)	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	553,3 \$	627,9 \$
Créances	444,2	433,2
Stocks (note 4)	1 441,8	1 251,6
Charges payées d'avance	134,1	126,8
Prêts et autres créances (note 5)	18,7	20,9
Actif d'impôt exigible	27,9	15,2
Actifs détenus en vue de la vente (note 6)	19,5	20,4
	2 639,5	2 496,0
Prêts et autres créances (note 5)	70,8	80,6
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	589,4	571,8
Autres actifs (note 8)	43,4	34,1
Immobilisations corporelles (note 9)	2 911,5	2 787,3
Immeubles de placement (note 10)	100,0	93,9
Immobilisations incorporelles (note 11)	1 062,0	842,0
Goodwill (note 12)	1 571,5	1 001,9
Actifs d'impôt différé (note 13)	614,3	754,4
	9 602,4 \$	8 662,0 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et charges à payer	2 496,4 \$	2 253,8 \$
Passif d'impôt exigible	29,0	53,5
Provisions (note 14)	119,4	127,6
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 15)	36,5	527,4
	2 681,3	2 962,3
Provisions (note 14)	93,1	129,3
Dette à long terme (note 15)	1 984,4	1 139,5
Autres passifs non courants (note 16)	269,0	158,6
Avantages sociaux futurs (note 17)	286,1	361,2
Passifs d'impôt différé (note 13)	205,5	141,3
	5 519,4	4 892,2
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions (note 18)	2 042,6	2 039,5
Surplus d'apport	25,2	22,9
Résultats non distribués	1 920,8	1 627,9
Cumul des autres éléments du résultat global	14,7	12,5
	4 003,3	3 702,8
Participations ne donnant pas le contrôle	79,7	67,0
	4 083,0	3 769,8
	9 602,4 \$	8 662,0 \$

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil

signé « James Dickson »

James Dickson  
Administrateur

signé « Michael Medline »

Michael Medline  
Administrateur



## États consolidés du résultat net

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)	4 mai 2019	5 mai 2018
Ventes	25 142,0 \$	24 214,6 \$
Autres produits (note 19)	68,3	61,2
Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	87,9	74,3
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	19 058,4	18 314,1
Frais de vente et charges administratives	5 587,5	5 689,5
Bénéfice d'exploitation	652,3	346,5
Charges financières, montant net (note 21)	91,6	110,5
Bénéfice avant impôt sur le résultat	560,7	236,0
Charge d'impôt sur le résultat (note 13)	144,3	56,2
Bénéfice net	416,4 \$	179,8 \$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	29,1 \$	20,3 \$
Propriétaires de la Société	387,3	159,5
	416,4 \$	179,8 \$
Résultat par action (note 22)		
De base	1,42 \$	0,59 \$
Après dilution	1,42 \$	0,59 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions (note 22)		
De base	271,9	271,8
Après dilution	272,6	272,1

Se reporter aux notes annexes.

## États consolidés du résultat global

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	4 mai 2019	5 mai 2018
Bénéfice net	416,4 \$	179,8 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits latents sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (après impôt de (0,2) \$ [(0,3) \$ en 2018])	0,9	1,2
Pertes latentes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (après impôt de néant [0,2 \$ en 2018])	–	(0,8)
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (après impôt de néant [(0,9) \$ en 2018])	0,2	2,0
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger (après impôt de 0,2 \$ [(0,4) \$ en 2018])	1,1	(1,6)
	2,2	0,8
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Gains actuariels sur les régimes à prestations définies (après impôt de (18,0) \$ [(4,9) \$ en 2018]) (note 17)	48,1	9,6
Résultat global	466,7 \$	190,2 \$
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	29,1 \$	20,3 \$
Propriétaires de la Société	437,6	169,9
	466,7 \$	190,2 \$

Se reporter aux notes annexes.

# États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)	Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuable aux propriétaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au 6 mai 2017</b>	2 034,4 \$	25,3 \$	11,7 \$	1 572,8 \$	3 644,2 \$	58,5 \$	3 702,7 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(114,0)	(114,0)	–	(114,0)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	0,4	(2,4)	–	–	(2,0)	–	(2,0)
Actions détenues en fiducie (note 18)	4,7	–	–	–	4,7	–	4,7
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(11,8)	(11,8)
Transactions avec les propriétaires	5,1	(2,4)	–	(114,0)	(111,3)	(11,8)	(123,1)
Bénéfice net	–	–	–	159,5	159,5	20,3	179,8
Autres éléments du résultat global	–	–	0,8	9,6	10,4	–	10,4
Résultat global de l'exercice	–	–	0,8	169,1	169,9	20,3	190,2
<b>Solde au 5 mai 2018</b>	2 039,5 \$	22,9 \$	12,5 \$	1 627,9 \$	3 702,8 \$	67,0 \$	3 769,8 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(119,5)	(119,5)	–	(119,5)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	2,4	2,3	–	–	4,7	–	4,7
Actions détenues en fiducie (note 18)	0,7	–	–	–	0,7	–	0,7
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(16,2)	(16,2)
Participations ne donnant pas le contrôle comptabilisées au titre des acquisitions d'entreprises (note 23)	–	–	–	(12,1)	(12,1)	–	(12,1)
Transactions avec les propriétaires	3,1	2,3	–	(131,6)	(126,2)	(16,2)	(142,4)
Bénéfice net	–	–	–	387,3	387,3	29,1	416,4
Réévaluation des options de vente	–	–	–	(10,9)	(10,9)	(0,2)	(11,1)
Autres éléments du résultat global	–	–	2,2	48,1	50,3	–	50,3
Résultat global de l'exercice	–	–	2,2	424,5	426,7	28,9	455,6
<b>Solde au 4 mai 2019</b>	2 042,6 \$	25,2 \$	14,7 \$	1 920,8 \$	4 003,3 \$	79,7 \$	4 083,0 \$

Se reporter aux notes annexes.

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	416,4 \$	179,8 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	333,0	351,8
Charge d'impôt sur le résultat	144,3	56,2
Charges financières, montant net (note 21)	91,6	110,5
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	84,2	87,4
Profit net sur la sortie d'actifs	(48,9)	(37,3)
Dépréciation d'actifs non financiers, montant net	(31,3)	9,2
Dotations aux amortissements d'éléments différés	1,8	7,2
Quote-part du résultat d'autres entités, déduction faite des distributions reçues	(8,6)	69,1
Avantages sociaux futurs	(8,8)	1,5
Augmentation de l'obligation liée à des contrats de location à long terme	2,8	11,2
(Diminution) augmentation des provisions à long terme	(41,9)	15,8
Rémunération fondée sur des actions, montant net	6,7	6,9
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	16,5	88,1
Impôt sur le résultat payé, montant net	(72,2)	(77,7)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>885,6</b>	<b>879,7</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(411,1)	(239,8)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(23,5)	(48,2)
Produit de la sortie d'actifs	89,7	217,2
Prêts et autres créances	12,0	6,1
Autres actifs et passifs non courants	9,2	2,9
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 23)	(778,6)	(3,8)
Intérêts reçus	8,3	1,9
Produit du rachat de placements	–	24,3
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(1 094,0)</b>	<b>(39,4)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission de titres d'emprunt à long terme	58,3	63,7
Remboursement sur la dette à long terme et la facilité de crédit	(605,2)	(313,2)
Avances sur les facilités de crédit	900,0	43,1
Intérêts versés	(90,9)	(87,4)
Acquisition d'actions détenues en fiducie (note 18)	(0,1)	(0,1)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(119,5)	(114,0)
Participations ne donnant pas le contrôle	(8,8)	(11,8)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>133,8</b>	<b>(419,7)</b>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(74,6)	420,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	627,9	207,3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>553,3 \$</b>	<b>627,9 \$</b>

Se reporter aux notes annexes.

# Notes annexes

4 mai 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

## 1. Entité présentant l'information financière

Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») est une société canadienne dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. La Société est constituée au Canada et son siège social est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0. Les états financiers consolidés de la période close le 4 mai 2019 comprennent les comptes d'Empire, de toutes les filiales, y compris ceux de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys ») et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les participations qui confèrent à la Société une influence notable et ses coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 4 mai 2019, la Société exerçait ses activités dans deux secteurs à présenter, soit la « Vente au détail de produits alimentaires » et les « Placements et autres activités », comme il est décrit à la note 26, « Information sectorielle ». Les activités de la Société dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires subissent l'incidence de facteurs saisonniers et dépendent aussi des périodes de fêtes. Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au premier trimestre de la Société. L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai.

## 2. Mode de préparation

### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR »), telles qu'elles ont été établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 26 juin 2019.

### BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs et des passifs suivants, qui sont présentés à leur juste valeur : certains instruments financiers, y compris les dérivés, classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») et les régimes de rémunération fondée sur des actions et réglée en trésorerie. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements, effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et pour toute période future touchée.

La Société recourt à son jugement pour évaluer la pertinence de la consolidation des entités structurées, la pertinence de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le classement des contrats de location et des instruments financiers, l'établissement des composantes détaillées des immobilisations corporelles, la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), le repérage d'indices de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles et du goodwill, la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et la comptabilisation des provisions.

Les estimations, les jugements et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés plus loin. Les estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### A) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et de leur rajustement au coût.

**B) DÉPRÉCIATION**

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou UGT en fonction de flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les pertes de valeur et les reprises sont présentées dans les états financiers consolidés dans les notes 9, 10, 11 et 12.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

**C) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi nécessite le recours à plusieurs hypothèses. Les obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur les conditions actuelles du marché de même que sur des données actuarielles telles que l'évolution des coûts médicaux, les taux de mortalité et les futures augmentations de salaire. Une analyse de sensibilité et plus de détails sur les principales hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentés à la note 17.

**D) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

La direction formule des hypothèses lorsqu'elle évalue la date et la reprise des différences temporaires et estime les produits futurs de la Société afin de déterminer l'impôt sur le résultat exigible et différé qu'elle doit comptabiliser. Des jugements sont également posés par la direction lors de l'interprétation des règles fiscales dans les pays où la Société exerce ses activités. La note 13 apporte des précisions sur la charge d'impôt sur le résultat exigible et différé, ainsi que sur les actifs et les passifs d'impôt différé.

**E) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES**

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill.

**F) PROVISIONS**

Des estimations et des hypothèses sont utilisées pour calculer les provisions lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs attendus relativement à l'obligation et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié.

**G) CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT**

La Société a conclu divers contrats d'approvisionnement à long terme visant différents produits et dont certains sont assortis de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision fondée sur les flux de trésorerie futurs prévus qui découleront de l'exécution du contrat, la direction doit poser des hypothèses relatives aux événements ou aux circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimatifs.

### 3. Résumé des principales méthodes comptables

**A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION**

Les états financiers de la Société comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales jusqu'à la date de clôture de l'information financière. Les filiales, y compris les entités structurées, sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. Toutes les filiales ont une date de clôture tombant dans les cinq semaines suivant la date de clôture de la Société. Au besoin, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des transactions effectuées entre la date de clôture de la Société et celles de ses filiales.



## NOTES ANNEXES

La Société détient le contrôle lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements d'une entité. La Société réévalue le contrôle sur une base régulière.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la Société qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la Société, la Société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la Société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la Société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intragroupe sont éliminés au moment de l'établissement des états financiers consolidés.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

Une participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part du résultat ainsi que des actifs nets d'une filiale donnée qui n'est pas détenue par la Société. Si les pertes d'une filiale applicables à une participation ne donnant pas le contrôle excèdent la participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de la filiale, l'excédent est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle, sauf dans la mesure où la participation majoritaire a une obligation exécutoire et est en mesure de couvrir les pertes (à l'exception des cas décrits à la note 3 j).

### B) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La méthode de l'acquisition comporte la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les passifs éventuels, qu'ils aient été ou non comptabilisés dans les états financiers avant l'acquisition. Les actifs et les passifs identifiables et les passifs éventuels de l'entreprise acquise qui réunissent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants : i) les actifs ou les passifs d'impôt différé et les passifs ou les actifs liés aux accords relatifs aux avantages du personnel, comptabilisés et évalués selon les Normes comptables internationales (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat* et IAS 19 *Avantages du personnel* respectivement; et ii) les actifs (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, évalués et comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Le goodwill découlant des acquisitions est comptabilisé comme un actif et représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date de l'acquisition. Tout excédent des actifs nets identifiables par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé en résultat net immédiatement après l'acquisition. Les coûts de transactions liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

### C) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les profits et les pertes cumulés découlant de la conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours de change historique à la date de transaction. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

### D) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition.

### E) STOCKS

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré à l'aide de la méthode du coût standard ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. Le coût est diminué de la valeur des rabais et des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon le montant auquel elle prévoit vendre les stocks, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

**F) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net se compose de la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou les montants à verser à celle-ci relativement à la période écoulée et aux périodes antérieures, non encore réglées à la date de clôture de l'information financière. L'impôt exigible est payable sur le résultat imposable, lequel diffère du résultat net inscrit dans les états financiers consolidés. L'impôt exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation.

La Société comptabilise l'impôt différé selon la méthode axée sur le bilan sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ou lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction connexe est une acquisition d'entreprises ou touche le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt quasi adoptés qui s'appliqueront lorsque les montants devraient être réglés. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être imputé au bénéfice imposable futur. L'évaluation de la probabilité de bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé peuvent être utilisés est fondée sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, qui sont rajustées pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites précises établies pour l'utilisation de toute perte ou de tout crédit d'impôt inutilisé. Si des prévisions positives relatives au bénéfice imposable indiquent l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, en particulier s'il peut être utilisé indéfiniment, cet actif d'impôt différé est habituellement comptabilisé en entier. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, est évaluée individuellement par la direction selon des faits et des cas précis.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la Société a un droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même administration fiscale. Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme composantes des produits et des charges dans le résultat net, sauf lorsqu'elles se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (par exemple, les profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie), ou directement dans les capitaux propres.

**G) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**

Certaines immobilisations corporelles détenues afin d'être vendues ont été reclassées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière. On prévoit vendre ces actifs dans les douze mois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

**H) PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas et qui n'est pas une participation dans une coentreprise. Le contrôle est réévalué sur une base continue. Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations acquises dans les entreprises associées sont également assujetties à la méthode de l'acquisition, comme il a été expliqué précédemment. Cependant, tout goodwill ou ajustement de la juste valeur attribuable à la quote-part de la Société dans les entreprises associées est inclus dans le montant comptabilisé comme participations dans les entreprises associées.

Toute modification ultérieure de la quote-part de la Société des capitaux propres de l'entreprise associée est comptabilisée dans la valeur comptable de la participation. Les variations découlant des résultats générés par l'entreprise associée sont présentées dans la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états consolidés du résultat net de la Société. Ces variations comprennent l'amortissement ou la dépréciation ultérieurs des ajustements de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les variations découlant du résultat de l'entreprise associée ou des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée sont comptabilisées dans le résultat net ou les capitaux propres de la Société, le cas échéant. Toutefois, si la quote-part de la Société des pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, y compris ses créances non garanties, la Société ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté une obligation légale ou implicite ou si elle a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part de ces bénéfices qu'après avoir dépassé sa quote-part cumulée des pertes non comptabilisées.

Les profits latents et les pertes latentes sur des transactions réalisées entre la Société et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans celles-ci. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société.

À la date de clôture, la Société évalue s'il existe des indicateurs de dépréciation pour ses participations dans les entreprises associées. Pour les participations dans les entités ouvertes, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché actuelle de la participation en fonction de son cours à la date de clôture. Pour les participations dans les entités fermées, la valeur d'utilité est déterminée en estimant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés de la Société qui devraient être générés par l'entité émettrice. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la participation de la Société est réduite à sa valeur recouvrable estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lors du processus d'évaluation des flux de trésorerie futurs, la direction formule des hypothèses sur la croissance future des profits. Ces hypothèses portent sur des situations et des événements futurs. Les résultats réels peuvent varier et entraîner des ajustements importants aux participations de la Société dans des entreprises associées au cours des exercices ultérieurs.

La date de clôture d'exercice est le 31 décembre pour toutes les entreprises associées déterminées par la Société. Aux fins des états financiers consolidés de fin d'exercice de la Société, les résultats des entreprises associées sont pris en compte en fonction des états financiers établis au 31 mars, et toute variation survenue entre le 31 mars et la clôture de l'exercice de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats est prise en considération.

**I) PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES**

Les participations dans des coentreprises sont des partenariats aux termes desquels la Société et les autres parties à l'entente exercent un contrôle conjoint sur l'actif net du partenariat et ont par conséquent des droits à l'égard de cet actif net. Les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ultérieurement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

**J) INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et JVRN. Les actifs financiers qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique ayant pour but de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de créance qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués à la JVAERG si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés et évalués à la JVRN. Les actifs financiers qui ne sont classés ni au coût amorti ni à la JVAERG sont classés et évalués à la JVRN. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti et JVRN.

En général, les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

Actif/passif	Classements et évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Prêts et autres créances	Coût amorti
Actifs et passifs financiers dérivés	Juste valeur
Autres actifs non dérivés	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Coût amorti
Dettes à long terme	Coût amorti

Sobeys a conclu, avec les actionnaires détenant une participation ne donnant pas le contrôle de certaines filiales, des options d'achat et de vente qui lui donnent la possibilité d'acquiescer la participation de ces derniers à compter de la date d'exercice sous réserve de certaines conditions. Par conséquent, la Société comptabilise un passif financier à la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente applicable. Des ajustements de réévaluation sont comptabilisés dans les résultats non distribués. À la clôture de chaque période, la participation ne donnant pas le contrôle de ces filiales, y compris la quote-part du bénéfice attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle, est décomptabilisée et portée en diminution du passif au titre de la participation ne donnant pas le contrôle connexe immédiatement avant la réévaluation de fin de période.

La dépréciation des actifs financiers est fondée sur les pertes de crédit attendues (les « PCA »). La Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients en se fondant sur les PCA pour la durée de vie. La comptabilisation des corrections de valeur pour pertes se fait selon les PCA pour les 12 mois à venir pour les prêts et autres créances dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit des prêts et autres créances a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes selon les PCA pour la durée de vie. La Société tient compte des événements passés, de la situation actuelle et des prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, ou pour évaluer les PCA pour la durée de vie.

**K) COUVERTURES**

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des cours du change et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée dans le résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture des flux de trésorerie arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture, est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à échéance ou qu'il est vendu ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés dans les états consolidés de la situation financière comme un autre élément de l'actif ou du passif non courant, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur.

## NOTES ANNEXES

Voici les principaux instruments dérivés :

- i) Les contrats de change à terme et les swaps de devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec l'achat de biens ou avec des dépenses libellés en monnaies étrangères. Certains contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- ii) Les contrats à terme sur l'électricité dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché de l'électricité. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- iii) Les contrats à terme sur le gaz naturel dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché du gaz naturel. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

### L) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains occupés par le propriétaire, les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Les bâtiments qui sont des biens loués sont également inclus dans les immobilisations corporelles s'ils sont détenus aux termes d'un contrat de location-financement. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue (déterminée par rapport à des actifs détenus comparables) ou sur la durée du bail, si celle-ci est plus courte.

Lorsque des éléments importants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme composantes distinctes. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire à partir du moment où l'actif est disponible ou quand les actifs en cours de construction peuvent être utilisés sur les durées d'utilité estimées des actifs comme suit :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel	3 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de 7 à 20 ans, selon la moins élevée des deux

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les estimations importantes de la valeur résiduelle et les estimations de la durée d'utilité sont passées en revue et actualisées, au besoin ou au moins une fois l'an.

Les profits ou les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre les produits de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits. Si la cession est faite auprès d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société, une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation.

### M) IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus en vue de retirer des revenus locatifs ou en vue de générer une appréciation du capital, ou les deux à la fois, plutôt que de cibler principalement les activités d'exploitation de la Société. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les modes d'amortissement des immeubles de placement correspondent à ceux visant les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes découlant de la vente d'immeubles de placement sont immédiatement comptabilisés en résultat net, sauf si la vente est faite auprès d'une participation, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, auquel cas une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation de la Société. Les revenus locatifs et les charges d'exploitation liés aux immeubles de placement sont présentés dans les autres produits et les frais de vente et charges administratives respectivement, dans les états consolidés du résultat net.

### N) CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple.

#### i) La Société à titre de bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location connexe. Les coûts directs initiaux engagés pour la négociation et la conclusion d'un contrat de location simple s'ajoutent à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

#### ii) La Société à titre de preneur

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont comptabilisés initialement en tant qu'actifs de la Société à leur juste valeur au commencement du contrat de location ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Le passif correspondant au bailleur est inclus dans les états consolidés de la situation financière à titre d'obligation locative dans la dette à long terme.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation locative de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde du passif. Les charges financières sont comptabilisées immédiatement en résultat net. Les loyers éventuels sont comptabilisés comme une charge dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

## NOTES ANNEXES

Les réductions de loyer et les incitatifs à la location sont comptabilisés dans les autres passifs non courants. Le montant total des avantages des incitatifs à la location est comptabilisé en réduction des charges de location sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les frais liés aux baux immobiliers sont amortis sur une base linéaire sur la durée entière du bail.

### iii) Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Si une opération de cession-bail débouche sur un contrat de location-financement pour la Société, tout excédent du produit de la vente sur la valeur comptable est comptabilisé à titre de produits différés et amorti sur la durée du nouveau contrat de location. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail débouchant sur un contrat de location simple conclu à la juste valeur est comptabilisé immédiatement. Si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, l'excédent par rapport à la juste valeur est différé et amorti sur la durée du nouveau contrat de location.

## O) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût suivant lequel les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative, car la durée d'utilité de ces actifs est considérée comme déterminée. Les durées d'utilité sont révisées annuellement et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

Contrats d'achat différés	5 à 10 ans
Ententes et droits de franchise	10 ans
Baux	5 à 10 ans
Baux conclus à des taux hors marché	Durée du bail ou 40 ans, selon la moins élevée des deux
Dossiers d'ordonnances	15 ans
Logiciels	3 à 7 ans
Autres	5 à 10 ans

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les dépenses ultérieures engagées par la Société liées aux immobilisations incorporelles qui ne respectent pas les critères de comptabilisation à l'actif sont passées en charges au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les programmes de fidélisation et les produits de marque maison, dont la plupart ont une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment en cas d'indication de dépréciation des immobilisations incorporelles.

## P) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes sous-jacentes acquises à la date d'acquisition.

## Q) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans. La Société évalue alors la valeur recouvrable de chaque UGT ou de groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises.

Les immobilisations corporelles et incorporelles non courantes sont soumises chaque période de présentation de l'information financière à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque l'immobilisation ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres immobilisations, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT dont elle fait partie. La Société a déterminé qu'une UGT correspond essentiellement à un magasin individuel. Les immobilisations de la Société comme les sièges sociaux et les centres de distribution ne génèrent pas individuellement d'entrées de trésorerie et, par conséquent, elles sont regroupées aux fins du test de dépréciation avec les magasins qu'elles desservent. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, celle-ci (ou celle de l'UGT) est ramenée à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, autre que celle qui concerne le goodwill, la valeur comptable de l'immobilisation (ou de l'UGT) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée, mais est limitée à la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

## R) PROGRAMMES DE FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

La Société utilise le programme de fidélisation AIR MILES<sup>MD</sup>. Les clients de Sobeys gagnent des milles AIR MILES<sup>MD</sup> selon les achats effectués dans les magasins. La Société paie des frais par point aux termes de la convention passée avec AIR MILES<sup>MD</sup>.

## S) PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants. Lorsque l'actualisation est utilisée, le montant net de l'augmentation de la provision en raison du passage du temps (« désactualisation ») est comptabilisé dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

## T) COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt se composent principalement des intérêts sur les emprunts de la Société. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût de l'actif connexe. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières.

## U) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les ententes d'achat à long terme passées avec des fournisseurs et les profits sur des transactions de cession-bail liées à certains contrats de location-financement. Les produits différés sont inclus dans les autres passifs non courants et sont comptabilisés dans le résultat net sur une base linéaire sur la durée des ententes connexes.

## V) AVANTAGES DU PERSONNEL

### i) Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, la rémunération, les absences rémunérées, les sommes à payer au titre de l'intéressement et des primes qui devraient être réglés dans les douze mois suivant la date de clôture. Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés comme frais de vente et charges administratives au moment de la prestation du service connexe.

### ii) Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire et à l'âge du départ à la retraite.

Le passif comptabilisé aux états consolidés de la situation financière au titre des régimes à prestations définies constitue la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture moins la juste valeur de marché des actifs du régime. La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Les réévaluations, comprenant les gains et pertes actuariels et le rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, une charge correspondante étant comptabilisée dans les résultats non distribués par le biais des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la première des dates suivantes : la date de la modification ou de la réduction du régime ou la date à laquelle la Société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le coût des services au titre des prestations définies, qui comprend le coût des services rendus, le coût des services passés, le profit ou la perte sur la réduction et les règlements non courants, est inscrit dans les frais de vente et charges administratives. Le montant net des charges d'intérêts sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est compris dans le montant net des charges financières.

### iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : lorsque la Société comptabilise les coûts liés à la restructuration ou lorsqu'elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.



#### W) COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les marchandises sont livrées et acceptées. Ils sont calculés selon la contrepartie prévue, déduction faite des escomptes et des remises. Ils comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société et des entités structurées consolidées ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur facturation.

#### X) REMISES DE FOURNISSEURS

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises pour le volume des achats, des remises d'exclusivité, des coûts de présentation et d'autres remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimaux. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimaux seront atteints et que le montant des remises peut être estimé.

#### Y) PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DE DIVIDENDES

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

#### Z) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement des salariés. Lorsqu'une perte est constatée, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

#### AA) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société offre à certains de ses salariés des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres et en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de l'attribution de tout paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les salariés sont récompensés au moyen de paiements fondés sur des actions, les justes valeurs des services des salariés sont déterminées indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués (note 27).

#### AB) MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

##### i) Produits des activités ordinaires

La Société a adopté IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2019. IFRS 15 a été publiée en mai 2014 et remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que les interprétations connexes. IFRS 15 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

IFRS 15 établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle de même qu'un cadre général en cinq étapes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, à l'exception des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers.

La Société a adopté IFRS 15 de façon rétrospective, conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme. L'application d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, et aucun montant n'a été reclassé ou retraité.

La Société a modifié ses méthodes comptables relatives à la comptabilisation des produits des activités ordinaires et a révisé la définition de « ventes », comme suit. Se reporter à la note 3 w) ci-dessus.

## ii) Instruments financiers

La Société a adopté de façon rétrospective IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace les dispositions de la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») ainsi que les modifications connexes d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2019. IFRS 9 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les exigences d'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers et à la dépréciation des actifs financiers ont été modifiées par IFRS 9. IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et un changement à la comptabilisation des modifications de la dette.

**Classement et évaluation**

Aux termes d'IFRS 9, les entités doivent classer et évaluer les actifs financiers en fonction du modèle économique qu'elles suivent pour les gérer et de la nature des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti, JVAERG et JVRN. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti et JVRN. L'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur les actifs et les passifs financiers est détaillée ci-après :

Actif/passif	Classement selon IAS 39	Évaluation selon IAS 39	Classement et évaluation selon IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Créances	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Prêts et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Actifs et passifs financiers dérivés	JVRN	Juste valeur	JVRN
Autres actifs non dérivés	JVRN	Juste valeur	JVRN
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti	Coût amorti

La modification des critères de classement et d'évaluation découlant de l'adoption d'IFRS 9 n'a pas entraîné de changement de la valeur comptable des instruments financiers de la Société.

La Société a modifié ses méthodes comptables pour le classement et l'évaluation des instruments financiers. Se reporter à la note 3 j) ci-dessus.

L'évaluation des passifs financiers demeure essentiellement la même qu'elle était selon IAS 39.

**Dépréciation**

IFRS 9 instaure un modèle de dépréciation fondé sur les PCA s'appliquant aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG, exception faite des placements en titres de capitaux propres. Le modèle de dépréciation fondé sur les PCA remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Il n'est plus nécessaire qu'un événement déclencheur ait eu lieu pour comptabiliser une perte de crédit.

Selon le modèle de dépréciation fondé sur les PCA d'IFRS 9, l'évaluation des corrections de valeur pour pertes se fonde sur i) les PCA des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture (les « PCA pour les 12 mois à venir ») ou sur ii) les PCA de la totalité des cas de défaillance dont un actif financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue (les « PCA pour la durée de vie »).

L'adoption du modèle de dépréciation fondé sur les PCA n'a pas eu d'incidence quantitative sur les états financiers consolidés de la Société.

**Comptabilité de couverture**

IFRS 9 établit un nouveau modèle de comptabilité de couverture visant à aligner les relations de comptabilité de couverture sur les activités de gestion des risques correspondantes. Les nouvelles exigences relatives à la comptabilité de couverture n'ont pas donné lieu à un ajustement des états financiers consolidés de la Société.

**Changements apportés aux passifs financiers**

En octobre 2017, l'IASB a publié *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* (modifications d'IFRS 9). Cette modification apporte des précisions au sujet du traitement comptable des changements apportés aux passifs financiers et exige qu'un passif financier soit évalué au coût amorti puis réévalué lorsqu'un changement survient. Tout profit ou perte en découlant doit être comptabilisé en résultat net à la date du changement. La modification est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société l'a adoptée de façon rétrospective avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2019, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9. L'application de cette modification n'a pas donné lieu à un ajustement des états financiers consolidés de la Société.

**Informations à fournir**

Les informations à fournir au sujet des instruments financiers demeurent comprises dans le champ d'application d'IFRS 7. IFRS 7 a été modifiée par IFRS 9 de manière à englober des exigences supplémentaires en matière d'informations qualitatives et quantitatives à fournir. La Société a adopté ces modifications.

**AC) NORMES FUTURES****i) Contrats de location**

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes. IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les bailleurs continueront toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. En vertu des dispositions transitoires d'IFRS 16, la Société adoptera la norme selon une approche rétrospective modifiée, et l'incidence cumulative de l'application initiale de la norme sera comptabilisée comme un ajustement des capitaux propres lors de la transition. Les chiffres des périodes comparatives ne seront pas retraités.

L'adoption d'IFRS 16 aura une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société, étant donné ses engagements actuels découlant de contrats de location simple immobiliers aux termes desquels elle est le preneur en vertu d'IAS 17.

Les états consolidés de la situation financière de la Société tiendront compte des obligations locatives à court et à long terme et des actifs au titre de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location visant des immobilisations corporelles aux termes desquels la Société est le preneur. Ces obligations locatives seront évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société lors de la transition. Les actifs au titre de droits d'utilisation seront évalués de façon rétrospective en appliquant le taux d'emprunt marginal de la Société à la date de transition. L'incidence prévue sur les états consolidés de la situation financière consistera en des hausses de l'ordre de 4,6 G\$ à 4,8 G\$ des passifs et des hausses de l'ordre de 4,0 G\$ à 4,2 G\$ des actifs. Ces estimations ont été mises à jour depuis le troisième trimestre afin de rendre compte des variations des taux d'actualisation du marché, ainsi que des nouveaux contrats de location conclus et des modifications apportées aux contrats de location existants. La Société continue de peaufiner les estimations et les données d'entrée qui seront utilisées aux fins des calculs. Le taux d'actualisation appliqué est fondé sur le taux d'emprunt marginal estimatif de la Société à la date de transition du 5 mai 2019.

À l'état du résultat net, la Société comptabilisera un amortissement lié aux actifs au titre des droits d'utilisation et des charges financières liées aux obligations locatives au lieu de l'actuelle charge locative comptabilisée selon le mode linéaire. Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, des produits financiers liés aux produits gagnés sur les créances au titre des contrats de location seront comptabilisés au lieu des produits de sous-location au titre de ces contrats de location. L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux baux conclus à des taux hors marché sera remplacé par une dotation à l'amortissement sur la durée du contrat de location. D'après les estimations actuelles et l'information dont elle dispose, la Société ne s'attend pas à ce que ces changements aient une incidence significative sur le résultat net et le résultat par action de l'exercice 2020.

Le montant de trésorerie échangé dans le cadre des transactions de location ne changera pas. La charge totale comptabilisée sur la durée du contrat de location correspondra au total de la trésorerie versée sur la durée de celui-ci. Cependant, les charges inscrites aux termes d'IFRS 16 seront plus élevées au début de la durée du contrat de location étant donné que les charges financières seront comptabilisées au coût amorti et que la dotation aux amortissements sera comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Dans le tableau des flux de trésorerie, la Société classera les paiements de loyers tout comme les paiements sur les autres passifs financiers, et les paiements de capital et d'intérêts sur les obligations locatives seront classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement plutôt que dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

La Société est un bailleur intermédiaire aux termes de plusieurs contrats de location. En vertu des dispositions de la nouvelle norme IFRS 16, elle a évalué son classement des contrats de sous-location en fonction de l'actif au titre de droits d'utilisation lié au contrat de location principal et non en fonction de l'actif sous-jacent. En raison de ce changement, la Société s'attend à une hausse des créances à court et à long terme comptabilisées au titre des contrats de location qui devraient être classés comme des contrats de location-financement.

La Société se prévautra des mesures de simplification ci-dessous permises par IFRS 16 :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- s'appuyer sur une évaluation déjà faite pour déterminer si un contrat de location est déficitaire;
- comptabiliser les contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application comme des contrats de location à court terme;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori (par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prorogation ou de résiliation).

La Société a mis en œuvre un nouveau système national de gestion des contrats de location et poursuit la mise à jour des processus et des contrôles internes en prévision de l'application d'IFRS 16 dès le premier trimestre de l'exercice 2020.

**ii) Incertitude relative aux traitements fiscaux**

L'IASB a publié IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux* afin de clarifier la façon d'appliquer les exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12 lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Société ne prévoit pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

## 4. Stocks

Le coût des stocks comptabilisé dans les charges au cours de l'exercice s'est élevé à 19 058,4 \$ (18 314,1 \$ en 2018). La Société a comptabilisé une charge de 1,9 \$ (1,5 \$ en 2018) correspondant à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation, soit en deçà du coût, pour les stocks disponibles au 4 mai 2019. Il n'y a eu aucune reprise des stocks déjà réduits (néant en 2018).

## 5. Prêts et autres créances

	4 mai 2019	5 mai 2018
Prêts	56,4 \$	64,1 \$
Billets à recevoir et autres	33,1	37,4
	89,5	101,5
Moins le montant échéant à moins d'un an	18,7	20,9
	70,8 \$	80,6 \$

Les prêts représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont assortis de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts se rapproche de la juste valeur selon les taux d'intérêt variables appliqués sur les prêts.

Au 4 mai 2019, les billets à recevoir et autres comprenaient une somme de 10,3 \$ (11,8 \$ en 2018) à recevoir d'un tiers relativement à des ventes de matériel.

## 6. Actifs détenus en vue de la vente

Au 4 mai 2019, les actifs détenus en vue de la vente se rapportaient à des terrains, des bâtiments et du matériel censés être vendus au cours des 12 prochains mois. La Société utilisait auparavant ces actifs dans le cadre de ses activités de vente au détail et de soutien à la vente au détail.

Au cours de l'exercice 2019, Sobeys a vendu quatre immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 18,6 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 14,4 \$.

Au cours de l'exercice 2018, Sobeys a vendu neuf immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 56,7 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 8,5 \$.

## 7. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Participations dans des entreprises associées</b>		
Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie »)	466,5 \$	448,5 \$
Partenariats immobiliers canadiens	94,6	90,7
Partenariats immobiliers américains	20,3	23,2
Coentreprises	8,0	9,4
Total	589,4 \$	571,8 \$

La juste valeur de la participation dans le FPI Crombie, fondée sur le prix coté affiché à la Bourse de Toronto, se présente comme suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
FPI Crombie	904,7 \$	777,1 \$

Les partenariats immobiliers canadiens et américains et les coentreprises ne sont pas inscrits en bourse; par conséquent, il n'existe pas de cours publiés.

La Société détient 62 007 513 parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et les parts spéciales comportant droit de vote rattachées, ainsi que 909 090 parts du FPI, ce qui représente une participation financière comportant un droit de vote de 41,5 % (41,5 % en 2018) dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société participe au RRD.

## NOTES ANNEXES

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Solde à l'ouverture	448,5 \$	459,1 \$
Quote-part du résultat	63,6	39,5
Quote-part du résultat global	–	2,9
Distributions, après RRD	(53,5)	(43,7)
Report des profits tirés de la vente d'immeubles	(4,0)	(9,3)
Reprise du profit différé sur la vente d'immeubles à une partie non liée	11,9	–
Solde à la clôture	466,5 \$	448,5 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers canadiens se détaille comme suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Solde à l'ouverture	90,7 \$	143,0 \$
Quote-part du résultat	18,5	24,6
Distributions	(14,6)	(76,9)
Solde à la clôture	94,6 \$	90,7 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers américains se détaille comme suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Solde à l'ouverture	23,2 \$	36,8 \$
Quote-part du résultat	4,9	9,3
Distributions	(8,7)	(21,7)
Écart de conversion	0,9	(1,2)
Solde à la clôture	20,3 \$	23,2 \$

Les produits, les charges, les actifs et les passifs du FPI Crombie au 31 mars 2019 et pour la période de 12 mois close à cette date ainsi qu'un rapprochement de la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FPI Crombie sont présentés ci-après :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Produits	414,1 \$	415,4 \$
Charges	284,4	323,4
Bénéfice avant impôt sur le résultat	129,7 \$	92,0 \$
(Perte) bénéfice lié aux activités poursuivies	(5,2) \$	36,7 \$
Autres éléments du résultat global	(0,9)	6,7
Résultat global	(6,1) \$	43,4 \$

	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Actifs</b>		
Courants	17,3 \$	22,9 \$
Non courants	4 030,4	4 026,7
Total	4 047,7 \$	4 049,6 \$
<b>Passifs</b>		
Courants	413,8 \$	359,1 \$
Non courants	2 180,5	2 234,9
Total	2 594,3 \$	2 594,0 \$

**NOTES ANNEXES**

	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Actif net des porteurs de parts</b>		
Parts du FPI	870,7 \$	872,3 \$
Parts de société en commandite de catégorie B	582,7	583,3
	<b>1 453,4</b>	<b>1 455,6</b>
Moins : total des parts du FPI en circulation au 31 mars	(870,7)	(872,3)
Cumul des variations depuis l'acquisition du FPI Crombie		
Écart relatif au moment où les distributions ont été versées	4,6	4,6
Frais d'émission liés aux parts de société en commandite de catégorie B	12,6	12,6
Profits reportés (après la réintégration de l'amortissement et les variations temporelles)	(154,9)	(172,4)
Profits de dilution	38,6	38,6
Sortie d'une part des autres éléments du résultat global à la suite de la dilution de la participation dans le FPI Crombie	0,7	0,7
Réorganisation fiscale du FPI Crombie – ajustement de l'impôt différé	(31,7)	(31,7)
Valeur comptable attribuable à la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B	452,6	435,7
Parts du FPI détenues par Empire	13,8	13,8
Quote-part du résultat cumulé sur les parts du FPI	5,3	3,4
Distributions cumulées sur les parts du FPI	(5,2)	(4,4)
Valeur comptable de la participation d'Empire dans le FPI Crombie	466,5 \$	448,5 \$

La Société possède des participations de 40,7 % à 49,0 % dans divers partenariats immobiliers canadiens engagés dans des activités de développement résidentiel en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers canadiens au 31 mars 2019 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Produits	112,1 \$	161,9 \$
Charges	67,4	103,2
Bénéfice net	44,7 \$	58,7 \$

	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs courants	264,1 \$	270,3 \$
Passifs courants	67,8	61,7
Actifs nets	196,3 \$	208,6 \$
Valeur comptable de la participation	94,6 \$	90,7 \$

La Société possède des participations de 37,1 % à 42,1 % dans divers partenariats immobiliers américains engagés dans des activités de développement résidentiel aux États-Unis.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers américains au 31 mars 2019 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Produits	33,3 \$	67,7 \$
Charges	21,4	44,6
Bénéfice net	11,9 \$	23,1 \$

	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs courants	58,3 \$	67,3 \$
Passifs courants	2,5	5,2
Actifs nets	55,8 \$	62,1 \$
Valeur comptable de la participation	20,3 \$	23,2 \$

## 8. Autres actifs

	4 mai 2019	5 mai 2018
Actifs différés liés à des contrats de location	25,0 \$	18,5 \$
Actifs dérivés	1,4	–
Coûts de financement différés	2,1	1,8
Autres	14,9	13,8
<b>Total</b>	<b>43,4 \$</b>	<b>34,1 \$</b>

## 9. Immobilisations corporelles

4 mai 2019	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
<b>Coût</b>						
Solde d'ouverture	511,2 \$	1 309,3 \$	2 547,4 \$	700,9 \$	78,8 \$	5 147,6 \$
Entrées	1,6	4,7	120,2	16,9	268,1	411,5
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	–	36,4	36,1	13,2	85,7
Virements et ajustements	(10,9)	3,9	34,5	43,4	(90,7)	(19,8)
Sorties et réductions de valeur	(16,7)	(37,2)	(82,9)	(13,1)	(1,3)	(151,2)
<b>Solde de clôture</b>	<b>485,2 \$</b>	<b>1 280,7 \$</b>	<b>2 655,6 \$</b>	<b>784,2 \$</b>	<b>268,1 \$</b>	<b>5 473,8 \$</b>
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>						
Solde d'ouverture	– \$	464,0 \$	1 459,4 \$	436,9 \$	– \$	2 360,3 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(18,5)	(76,5)	(12,8)	–	(107,8)
Virements et ajustements	–	(4,3)	1,4	12,4	–	9,5
Amortissement	–	54,1	230,7	46,8	–	331,6
Pertes de valeur	–	0,1	4,4	0,3	–	4,8
Reprises de pertes de valeur	–	(0,4)	(18,1)	(17,6)	–	(36,1)
<b>Solde de clôture</b>	<b>– \$</b>	<b>495,0 \$</b>	<b>1 601,3 \$</b>	<b>466,0 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 562,3 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 4 mai 2019</b>	<b>485,2 \$</b>	<b>785,7 \$</b>	<b>1 054,3 \$</b>	<b>318,2 \$</b>	<b>268,1 \$</b>	<b>2 911,5 \$</b>
<b>5 mai 2018</b>						
<b>Coût</b>						
Solde d'ouverture	537,8 \$	1 313,3 \$	2 427,3 \$	700,3 \$	348,1 \$	5 326,8 \$
Entrées	2,5	9,4	101,5	13,4	147,9	274,7
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	–	1,3	–	–	1,3
Virements et ajustements	(16,6)	27,2	221,1	39,8	(417,2)	(145,7)
Sorties et réductions de valeur	(12,5)	(40,6)	(203,8)	(52,6)	–	(309,5)
<b>Solde de clôture</b>	<b>511,2 \$</b>	<b>1 309,3 \$</b>	<b>2 547,4 \$</b>	<b>700,9 \$</b>	<b>78,8 \$</b>	<b>5 147,6 \$</b>
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>						
Solde d'ouverture	– \$	448,9 \$	1 411,3 \$	433,3 \$	– \$	2 293,5 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(17,1)	(188,9)	(50,2)	–	(256,2)
Virements et ajustements	–	(29,7)	(9,4)	2,4	–	(36,7)
Amortissement	–	59,5	239,8	50,9	–	350,2
Pertes de valeur	–	2,4	6,6	0,5	–	9,5
<b>Solde de clôture</b>	<b>– \$</b>	<b>464,0 \$</b>	<b>1 459,4 \$</b>	<b>436,9 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 360,3 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 5 mai 2018</b>	<b>511,2 \$</b>	<b>845,3 \$</b>	<b>1 088,0 \$</b>	<b>264,0 \$</b>	<b>78,8 \$</b>	<b>2 787,3 \$</b>



## NOTES ANNEXES

### CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

La Société a conclu divers contrats de location immobilière à l'égard de magasins détenus classés comme contrats de location-financement dont la valeur comptable nette s'élevait à 14,7 \$ au 4 mai 2019 (9,8 \$ en 2018). Ces contrats de location sont inclus dans les immeubles.

La Société a conclu des contrats de location de matériel classés comme contrats de location-financement dont la valeur comptable nette s'élevait à 7,6 \$ au 4 mai 2019 (11,2 \$ en 2018). Ces contrats de location sont inclus dans le matériel.

### ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 0,6 \$ (0,5 \$ en 2018) pour des emprunts liés à des immobilisations corporelles en cours de construction. La Société a utilisé un taux de capitalisation de 4,4 % (4,7 % en 2018).

### GARANTIE

Au 4 mai 2019, la valeur comptable nette des immeubles donnés en garantie dans le cadre des emprunts s'élevait à 54,1 \$ (57,1 \$ en 2018).

### DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société a effectué un test de dépréciation des immobilisations corporelles et a établi les valeurs recouvrables selon les valeurs d'utilité fondées sur les projections de flux de trésorerie d'après ses prévisions internes les plus récentes. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ayant subi une perte de valeur par le passé est supérieure à la valeur de ses actifs dépréciés, une reprise de perte de valeur est comptabilisée. Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur d'utilité comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations prévues des flux de trésorerie. La direction a estimé les taux d'actualisation au moyen de taux avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux UGT. Les prévisions couvrent un horizon de plus de trois ans en fonction de taux de croissance à long terme se situant entre 2,0 % et 5,0 %. Les taux d'actualisation ont été calculés avant impôt et se situent entre 7,0 % et 10,0 %.

Des reprises de perte de valeur de 36,1 \$ et des pertes de valeur de 4,8 \$ ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives pour l'exercice clos le 4 mai 2019 (néant et 9,5 \$ en 2018). Ces reprises de perte de valeur ont découlé d'une amélioration de la performance d'exploitation de magasins auparavant dépréciés dans l'Ouest canadien.

Les pertes de valeur et reprises se rapportent toutes au secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

## 10. Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent principalement des immeubles commerciaux appartenant à la Société, détenus aux fins de la production de revenus plutôt qu'aux fins des principales activités d'exploitation de la Société.

	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Coût</b>		
Solde d'ouverture	112,8 \$	119,0 \$
Entrées	0,3	3,0
Virements et ajustements	8,4	(5,6)
Sorties et réductions de valeur	(1,7)	(3,6)
Solde de clôture	119,8 \$	112,8 \$
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>		
Solde d'ouverture	18,9 \$	16,0 \$
Amortissement	1,4	1,6
Perte de valeur	–	0,4
Virements et ajustements	–	0,9
Sorties et réductions de valeur	(0,5)	–
Solde de clôture	19,8 \$	18,9 \$
<b>Valeur comptable, montant net</b>	<b>100,0 \$</b>	<b>93,9 \$</b>
<b>Juste valeur</b>	<b>161,0 \$</b>	<b>158,2 \$</b>

La juste valeur des immeubles de placement est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur s'entend du montant qui serait touché pour vendre les actifs lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une société d'évaluation indépendante externe possédant l'expérience et les compétences professionnelles reconnues appropriées a aidé à déterminer la juste valeur des immeubles de placement au 4 mai 2019 et au 5 mai 2018. Les entrées d'immeubles de placement provenant d'acquisitions sont négociées à la juste valeur et, par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur au moment de l'acquisition. La Société évalue les immeubles reclassés à partir des immobilisations corporelles à des fins de présentation en s'appuyant sur des données de marché comparables ou en recourant aux services d'une société d'évaluation indépendante externe.

Les revenus locatifs tirés des immeubles de placement inscrits dans les états consolidés du résultat net s'élevaient à 2,0 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2019 (3,0 \$ en 2018).

Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs se sont établies à 1,1 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2019 (2,0 \$ en 2018). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement non productifs se sont établies à 0,8 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2019 (1,9 \$ en 2018). Toutes les charges d'exploitation directes relatives aux immeubles de placement sont inscrites dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Pour les pertes de valeur des immeubles de placement, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Des pertes de valeur de néant et des reprises de néant ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 4 mai 2019 (0,4 \$ et néant en 2018).

## 11. Immobilisations incorporelles

4 mai 2019	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Baux conclus à des taux hors marché	Autres	Total
<b>Coût</b>							
Solde d'ouverture	201,0 \$	161,0 \$	304,1 \$	287,9 \$	172,4 \$	207,2 \$	1 333,6 \$
Entrées acquises séparément	–	10,4	–	8,1	–	8,7	27,2
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	265,0	–	–	0,4	–	8,8	274,2
Virements et ajustements	(0,1)	(2,5)	(0,1)	(7,6)	(13,8)	20,6	(3,5)
Sorties et réductions de valeur	–	(4,4)	–	(21,2)	–	(1,1)	(26,7)
<b>Solde de clôture</b>	<b>465,9 \$</b>	<b>164,5 \$</b>	<b>304,0 \$</b>	<b>267,6 \$</b>	<b>158,6 \$</b>	<b>244,2 \$</b>	<b>1 604,8 \$</b>
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>							
Solde d'ouverture	28,2 \$	81,2 \$	105,7 \$	161,6 \$	32,2 \$	82,7 \$	491,6 \$
Amortissement	0,2	15,5	19,5	34,1	5,9	9,0	84,2
Virements et ajustements	(0,1)	–	(0,1)	–	(6,2)	–	(6,4)
Sorties et réductions de valeur	–	(5,0)	–	(21,3)	–	(0,3)	(26,6)
<b>Solde de clôture</b>	<b>28,3 \$</b>	<b>91,7 \$</b>	<b>125,1 \$</b>	<b>174,4 \$</b>	<b>31,9 \$</b>	<b>91,4 \$</b>	<b>542,8 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 4 mai 2019</b>	<b>437,6 \$</b>	<b>72,8 \$</b>	<b>178,9 \$</b>	<b>93,2 \$</b>	<b>126,7 \$</b>	<b>152,8 \$</b>	<b>1 062,0 \$</b>

5 mai 2018	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Baux conclus à des taux hors marché	Autres	Total
<b>Coût</b>							
Solde d'ouverture	201,0 \$	151,2 \$	303,3 \$	277,6 \$	173,1 \$	209,2 \$	1 315,4 \$
Entrées acquises séparément	–	14,7	–	14,9	–	2,1	31,7
Virements et ajustements	–	0,7	0,8	14,0	(0,2)	0,2	15,5
Sorties et réductions de valeur	–	(5,6)	–	(18,6)	(0,5)	(4,3)	(29,0)
<b>Solde de clôture</b>	<b>201,0 \$</b>	<b>161,0 \$</b>	<b>304,1 \$</b>	<b>287,9 \$</b>	<b>172,4 \$</b>	<b>207,2 \$</b>	<b>1 333,6 \$</b>
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>							
Solde d'ouverture	28,1 \$	72,5 \$	86,6 \$	146,2 \$	25,2 \$	76,3 \$	434,9 \$
Amortissement	0,1	15,9	19,5	35,6	7,5	8,8	87,4
Reprises de pertes de valeur	–	–	(0,7)	–	–	–	(0,7)
Virements et ajustements	–	(1,9)	1,4	(1,6)	–	1,9	(0,2)
Sorties et réductions de valeur	–	(5,3)	(1,1)	(18,6)	(0,5)	(4,3)	(29,8)
<b>Solde de clôture</b>	<b>28,2 \$</b>	<b>81,2 \$</b>	<b>105,7 \$</b>	<b>161,6 \$</b>	<b>32,2 \$</b>	<b>82,7 \$</b>	<b>491,6 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 5 mai 2018</b>	<b>172,8 \$</b>	<b>79,8 \$</b>	<b>198,4 \$</b>	<b>126,3 \$</b>	<b>140,2 \$</b>	<b>124,5 \$</b>	<b>842,0 \$</b>

La Société a inclus, dans les autres immobilisations incorporelles au 4 mai 2019, des permis d'alcool de 5,2 \$ (5,4 \$ en 2018). Ces permis sont assortis d'options de renouvellement et la Société a l'intention de renouveler indéfiniment ces permis à chaque date de renouvellement. Par conséquent, des entrées de trésorerie devraient être générées par chaque magasin détenant un permis valide, et ces actifs sont considérés comme ayant des durées de vie indéterminées. De plus, au 4 mai 2019 et au 5 mai 2018, les autres immobilisations incorporelles comprennent les montants suivants liés aux durées d'utilité indéterminées : 11,4 \$ pour les programmes de fidélisation (11,4 \$ en 2018) et 59,5 \$ pour les marques maison (59,5 \$ en 2018). La Société a également déterminé que les marques de commerce d'une valeur comptable nette de 437,6 \$ (172,8 \$ en 2018) avaient une durée d'utilité indéterminée. Toutes les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent au secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La dépréciation de ces immobilisations incorporelles est évaluée au moins une fois par année de la même façon que le goodwill (note 12).

Pour les pertes de valeur des immobilisations incorporelles, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Pour l'exercice clos le 4 mai 2019, des pertes de valeur de néant (néant en 2018) et des reprises de néant (0,7 \$ en 2018) ont été comptabilisées.

## 12. Goodwill

	4 mai 2019	5 mai 2018
Solde d'ouverture	1 001,9 \$	1 003,4 \$
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	569,6	0,4
Autres ajustements	–	(1,9)
Solde de clôture	1 571,5 \$	1 001,9 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises est affecté au niveau le plus bas au sein de l'organisation auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction en vue de prendre des décisions et ne devrait pas être plus important qu'un secteur opérationnel, avant l'affectation du goodwill. Par conséquent, le goodwill a été affecté aux six secteurs opérationnels de vente au détail de produits alimentaires suivants :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Atlantique	193,8 \$	193,8 \$
Lawtons	17,1	17,1
Ontario	174,3	173,0
Québec	641,2	615,6
Ouest	3,5	2,4
Farm Boy	541,6	–
Total	1 571,5 \$	1 001,9 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent s'il existe des indices de dépréciation. La Société a effectué un test annuel au troisième trimestre de l'exercice 2019 et une perte de valeur de néant a été comptabilisée (néant en 2018). Au cours du test, la Société a établi la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill se rapporte en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les principales hypothèses retenues par la direction pour calculer la juste valeur d'une UGT comprennent les multiples de capitalisation du secteur d'activité dans une fourchette de 8,0 à 14,0 et sont classées au niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs.

## 13. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat varie par rapport au montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi, fédéral et provincial combiné, par suite de ce qui suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Bénéfice avant impôt sur le résultat	560,7 \$	236,0 \$
Taux d'impôt prévu par la loi effectif combiné	27,7 %	27,1 %
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi combiné	155,3	64,0
Impôt découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductibles	0,3	0,1
Éléments non imposables	(8,7)	(2,9)
Variation des taux d'impôt et écart de taux des filiales	(2,6)	(12,8)
Incidence de la réorganisation fiscale du FPI Crombie	–	5,0
Autres	–	2,8
Total de la charge d'impôt sur le résultat, à un taux d'impôt effectif combiné de 25,7 % (23,8 % en 2018)	144,3 \$	56,2 \$

La charge d'impôt exigible de l'exercice attribuable au bénéfice net comprend ce qui suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Charge d'impôt exigible	35,5 \$	109,5 \$
Charge (produit) d'impôt différé :		
Naissance et reprise des différences temporaires	111,4	(40,5)
Variation des taux d'impôt	(2,6)	(12,8)
Total	144,3 \$	56,2 \$

**NOTES ANNEXES**

L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées peut se résumer comme suit :

4 mai 2019	Comptabilisé au(x) :				Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Bénéfice net	
Fournisseurs et charges à payer	(8,8) \$	– \$	– \$	16,2 \$	7,4 \$
Avantages sociaux futurs	100,1	(18,0)	–	(2,5)	79,6
Capitaux propres	3,8	–	–	(3,8)	–
Goodwill et immobilisations incorporelles	284,5	–	(77,2)	(95,9)	111,4
Stocks	4,9	–	–	0,7	5,6
Placements	(39,9)	–	–	1,8	(38,1)
Dettes à long terme	7,3	–	–	(1,5)	5,8
Autres actifs	(0,3)	–	–	(1,4)	(1,7)
Autres passifs non courants	29,8	–	(0,3)	12,5	42,0
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(105,2)	–	(4,6)	50,6	(59,2)
Provisions	74,4	–	4,6	(3,0)	76,0
Report lié aux partenariats	11,6	–	–	(1,2)	10,4
Reports de pertes fiscales	251,5	–	–	(81,1)	170,4
Autres	(0,6)	–	–	(0,2)	(0,8)
	613,1 \$	(18,0) \$	(77,5) \$	(108,8) \$	408,8 \$
<b>Comptabilisé comme :</b>					
Actifs d'impôt différé	754,4 \$	– \$	– \$	(140,1) \$	614,3 \$
Passifs d'impôt différé	(141,3) \$	(18,0) \$	(77,5) \$	31,3 \$	(205,5) \$

5 mai 2018	Comptabilisé au(x) :				Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Perte nette	
Fournisseurs et charges à payer	(3,7) \$	– \$	– \$	(5,1) \$	(8,8) \$
Avantages sociaux futurs	104,6	(5,2)	–	0,7	100,1
Capitaux propres	7,9	–	–	(4,1)	3,8
Goodwill et immobilisations incorporelles	248,0	–	–	36,5	284,5
Stocks	5,1	–	–	(0,2)	4,9
Placements	(34,0)	(1,1)	–	(4,8)	(39,9)
Dettes à long terme	10,7	–	–	(3,4)	7,3
Autres actifs	(0,4)	–	–	0,1	(0,3)
Autres passifs non courants	27,2	–	–	2,6	29,8
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(38,1)	–	–	(67,1)	(105,2)
Provisions	60,0	–	–	14,4	74,4
Report lié aux partenariats	8,2	–	–	3,4	11,6
Reports de pertes fiscales	170,5	–	–	81,0	251,5
Autres	0,1	–	–	(0,7)	(0,6)
	566,1 \$	(6,3) \$	– \$	53,3 \$	613,1 \$
<b>Comptabilisé comme :</b>					
Actifs d'impôt différé	709,9 \$	– \$	– \$	44,5 \$	754,4 \$
Passifs d'impôt différé	(143,8) \$	(6,3) \$	– \$	8,8 \$	(141,3) \$

Au 4 mai 2019, la Société avait environ 614,0 \$ en pertes autres qu'en capital canadiennes pouvant être reportées en avant aux fins fiscales, qui expirent entre les exercices 2033 et 2039. Les différences temporaires déductibles restantes n'expirent pas en vertu des lois fiscales actuelles. Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière puisqu'il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur qui lui permettra d'utiliser l'avantage lié à ces actifs. Le montant des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé qui devraient être recouverts ou réglés après les douze prochains mois s'est établi à 210,2 \$.

## 14. Provisions

4 mai 2019	Contrats de location	Frais juridiques	Frais environnementaux	Restructuration	Contrats déficitaires	Total
Solde d'ouverture	27,7 \$	8,0 \$	49,4 \$	163,2 \$	8,5 \$	256,8 \$
Provisions constituées	4,8	7,8	0,8	72,5	–	85,9
Provisions utilisées	(11,6)	(5,6)	(1,6)	(90,4)	(2,8)	(112,0)
Provisions reprises	(2,3)	(3,1)	(7,1)	(11,4)	–	(23,9)
Variation attribuable à l'actualisation	0,6	–	0,9	4,2	–	5,7
Solde de clôture	19,2 \$	7,1 \$	42,4 \$	138,1 \$	5,7 \$	212,5 \$
Courantes	10,2 \$	7,1 \$	1,8 \$	97,2 \$	3,1 \$	119,4 \$
Non courantes	9,0	–	40,6	40,9	2,6	93,1
Total	19,2 \$	7,1 \$	42,4 \$	138,1 \$	5,7 \$	212,5 \$

### CONTRATS DE LOCATION

Les provisions au titre des contrats de location sont comptabilisées lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables engagés pour satisfaire les obligations contractuelles. La Société comptabilise des provisions au titre de contrat déficitaire dans le cas de la fermeture de magasins lorsqu'elle a conclu un contrat de location. La provision est évaluée selon le coût attendu de la résiliation du contrat de location ou le coût net attendu pour poursuivre le contrat, selon le moins élevé des deux. Le coût net est calculé en tenant compte du loyer payé et du produit de sous-location obtenu. Dans le cas de la fermeture d'un magasin, un passif est comptabilisé pour refléter la valeur actualisée du passif attendu lié à tout contrat de location et autres coûts contractuels qui doivent être payés. Les provisions au titre de contrat déficitaire pour les fermetures prévues de magasins ou de centres de distribution dans le cadre des activités de rationalisation de la Société sont classées à titre de provisions pour restructuration et sont évaluées et comptabilisées selon la même méthode. L'actualisation des provisions découlant de contrats de location a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 7,0 % et 9,0 %.

### FRAIS JURIDIQUES

Les provisions juridiques se rapportent à des réclamations de 7,1 \$ en instance de règlement au 4 mai 2019 (8,0 \$ en 2018) reçues dans le cours normal des activités.

### FRAIS ENVIRONNEMENTAUX

Conformément aux exigences de la politique juridique et environnementale, la Société a comptabilisé des provisions pour la remise en état d'emplacements. Ces provisions se rapportent principalement aux passifs liés au démantèlement de postes d'essence appartenant à la Société et d'autres sites qui seront remis en état comptabilisés à la valeur actualisée nette des frais de remise en état futurs estimés. L'actualisation des provisions environnementales connexes a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 4,0 % et 6,0 %.

### RESTRUCTURATION

Pour l'exercice clos le 4 mai 2019, les provisions pour restructuration se sont chiffrées à 72,5 \$. Une tranche de 35,0 \$ est liée aux accords de départ volontaire d'employés syndiqués en Colombie-Britannique et un montant supplémentaire de 11,2 \$ est lié à des fermetures de magasins. Ces coûts ont été comptabilisés au poste « Frais de vente et charges administratives » des états consolidés du résultat net. Les provisions utilisées de 90,4 \$ se rapportent aux initiatives de la Société visant à simplifier les structures organisationnelles et à réduire les coûts. Une tranche de 58,9 \$ de cette provision se rapporte à une seule initiative de restructuration organisationnelle. L'actualisation des provisions pour restructuration a été calculée à un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

## 15. Dette à long terme

	4 mai 2019	5 mai 2018
Emprunts hypothécaires de premier rang, taux d'intérêt moyen pondéré de 5,84 %, échéant de 2021 à 2033	5,8 \$	6,7 \$
Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0
Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0
Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150,0	150,0
Billets de série 2013-1, taux d'intérêt de 3,52 %, échéant le 8 août 2018	–	500,0
Billets de série 2013-2, taux d'intérêt de 4,70 %, échéant le 8 août 2023	500,0	500,0
Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	140,4	137,1
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2020	500,0	–
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 10 décembre 2020	400,0	–
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2022	–	43,1
	<b>1 996,2</b>	<b>1 636,9</b>
Coûts de transaction non amortis	(4,4)	(6,0)
Obligations en vertu de contrats de location-financement au taux d'intérêt moyen pondéré de 6,05 %, échéant de 2019 à 2040	29,1	36,0
	<b>2 020,9</b>	<b>1 666,9</b>
Moins le montant échéant à moins d'un an	36,5	527,4
	<b>1 984,4 \$</b>	<b>1 139,5 \$</b>

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les obligations en vertu de contrats de location-financement sont garanties par les actifs liés aux contrats de location-financement connexes. Les billets à moyen terme et les billets de série 2013-1 et de série 2013-2 ne sont pas garantis. Les billets de série 2013-1 sont arrivés à échéance le 8 août 2018.

La Société détient une facilité de crédit de 250,0 \$ échéant le 4 novembre 2022. Au 4 mai 2019, le solde de la facilité de crédit s'élevait à néant (43,1 \$ en 2018). Les intérêts à payer fluctuent en fonction du taux des acceptations bancaires, du taux préférentiel canadien et du taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR »).

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie d'un montant de 500,0 \$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Le 8 août 2018, Sobeys avait utilisé l'intégralité de la facilité de crédit pour rembourser la dette à long terme.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie d'un montant de 400,0 \$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Au 10 décembre 2018, la facilité de crédit était utilisée en entier, le produit ayant servi à financer une partie de l'acquisition de Farm Boy.

Sobeys a une facilité de crédit à terme renouvelable (la « facilité à terme renouvelable ») d'un montant en capital de 650,0 \$. En date du 4 mai 2019, le solde de la facilité à terme renouvelable était de néant (néant en 2018) et Sobeys avait émis 65,9 \$ de lettres de crédit relativement à la facilité à terme renouvelable (39,5 \$ en 2018). Les intérêts à verser sur la facilité à terme renouvelable fluctuent en fonction des variations du taux des acceptations bancaires, du taux préférentiel canadien et du taux LIBOR, et la facilité vient à échéance le 4 novembre 2022.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement liées à la dette à long terme :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Solde d'ouverture	1 666,9 \$	1 870,8 \$
Émission de titres d'emprunt	58,3	63,7
Remboursements sur la dette à long terme et la facilité de crédit	(605,2)	(313,2)
Prélèvements sur les facilités de crédit	900,0	43,1
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement liées à la dette à long terme	353,1	(206,4)
Coûts liés au financement différé	0,9	2,5
Solde de clôture	2 020,9 \$	1 666,9 \$

Les remboursements du capital des emprunts pour chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

2020	30,0 \$
2021	908,7
2022	7,2
2023	6,4
2024	505,9
Par la suite	538,0



**CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT**

Les montants à payer au titre de contrats de location-financement au cours de chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

	Paiements de loyer minimaux futurs	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux de loyer futurs
2020	8,0 \$	1,5 \$	6,5 \$
2021	5,4	1,2	4,2
2022	3,7	1,0	2,7
2023	2,5	0,8	1,7
2024	2,2	0,7	1,5
Par la suite	17,4	4,9	12,5
Total	39,2 \$	10,1 \$	29,1 \$

Au cours de l'exercice 2019, l'obligation au titre de contrats de location-financement de la Société n'a pas augmenté (néant en 2018).

**16. Autres passifs non courants**

	4 mai 2019	5 mai 2018
Obligation locative différée	165,4 \$	148,2 \$
Produits différés	6,6	7,0
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	90,1	–
Autres	6,9	3,4
Total	269,0 \$	158,6 \$

**17. Avantages sociaux futurs**

La Société offre plusieurs régimes à prestations et à cotisations définies et de régimes interentreprises qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite à la plupart de ses salariés.

**RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES**

Les cotisations salariales et patronales sont précisées. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et des produits de placement obtenus pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

**RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES**

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, paient une partie du coût de la prestation et les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime de retraite ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales, mais celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

Le régime à prestations définies expose généralement la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de mortalité et le risque lié au salaire.

**Risque de taux d'intérêt**

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée selon le taux d'actualisation reflétant le rendement moyen, à la date d'évaluation, d'obligations de sociétés de grande qualité de durée analogue aux passifs des régimes. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité augmentera l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

**Risque de mortalité**

La valeur actualisée du régime à prestations définies est calculée en référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une augmentation de la durée de vie des participants au régime augmentera le passif du régime.

**Risque lié au salaire**

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en référence au salaire futur des participants au régime. Par conséquent, une augmentation du salaire des participants au régime augmentera le passif du régime.

## NOTES ANNEXES

La Société utilise la date du 1<sup>er</sup> janvier ou celle du 31 décembre comme date d'évaluation actuarielle et le 1<sup>er</sup> mai comme date d'évaluation à des fins comptables pour ses régimes de retraite à prestations définies.

	Date d'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation exigée
Régimes de retraite	31 décembre 2017	31 décembre 2020
Régimes de retraite pour la haute direction	31 décembre 2016	31 décembre 2019
Autres régimes	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2022

### RÉGIMES INTERENTREPRISES

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises administrés par des conseils de fiduciaires indépendants composés généralement d'un nombre équivalent de représentants des syndicats et des employeurs. Environ 16 % des employés de la Société et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. Les régimes de retraite interentreprises à prestations définies sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies, car la Société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. La responsabilité de la Société à l'égard des cotisations à verser à ces régimes est limitée par les montants établis en vertu des conventions collectives. Les cotisations versées par la Société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2019, la Société a comptabilisé une charge de 44,1 \$ (46,3 \$ en 2018) dans le bénéfice d'exploitation, ce qui représente les cotisations versées relativement aux régimes de retraite interentreprises. La Société s'attend à continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite interentreprises au cours de l'exercice 2019.

### AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance vie et les prestations pour soins dentaires.

### RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations définies de la Société s'établit à 32,6 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2019 (32,1 \$ en 2018).

### RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les informations relatives aux régimes à prestations définies de la Société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	4 mai 2019	5 mai 2018	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>				
Solde à l'ouverture	833,2 \$	890,3 \$	158,7 \$	164,3 \$
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1,2	1,6	3,5	3,3
Coûts financiers	27,2	27,3	5,3	5,3
Prestations versées	(55,4)	(58,7)	(5,9)	(5,6)
Coûts des services passés – réductions	(2,2)	(2,9)	–	(0,4)
Règlements	0,5	1,3	–	–
Réévaluation – pertes (gains) actuariels inclus dans les autres éléments du résultat global	15,3	(25,7)	(48,4)	(8,2)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>819,8 \$</b>	<b>833,2 \$</b>	<b>113,2 \$</b>	<b>158,7 \$</b>

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	4 mai 2019	5 mai 2018	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Actifs des régimes</b>				
Juste valeur à l'ouverture	630,7 \$	680,6 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	20,5	20,7	–	–
Réévaluation (de la perte) du rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	33,0	(19,4)	–	–
Cotisations patronales	19,5	9,3	5,9	5,6
Prestations versées	(55,4)	(58,7)	(5,9)	(5,6)
Charges administratives	(1,4)	(1,8)	–	–
<b>Juste valeur à la clôture</b>	<b>646,9 \$</b>	<b>630,7 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	4 mai 2019	5 mai 2018	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Situation de capitalisation</b>				
Total de la juste valeur des actifs des régimes	646,9 \$	630,7 \$	– \$	– \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(92,8)	(93,2)	(113,2)	(158,7)
Valeur actualisée des obligations en partie capitalisées	(727,0)	(740,0)	–	–
Passif au titre des prestations définies	(172,9) \$	(202,5) \$	(113,2) \$	(158,7) \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	4 mai 2019	5 mai 2018	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Charges</b>				
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1,2 \$	1,6 \$	3,5 \$	3,3 \$
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	6,7	6,6	5,3	5,3
Charges administratives	1,4	1,8	–	–
Coûts des services passés – réductions	(2,2)	(2,9)	–	(0,4)
Perte sur règlement	0,5	1,3	–	–
Charges	7,6 \$	8,4 \$	8,8 \$	8,2 \$

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives, tandis que les coûts financiers et le rendement sur les actifs des régimes (à l'exclusion des montants des coûts financiers nets) ont été comptabilisés dans le montant net des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	4 mai 2019	5 mai 2018	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global</b>				
(Rendement) perte sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	(33,0) \$	19,4 \$	– \$	– \$
Gain actuariel – changements liés à l'expérience	(6,9)	(4,1)	(49,1)	–
Perte (gain) actuariel – hypothèses financières	22,2	(21,6)	0,7	(8,2)
Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	17,7 \$	6,3 \$	48,4 \$	8,2 \$

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer son passif au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 4 mai 2019) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	4 mai 2019	5 mai 2018	4 mai 2019	5 mai 2018
Taux d'actualisation	3,20 %	3,40 %	3,10 %	3,40 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 5,25 % pour l'exercice 2019 (5,50 % en 2018). Le taux cumulé attendu jusqu'en 2020 et par la suite est de 5,00 %.

Ces hypothèses ont été établies par la direction en s'appuyant sur les conseils d'experts fournis par des évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et devraient être considérées comme les meilleures estimations de la direction. Cependant, les résultats réels pourraient varier. Des incertitudes entourent les estimations, surtout en ce qui concerne les tendances relatives aux coûts médicaux, qui pourraient varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société.

## NOTES ANNEXES

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des principales hypothèses économiques de l'exercice 2019, qui ont été utilisées pour mesurer le passif au titre des prestations définies et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur le passif au titre des prestations définies ou sur les charges des régimes.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Passif au titre des prestations	Coût des prestations <sup>1)</sup>	Passif au titre des prestations	Coût des prestations <sup>1)</sup>
Taux d'actualisation <sup>2)</sup>	3,20 %	3,20 %	3,10 %	3,10 %
Incidence d'une augmentation de 1 %	(100,9) \$	(2,7) \$	(13,1) \$	0,3 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	120,5 \$	1,2 \$	16,1 \$	(0,4) \$
Taux de croissance des coûts des soins de santé <sup>3)</sup>			5,25 %	5,25 %
Incidence d'une augmentation de 1 %			6,0 \$	1,2 \$
Incidence d'une diminution de 1 %			(5,2) \$	(1,0) \$

1) Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, sur les coûts financiers et sur le montant net des intérêts sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies.

2) Repose sur la moyenne pondérée des taux d'actualisation relatifs à tous les régimes.

3) Diminution progressive jusqu'à 5,00 % en 2020 et pas de changement par la suite.

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies s'établissait comme suit à la clôture de l'exercice :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Fonds d'actions canadiennes	6,7 %	6,6 %
Fonds d'actions étrangères	14,9 %	14,1 %
Fonds à revenu fixe	78,1 %	79,1 %
Fonds de roulement net	0,3 %	0,2 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %

Ces titres comprennent des placements dans des actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire. La valeur de marché proportionnelle de ces actions à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

	4 mai 2019	Pourcentage des actifs des régimes	5 mai 2018	Pourcentage des actifs des régimes
Empire Company Limited – actions de catégorie A sans droit de vote	9,2 \$	1,4 %	9,9 \$	1,5 %

Tous les titres sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction des données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix), soit indirectement (dérivés des prix).

Le rendement réel (la perte réelle) des actifs des régimes s'est chiffré à 52,1 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2019 [(0,5) \$ en 2018].

Selon les meilleures estimations de la direction, les cotisations qui devraient être versées aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice ouvert le 5 mai 2019 et dont la date de clôture est le 2 mai 2020 s'élevaient à 12,1 \$.

## 18. Capital-actions

Autorisé	Nombre d'actions	
	4 mai 2019	5 mai 2018
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	768 105 849	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Émis et en circulation	Nombre d'actions	4 mai 2019	5 mai 2018
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	173 661 495	2 040,6 \$	2 038,2 \$
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(271 968)	(5,3)	(6,0)
Total		2 042,6 \$	2 039,5 \$

## NOTES ANNEXES

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes de 119,5 \$ sur les actions ordinaires (114,0 \$ en 2018). Cela représente un versement de 0,44 \$ par action (0,42 \$ par action en 2018) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par AST Trust Company (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	4 mai 2019	5 mai 2018
Solde à l'ouverture	(308 504)	(6,0) \$	(10,7) \$
Acquises	(3 777)	(0,1)	(0,1)
Émises	40 313	0,8	4,8
Solde à la clôture	(271 968)	(5,3) \$	(6,0) \$

## 19. Autres produits

	4 mai 2019	5 mai 2018
Profit net sur la sortie d'actifs	48,9 \$	37,3 \$
Revenus locatifs tirés des immeubles détenus	19,4	23,9
Total	68,3 \$	61,2 \$

## 20. Charges au titre des avantages du personnel

	4 mai 2019	5 mai 2018
Salaires, rémunération et autres avantages à court terme	3 156,2 \$	3 101,7 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	37,0	36,8
Indemnités de fin de contrat de travail	9,8	121,6
Total	3 203,0 \$	3 260,1 \$

## 21. Charges financières, montant net

	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8,3 \$	1,9 \$
Profits liés à la juste valeur de contrats à terme	3,7	3,2
Revenu de placement	-	0,2
Produit de désactualisation sur les prêts et autres créances	0,6	0,7
Total des produits financiers	12,6	6,0
<b>Charges financières</b>		
Charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti	86,5	96,9
Charges financières de retraite, montant net	12,0	11,9
Charge de désactualisation des provisions	5,7	7,7
Total des charges financières	104,2	116,5
Charges financières, montant net	91,6 \$	110,5 \$

## 22. Résultat par action

	4 mai 2019	5 mai 2018
Nombre moyen pondéré d'actions – de base (note 18)	271 940 649	271 783 850
Actions présumées être émises sans contrepartie relativement aux paiements fondés sur des actions	614 062	278 417
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	272 554 711	272 062 267

## 23. Acquisitions d'entreprises

Au cours de l'exercice 2019, la Société a conclu l'acquisition de Farm Boy, une chaîne d'épiceries de l'Ontario, et a acquis des magasins affiliés et non affiliés, dont Kim Phat, un détaillant de produits alimentaires asiatiques. Les résultats de ces acquisitions sont compris dans les résultats financiers consolidés de la Société depuis les dates d'acquisition et sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill comptabilisé pour les acquisitions de magasins affiliés et non affiliés se rapporte à la main-d'œuvre acquise et à la clientèle des magasins existants, ainsi qu'aux synergies attendues de la combinaison des magasins acquis et des magasins existants.

Le tableau qui suit présente les montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle découlant des acquisitions, y compris celle de Kim Phat, mais non celle de Farm Boy, au cours de l'exercice clos le 4 mai 2019. La juste valeur estimative des actifs nets identifiables et du goodwill acquis a été déterminée de façon provisoire et pourrait faire l'objet d'ajustements d'ici à l'établissement définitif des valeurs et à leur comptabilisation.

Créances	1,7 \$
Stocks	8,4
Charges payées d'avance	0,5
Immobilisations corporelles	5,5
Immobilisations incorporelles	8,8
Goodwill	28,0
Fournisseurs et charges à payer	(6,3)
Autres actifs et passifs	(2,4)
Passif d'impôt différé	(2,5)
Participations ne donnant pas le contrôle	(18,1)
Contrepartie totale	23,6 \$

Depuis la date d'acquisition, l'apport des entreprises acquises ci-dessus aux ventes s'est élevé à 75,1 \$ et leur apport à la perte nette a été de (0,5) \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2019.

Parallèlement à l'acquisition par Sobeys d'une participation de 51 % dans Kim Phat, les parties ont conclu des options d'achat et de vente qui donneront à Sobeys la possibilité d'acquérir, neuf ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 49 %. Sobeys a comptabilisé, outre des participations ne donnant pas le contrôle, un passif financier de 9,1 \$ à la date d'acquisition.

### Acquisition de Farm Boy

Le 24 septembre 2018, Sobeys a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale, une convention visant l'acquisition des activités de Farm Boy, un détaillant en alimentation constitué d'un réseau de 26 magasins situés en Ontario, pour un prix d'achat total de 800,0 \$, sous réserve des ajustements de clôture habituels. La Société a financé la transaction au moyen de fonds en caisse et d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 \$. La clôture de l'acquisition de Farm Boy a eu lieu le 10 décembre 2018.

Le tableau qui suit présente les montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables, ainsi que de la participation ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de Farm Boy au 10 décembre 2018. Ces montants ont été établis de façon provisoire et pourraient faire l'objet d'ajustements d'ici à la détermination définitive des valeurs et aux ajustements comptables connexes.

Créances	3,2 \$
Stocks	16,1
Charges payées d'avance	2,0
Immobilisations corporelles	80,2
Immobilisations incorporelles	265,4
Goodwill	541,6
Fournisseurs et charges à payer	(32,4)
Autres actifs et passifs	5,0
Passif d'impôt différé	(75,0)
Participation ne donnant pas le contrôle	(48,8)
Contrepartie totale	757,3 \$

## NOTES ANNEXES

Depuis la date d'acquisition, l'apport de l'entreprise acquise aux ventes s'est élevé à 212,7 \$ et son apport au bénéfice net a été de 7,9 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2019.

Un goodwill de 541,6 \$, qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition, a été comptabilisé. Le goodwill comptabilisé est principalement attribuable au potentiel de croissance prévue de l'entreprise et à la clientèle des magasins de vente au détail acquis. Le goodwill comptabilisé ne devrait pas être déductible aux fins fiscales. Les immobilisations incorporelles de 265,0 \$ se rapportent à la juste valeur de la bannière et de la marque privée Farm Boy.

Des coûts d'acquisition de 6,5 \$ ont été engagés au cours de l'exercice clos le 4 mai 2019, qui englobent les honoraires des conseillers juridiques externes, les frais de consultation, les coûts liés au contrôle diligent, les honoraires de services-conseils financiers ainsi que d'autres coûts liés à la clôture de la transaction. Ces coûts ont été inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés résumés du résultat net.

Dans le cadre de l'acquisition de Farm Boy, les co-chefs de la direction de Farm Boy, conjointement avec des membres de la haute direction de l'entreprise, ont réinvesti dans les activités poursuivies de l'entreprise un montant leur conférant une participation combinée de 12 %, ce qui a donné lieu à une participation ne donnant pas le contrôle. Parallèlement au réinvestissement, toutes les parties impliquées ont conclu des options d'achat et de vente qui donneront à Sobeys la possibilité d'acquiescer, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Par conséquent, une participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée à la date d'acquisition, ainsi qu'un passif financier de 70,0 \$, fondé sur la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle, conformément à IFRS 9. Le passif au titre de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle est calculé en fonction du montant qui sera à payer à l'exercice de l'option, selon la meilleure estimation de la direction quant au bénéfice futur de Farm Boy à une date préétablie. L'évaluation de la juste valeur initiale et subséquente du passif au titre de l'option de vente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs prescrite par IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. Toute réévaluation ultérieure sera comptabilisée dans les résultats non distribués.

## 24. Garanties, engagements et passifs éventuels

### GARANTIES

#### Franchisés et marchands affiliés

Sobeys est partie à plusieurs contrats de franchise et de conventions d'exploitation dans le cadre de son modèle d'affaires. Ces contrats et conventions contiennent des clauses qui imposent à Sobeys d'apporter du soutien aux franchisés et aux marchands affiliés afin de compenser ou d'atténuer les pertes des magasins de détail, de réduire les paiements de loyer des magasins, de minimiser l'incidence des prix promotionnels et d'aider à couvrir les autres charges d'exploitation liées aux magasins. La totalité du soutien financier mentionné précédemment ne s'appliquera pas dans tous les cas, étant donné que les provisions des contrats varient. Sobeys continuera d'apporter un soutien financier en vertu des contrats de franchise et des conventions d'exploitation au cours des prochains exercices.

Au cours de l'exercice 2009, Sobeys a conclu un contrat additionnel d'amélioration de crédit sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés et marchands affiliés relativement à l'achat et à l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou de fournir un recours acceptable, Sobeys sera tenue de payer le montant le plus élevé de 6,0 \$ ou de 10,0 % du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement (6,0 \$ ou 10,0 % en 2018). En vertu des modalités du contrat, Sobeys doit fournir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, qui sera renouvelée chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobeys d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés et marchands affiliés. En date du 4 mai 2019, le montant de la garantie se chiffrait à 6,0 \$ (6,0 \$ en 2018).

#### Autres

Au 4 mai 2019, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 79,5 \$ (52,7 \$ en 2018) pour soutenir ses obligations.

Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales, a garanti le paiement d'obligations aux termes de certaines conventions de développement commercial. Au 4 mai 2019, Sobeys a garanti des obligations de 43,5 \$ (43,5 \$ en 2018) relativement à ces conventions.

Après avoir signé le bail de son centre de distribution à Mississauga en mars 2000, Sobeys a garanti au propriétaire l'exécution, par Services alimentaires SERCA Inc. (une ancienne filiale de Sobeys Inc.), de toutes ses obligations en vertu du bail. La durée résiduelle du bail est de un an et l'obligation totale est de 4,3 \$ (7,4 \$ en 2018). Lors de la cession des actifs de Services alimentaires SERCA Inc. à Sysco Corp., le bail du centre de distribution à Mississauga a été cédé à l'acheteur, qui l'a pris en charge, et Sysco Corp. a consenti à indemniser Sobeys et à la dégager de toute responsabilité qui pourrait découler de cette garantie.



## NOTES ANNEXES

### ENGAGEMENTS

#### Contrats de location simple, à titre de preneur

La Société loue divers magasins, centres de distribution et bureaux ainsi que du matériel aux termes de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement du loyer conditionnel à payer.

Le loyer minimum futur net total payable aux termes des contrats de location simple de la Société au 4 mai 2019 s'élevait à environ 4 825,2 \$. Ce montant correspond à une obligation brute au titre de contrats de location de 5 837,8 \$ réduite par un produit de sous-location attendu de 1 012,6 \$. Le montant net des engagements pour les cinq prochains exercices se présente comme suit :

	Tiers		Parties liées	
	Obligation nette au titre de contrats de location	Obligation brute au titre de contrats de location	Obligation nette au titre de contrats de location	Obligation brute au titre de contrats de location
2020	286,6 \$	411,8 \$	162,9 \$	162,9 \$
2021	267,8	384,9	163,6	163,6
2022	243,8	353,3	164,0	164,0
2023	214,9	316,1	164,7	164,7
2024	189,0	276,4	166,6	166,6
Par la suite	1 204,5	1 676,7	1 596,8	1 596,8

La Société a comptabilisé une charge de 596,9 \$ (575,6 \$ en 2018) en lien avec les paiements minimaux au titre de la location pour l'exercice clos le 4 mai 2019. La charge a été en partie compensée par un produit de sous-location de 125,2 \$ (118,3 \$ en 2018), et une autre charge de 12,1 \$ (5,3 \$ en 2018) a été comptabilisée à titre de loyer conditionnel.

#### Contrats de location simple, à titre de bailleur

La Société loue la plupart des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple. Ces contrats de location sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement du loyer conditionnel à percevoir.

Les revenus locatifs pour l'exercice clos le 4 mai 2019 s'élevaient à 18,8 \$ (23,6 \$ en 2018) et sont inclus dans les autres produits des états consolidés du résultat net. De plus, la Société a comptabilisé des loyers conditionnels de 0,2 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2019 (0,3 \$ en 2018).

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Tiers
2020	10,5 \$
2021	8,8
2022	8,4
2023	7,5
2024	6,5
Par la suite	34,6

### PASSIFS ÉVENTUELS

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les exercices 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux Indiens de plein droit. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux Indiens de plein droit. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 13,6 \$ (13,6 \$ en 2018). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys est d'avis qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et Sobeys a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt. Par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts, ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre de créance non courante à recevoir de l'ARC.

La Société est mise en cause dans des réclamations et des litiges dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque significatif, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

## 25. Instruments financiers

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à honorer ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les prêts et autres créances, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des contrats de garantie pour les franchisés et marchands affiliés (note 24).

La Société atténue le risque de crédit lié à ses créances clients et à ses prêts en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodique. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est élevée. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses créances et prêts et autres créances afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les garanties appropriées sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et/ou les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des contreparties ayant obtenu une note minimale de « A » de la part de deux agences de notation reconnues.

Les créances sont composées essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de franchisés et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon la convention, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des créances est le suivant :

	4 mai 2019	5 mai 2018
De 0 à 30 jours	386,8 \$	344,9 \$
De 31 à 90 jours	10,9	24,3
Plus de 90 jours	73,3	91,5
Total des créances avant correction de valeur pour pertes sur créances	471,0	460,7
Moins la correction de valeur pour pertes sur créances	(26,8)	(27,5)
<b>Créances</b>	<b>444,2 \$</b>	<b>433,2 \$</b>

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en réduction des frais de vente et charges administratives. Les créances étaient classées dans les actifs courants aux états consolidés de la situation financière au 4 mai 2019.

La correction de valeur pour pertes sur créances est révisée chaque date de clôture. Une correction de valeur est calculée sur les créances à recevoir de comptes indépendants ainsi que sur les créances et les prêts et autres créances provenant de franchisés ou de marchands affiliés, et est comptabilisée en réduction des créances respectives aux états consolidés de la situation financière. La variation de la correction de valeur pour pertes sur créances est comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net et est présentée comme suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Correction de valeur à l'ouverture	27,5 \$	27,6 \$
Provision pour pertes	7,4	4,1
Recouvrements	(1,9)	(1,7)
Sorties	(6,2)	(2,5)
<b>Correction de valeur à la clôture</b>	<b>26,8 \$</b>	<b>27,5 \$</b>

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société conserve sa facilité de crédit confirmée pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

La Société surveille les marchés financiers et les conditions connexes, ainsi que ses flux de trésorerie afin d'optimiser sa situation de trésorerie et d'évaluer ses besoins de trésorerie et de financement à plus long terme. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés des capitaux d'emprunt pour divers emprunts à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arriveront à échéance ou lorsqu'on le jugera approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

La valeur et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 4 mai 2019, sont présentées dans le tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de devises	24,1 \$	13,3 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	37,4 \$
Passifs liés aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	81,0	9,1	90,1
Passifs financiers non dérivés							
Fournisseurs et charges à payer	2 496,4	–	–	–	–	–	2 496,4
Dette à long terme	123,8	977,2	65,0	63,0	541,8	942,4	2 713,2
Total	2 644,3 \$	990,5 \$	65,0 \$	63,0 \$	622,8 \$	951,5 \$	5 337,1 \$

**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

La juste valeur d'un instrument financier s'entend du montant estimé que toucherait la Société pour vendre les actifs financiers ou qu'elle paierait pour le transfert des passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la partie courante des prêts et autres créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La valeur comptable de la partie non courante des prêts et autres créances se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison des taux actuels du marché pour ces instruments.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable se rapproche de sa valeur comptable selon les taux actuels du marché et la permanence des écarts de crédit. La juste valeur de la dette à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des emprunts ayant une échéance et une qualité de crédit semblables.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, classée au niveau 2, est estimée selon des modèles d'évaluation qui utilisent des données d'entrée observables de marché. La direction est d'avis que sa technique d'évaluation est adéquate.

La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente liée aux participations ne donnant pas le contrôle relatives aux acquisitions de Farm Boy et de Kim Phat correspond à la valeur actualisée du prix d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle, lequel est fondé sur le bénéfice futur de ces entités à une date préétablie. La juste valeur de ces options est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs prescrite par IFRS 13.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 4 mai 2019.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société avoisinent leurs justes valeurs, sauf en ce qui a trait à l'élément ci-dessous :

Dette à long terme	4 mai 2019	5 mai 2018
Valeur comptable totale	2 020,9 \$	1 666,9 \$
Juste valeur totale	2 086,8 \$	1 707,6 \$

Au 4 mai 2019, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des actifs financiers désignés comme étant à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 1,4 \$ et à néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, néant et néant en 2018).

Au 4 mai 2019, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des passifs financiers à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 0,1 \$ et à 90,1 \$ pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 0,2 \$ et néant en 2018).

## NOTES ANNEXES

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur à moins qu'ils ne représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelé « achat ou vente d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en résultat net, à moins que les instruments financiers dérivés ne se qualifient à titre de couvertures de flux de trésorerie efficaces et ne soient désignés comme tels ou qu'ils ne représentent des achats ou des ventes d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats non entièrement exécutés. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres actifs et dans les autres passifs non courants; la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

### COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie de la Société comprennent principalement des swaps sur devises, des conventions de vente d'électricité et des conventions de vente de gaz naturel. Des contrats de change sont utilisés pour couvrir les achats ou les dépenses futurs liés aux biens et services libellés en monnaies étrangères. Les conventions de vente d'électricité et de gaz naturel servent à réduire le risque lié à la variation des prix du marché de l'électricité et du gaz naturel. Les profits et pertes sont initialement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont virés au résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges de la période.

Au 4 mai 2019, les justes valeurs des dérivés en cours désignés comme couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues correspondent à des actifs de 1,4 \$ (néant en 2018) et à des passifs de 0,1 \$ (0,2 \$ en 2018).

Les couvertures de flux de trésorerie devraient donner lieu à des entrées ou à des sorties de trésorerie au cours des deux prochains exercices jusqu'à l'exercice 2021, qui devraient être comptabilisées en résultat net au cours de cette période et, dans le cas des swaps de devises, sur la durée d'utilité des actifs connexes dont une partie du coût initial est couverte.

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à taux variables.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette. La majorité de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixes. Une tranche d'environ 30,3 % (8,4 % en 2018) de la dette à long terme de la Société est exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à des taux variables.

Le résultat net est sensible à l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de l'exercice. Pour l'exercice clos le 4 mai 2019, le solde moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société s'élevait à 567,4 \$ (151,5 \$ en 2018). Une augmentation (diminution) de 25 points de base aurait une incidence de l'ordre de 1,0 \$ (1,0) \$ [0,3 \$ (0,3) \$ en 2018] sur le résultat net à la suite de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

### RISQUE DE CHANGE

La Société exerce ses activités en grande partie en dollars canadiens. Elle est assujettie au risque de change en raison principalement des achats effectués en dollars américains. De plus, la Société conclut des contrats à terme pour fixer le cours de change sur une partie de ses besoins prévus en devises étrangères. Les montants reçus et payés en lien avec les instruments utilisés pour couvrir les opérations de change, y compris les profits et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. La Société estime que son exposition au risque de change est négligeable.

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises principalement pour limiter son exposition aux fluctuations des cours de change en lien avec les dépenses libellées en monnaies étrangères. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat net dans les périodes comptables futures.

La Société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des cours de change en vigueur aurait une incidence de néant (néant) [néant (néant) en 2018] sur le résultat net et de 2,7 \$ (2,7) \$ [1,1 \$ (1,1) \$ en 2018] sur les autres éléments du résultat global pour les dérivés en monnaies étrangères en place à la clôture de l'exercice.

## 26. Information sectorielle

La Société a déterminé que les secteurs à présenter étaient la vente au détail de produits alimentaires et les placements et autres activités. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend six secteurs opérationnels : Sobeys Ouest, Sobeys Ontario, Sobeys Québec, Sobeys Atlantique, Lawtons et Farm Boy. Ces secteurs opérationnels ont été regroupés en un seul secteur à présenter, soit « vente au détail de produits alimentaires », car ils présentent des caractéristiques économiques similaires, comme l'offre de produit, la clientèle et les modes de distribution. Le secteur des placements et autres activités comprend essentiellement les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie, les partenariats immobiliers et diverses autres activités de la Société.

Les résultats et les actifs des secteurs opérationnels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent y être affectés de façon raisonnable.

Tous les transferts intersectoriels sont comptabilisés à des prix établis dans des conditions de concurrence normale. Pour la présentation de l'information sectorielle, la Société utilise des méthodes d'évaluation conformes à IFRS 8 *Secteurs opérationnels* qui sont les mêmes que celles utilisées dans ses états financiers consolidés.

Il n'y a eu aucune affectation asymétrique du bénéfice, des charges ou des actifs entre les secteurs.

Toutes les ventes sont générées par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. Le bénéfice d'exploitation attribuable à chaque secteur opérationnel de la Société est résumé dans le tableau qui suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Bénéfice d'exploitation sectoriel</b>		
Vente au détail de produits alimentaires	561,8 \$	273,6 \$
Placements et autres activités		
FPI Crombie	63,6	39,5
Partenariats immobiliers	23,4	33,9
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	3,5	(0,5)
	90,5	72,9
<b>Total</b>	<b>652,3 \$</b>	<b>346,5 \$</b>

Le bénéfice d'exploitation sectoriel peut être rapproché du bénéfice avant impôt de la Société, comme suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Total du bénéfice d'exploitation	652,3 \$	346,5 \$
Charges financières, montant net	91,6	110,5
<b>Total</b>	<b>560,7 \$</b>	<b>236,0 \$</b>

	4 mai 2019	5 mai 2018
<b>Total des actifs par secteur</b>		
Vente au détail de produits alimentaires	8 921,4 \$	8 010,4 \$
Placements et autres activités	681,0	651,6
<b>Total</b>	<b>9 602,4 \$</b>	<b>8 662,0 \$</b>

## 27. Rémunération fondée sur des actions

### RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT

La Société attribue à certains salariés des unités d'actions au rendement (« UAR »). Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis en vertu d'une attribution dépend dans la plupart des cas de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. À l'acquisition des droits, chaque salarié a le droit de recevoir un nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote correspondant au nombre de ses UAR dont les droits sont acquis. La juste valeur moyenne pondérée de 24,48 \$ par UAR émise au cours de l'exercice considéré a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	25,16	\$
Durée attendue	1,58	an
Taux d'intérêt sans risque	1,93	%
Volatilité attendue	18,45	%
Rendement de l'action	1,75	%

Au 4 mai 2019, 338 275 UAR étaient en cours (471 693 en 2018). La charge de rémunération liée aux UAR pour l'exercice clos le 4 mai 2019 était de 3,0 \$ (4,3 \$ en 2018).

### RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Au cours de l'exercice 2019, la Société a attribué 800 573 options aux termes du régime d'options sur actions des salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. La juste valeur moyenne pondérée de 5,78 \$ par option émise au cours de l'exercice a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	25,97	\$
Durée attendue	7,97	ans
Taux d'intérêt sans risque	1,95	%
Volatilité attendue	22,15	%
Rendement de l'action	1,70	%

La charge de rémunération liée à l'émission d'options pour l'exercice clos le 4 mai 2019 s'est établie à 3,7 \$ (2,6 \$ en 2018).

Les options sur actions en cours au 4 mai 2019 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 30,87 \$, expirent entre juin 2021 et juin 2026 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 4,88 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2019 et 2018 se présentent comme suit :

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 686 155	22,81 \$	4 949 863	24,27 \$
Attribuées	800 573	25,97	1 338 980	19,43
Exercées	(746 346)	22,30	(122 805)	22,26
Expirées	(250 116)	27,49	(749 971)	25,92
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(196 978)	20,63	(729 912)	23,45
Solde à la clôture	4 293 288	23,31 \$	4 686 155	22,81 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	2 201 160		2 301 032	

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 4 mai 2019 :

Année d'attribution	Nombre d'options sur actions en cours	Options en cours		Options exerçables	
		Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée <sup>1)</sup>	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 4 mai 2019	Prix d'exercice moyen pondéré
2014	1 045 380	2,16	26,29 \$	1 045 380	26,29 \$
2015	254 975	3,17	22,49	254 975	22,49
2016	272 405	4,17	29,97	204 304	29,97
2017	859 023	5,18	20,15	427 161	20,14
2018	1 077 358	6,18	19,52	269 340	19,52
2019	784 147	7,18	25,98	–	–
Total	4 293 288	4,88	23,31 \$	2 201 160	24,17 \$

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

### RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Les droits rattachés aux unités d'actions différées (« UAD ») émises à l'intention des salariés aux termes du régime d'UAD pour les dirigeants deviennent acquis en fonction de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au 4 mai 2019, il y avait 1 063 299 UAD en cours (803 777 en 2018) relativement à ce régime et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 20,8 \$ (8,2 \$ en 2018). La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 4 mai 2019 s'est établie à 14,2 \$ (7,4 \$ en 2018).

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'UAD plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires ou de la rémunération de chaque administrateur ou salarié. Au 4 mai 2019, il y avait 247 605 UAD en cours (198 240 en 2018) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 7,4 \$ (4,9 \$ en 2018). La charge de rémunération pour l'exercice clos le 4 mai 2019 s'établissait à 2,7 \$ (2,1 \$ en 2018).

En vertu des deux régimes d'UAD, les UAD dont les droits ont été acquis ne peuvent être rachetées tant que le porteur demeure administrateur ou salarié de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière l'obligation relative aux UAD selon le cours d'un nombre équivalent d'actions de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation ou diminution de l'obligation aux frais de vente et charges administratives.

## 28. Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Elle détient une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés à environ 206,2 \$ (199,7 \$ en 2018).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Le 4 juillet 2017, le FPI Crombie a remboursé ses débentures de second rang non garanties convertibles de série D à 5,00 %. En contrepartie de son investissement dans les débentures convertibles de série D, la Société a reçu 24,3 \$ à titre de paiement de capital et d'intérêts. Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé au moment du remboursement. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2019, la Société a reçu du FPI Crombie des intérêts de néant (0,2 \$ en 2018).



## NOTES ANNEXES

Le 11 avril 2019, le FPI Crombie a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 26 immeubles à un tiers acheteur. Sobeys et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification de contrats de location visant des immeubles cédés lorsque Sobeys était preneur à bail afin d'établir des modalités contractuelles pour une période plus longue et de prolonger la validité des options aux différents emplacements. En guise de contrepartie pour ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobeys sur une période de trois ans. Ces conventions de modification sont entrées en vigueur le 25 avril 2019, soit à la date de clôture de la cession des immeubles. Sobeys a comptabilisé un total de 9,5 \$ dans les créances à court et à long terme au titre de ces versements.

Le 28 septembre 2018, Sobeys a vendu un immeuble au FPI Crombie, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, pour une contrepartie en trésorerie de 3,7 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 \$, qui a été comptabilisé dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Le 29 juin 2018, Sobeys a vendu un immeuble au FPI Crombie puis l'a repris à bail, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, pour une contrepartie en trésorerie de 12,5 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 5,6 \$, qui a été comptabilisé dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Le 6 avril 2018, Sobeys et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de 11 immeubles, dont neuf ont été repris à bail. Cette transaction a rapporté à la Société et à ses filiales entièrement détenues un produit en trésorerie total de 88,1 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 13,2 \$, qui a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Le 29 septembre 2017, Sobeys a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 6,4 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 0,2 \$, qui a été comptabilisé dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

## RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	13,4 \$	13,3 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	3,4	1,5
Indemnités de fin de contrat de travail	2,8	0,8
Paiements fondés sur des actions	8,6	9,8
Total	28,2 \$	25,4 \$

## INDEMNITÉS

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

## 29. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) s'assurer de liquidités suffisantes pour financer ses obligations financières et exécuter ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques; ii) réduire au minimum le coût du capital tout en tenant compte des risques et des conditions actuels et futurs du secteur d'activité et du marché ainsi que de ceux liés à la conjoncture économique; iii) maintenir une structure de capital optimale qui permette la souplesse financière nécessaire tout en assurant également la conformité avec toute clause restrictive financière; iv) maintenir une notation de première qualité auprès de chaque agence de notation qui évalue la qualité du crédit de la Société. Les objectifs de la Société n'ont pas changé au cours de l'exercice clos le 4 mai 2019.

La Société surveille la structure de son capital et y apporte des ajustements, au besoin, à la lumière des variations de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la conjoncture des marchés financiers.

La Société est d'avis que le total de ses capitaux permanents comprend toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, la dette à long terme (dont la tranche à moins d'un an) et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le calcul s'établit comme suit :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	36,5 \$	527,4 \$
Dette à long terme	1 984,4	1 139,5
Dette consolidée	2 020,9	1 666,9
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(553,3)	(627,9)
Dette consolidée nette	1 467,6	1 039,0
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 003,3	3 702,8
Capital sous gestion	5 470,9 \$	4 741,8 \$

Même si la Société n'inclut pas les contrats de location simple dans sa définition du capital, elle tient compte de ses obligations aux termes des contrats de location simple lorsqu'elle évalue le total de ses capitaux permanents.

Les principaux placements effectués par la Société visent notamment l'augmentation de la superficie de vente en pieds carrés et la rénovation de son réseau de magasins concrétisée par la construction, l'agrandissement et l'amélioration de magasins. Ces ajouts au réseau de magasins et modifications comprennent les améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des dépenses d'investissement dans les technologies de l'information et dans ses installations de distribution afin de soutenir son réseau de magasins en pleine expansion. De plus, la Société effectue des dépenses d'investissement afin de soutenir ses placements et autres activités. La Société compte en grande partie sur ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel.

La direction surveille certains ratios clés afin de gérer de façon efficace la structure du capital et les obligations au titre de la dette de la Société :

	4 mai 2019	5 mai 2018
Ratio de la dette consolidée sur le capital total <sup>1)</sup>	33,5 %	31,0 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA <sup>2)</sup>	1,9 x	2,1 x
Ratio du BAIIA sur les charges financières <sup>2)</sup>	12,4 x	8,1 x

1) Le capital total s'entend de la dette consolidée plus les capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

2) Le BAIIA et les charges financières reflètent le BAIIA et les charges financières pour chacun des exercices de 52 semaines clos aux dates indiquées. Le BAIIA correspond au bénéfice d'exploitation majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les charges financières, aux charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorées des pertes sur les couvertures de flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global.

Selon les conventions d'emprunt actuelles, la direction doit effectuer le suivi de trois clauses restrictives tous les trimestres afin d'assurer le respect des modalités des ententes. Ces clauses restrictives sont les suivantes : i) total de la dette ajustée/BAIIA, soit la dette consolidée nette plus les lettres de crédit, les garanties et les engagements, divisés par le BAIIA (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); ii) dette sur les contrats de location ajustée/BAIIAL, soit le total de la dette ajustée plus huit fois le loyer divisé par le BAIIAL (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); iii) ratio de couverture du service de la dette, soit le BAIIA divisé par les charges financières plus les remboursements de la dette à long terme (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes). Pendant l'exercice considéré, la Société se conformait à ces clauses restrictives.

# Revue financière des onze derniers exercices

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE – NON AUDITÉ

Exercice clos en <sup>1)</sup>	2019	2018	2017	2016
<b>Résultats financiers</b> (en millions de dollars)				
Ventes	25 142,0 \$	24 214,6 \$	23 806,2 \$	24 618,8 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	652,3	346,5	333,0	(2 418,5)
Charges financières, montant net	91,6	110,5	118,0	137,4
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	144,3	56,2	42,5	(441,3)
Participation ne donnant pas le contrôle	29,1	20,3	14,0	16,4
Bénéfice net (perte nette) <sup>2)</sup>	387,3	159,5	158,5	(2 131,0)
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	410,0	344,3	191,3	410,2
<b>Situation financière</b> (en millions de dollars)				
Total de l'actif	9 602,4	8 662,0	8 695,5	9 138,5
Dette à long terme (compte non tenu de la tranche échéant à moins d'un an)	1 984,4	1 139,5	1 736,8	2 017,0
Capitaux propres <sup>2)</sup>	4 003,3	3 702,8	3 644,2	3 623,9
<b>Données par action après dilution</b> (\$ par action)				
Bénéfice net (perte nette) <sup>2)</sup>	1,42	0,59	0,58	(7,78)
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	1,50	1,27	0,70	1,50
Dividendes				
Actions de catégorie A sans droit de vote	0,440	0,420	0,410	0,400
Actions ordinaires de catégorie B	0,440	0,420	0,410	0,400
Valeur comptable	14,72	13,62	13,40	13,23
<b>Cours de l'action de catégorie A sans droit de vote</b> (\$ par action)				
Haut	31,11	26,15	22,56	30,79
Bas	22,69	18,74	15,00	20,23
Clôture	29,94	25,01	21,50	21,09
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</b> (en millions)	272,6	272,1	272,0	274,0

1) La clôture des exercices est le premier samedi de mai, ce qui correspond à la clôture d'exercice de Sobeys Inc. Les données financières des exercices 2009 à 2010, à l'exception des soldes présentés pour la situation financière de l'exercice 2010, ont été préparées conformément aux PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS. Les exercices 2011 et 2016 sont des exercices de 53 semaines.

2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
	23 928,8 \$	20 957,8 \$	17 343,9 \$	16 249,1 \$	15 956,8 \$	15 516,2 \$	15 015,1 \$
	742,4	326,7	573,2	534,3	525,7	479,7	466,2
	155,1	131,4	55,4	59,9	75,4	72,5	80,6
	150,4	36,3	136,4	122,3	122,0	99,1	115,4
	17,9	8,0	9,1	12,7	9,0	5,6	8,3
	419,0	235,4	379,5	339,4	400,6	301,9	264,7
	511,0	390,6	390,7	322,7	303,2	284,5	261,7
	11 497,2	12 236,6	7 140,4	6 913,1	6 518,6	6 248,3	5 891,1
	2 230,2	3 282,1	915,9	889,1	1 090,3	821,6	1 124,0
	5 986,7	5 700,5	3 724,8	3 396,3	3 162,1	2 952,4	2 678,8
	1,51	0,98	1,86	1,66	1,96	1,47	1,34
	1,84	1,62	1,91	1,58	1,48	1,39	1,33
	0,360	0,347	0,320	0,300	0,267	0,247	0,233
	0,360	0,347	0,320	0,300	0,267	0,247	0,233
	21,61	20,59	18,27	16,66	15,49	14,36	13,02
	31,60	27,75	22,88	21,00	19,71	17,98	18,26
	21,67	21,68	17,85	17,57	17,02	13,23	12,21
	29,15	22,88	22,86	19,21	18,05	17,66	16,33
	277,2	240,6	204,2	204,2	204,6	205,4	197,4

# Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

## Empire Company Limited

115 King Street  
Stellarton (Nouvelle-Écosse)  
B0K 1S0  
Téléphone : 902 752-8371  
Télécopieur : 902 755-6477  
www.empireco.ca

## Relations avec les investisseurs et renseignements

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus et les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être envoyées directement à l'agent des transferts et à l'agent comptable des registres de la Société, Société de fiducie AST (Canada).

## Site Web de la société affiliée

www.sobeyscorporate.com

## Agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)  
Services aux investisseurs  
C.P. 700, succursale B  
Montréal (Québec)  
H3B 3K3  
Téléphone : 1 800 387-0825  
Courriel : inquiries@astfinancial.com

## Envois multiples

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Société de fiducie AST (Canada) au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

## Assemblée annuelle des actionnaires

12 septembre 2019 à 11 h (HAA)  
Cinéma Cineplex  
612 East River Road  
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

## Dates de clôture des registres et dates de versement des dividendes pour l'exercice 2020

Date de clôture des registres	Date de versement
15 juillet 2019	31 juillet 2019
15 octobre 2019*	31 octobre 2019*
15 janvier 2020*	31 janvier 2020*
15 avril 2020*	30 avril 2020*

\*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

## Actions en circulation

Au 25 juin 2019

Actions de catégorie A sans droit de vote	173 663 969
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	98 138 079

## Inscription des actions

Bourse de Toronto

## Symbole boursier

Actions de catégorie A sans droit de vote – EMP.A

## Avocats

Stewart McKelvey  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

## Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
Halifax (Nouvelle-Écosse)



EMPIRE  
COMPANY LIMITED

[www.empireco.ca](http://www.empireco.ca)